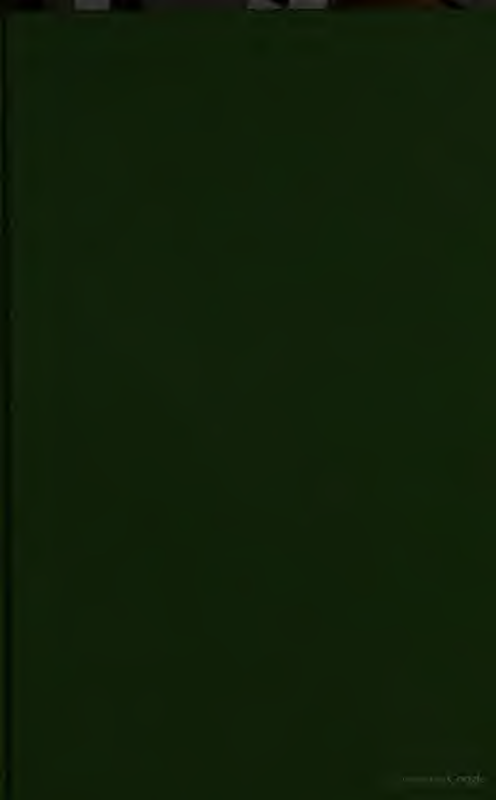




LES DROITS

DU

SAINT-SIÉGE

ALEXANDRE VI ET CÉSAR BORGIA

ÉTUDE HISTORIQUE ET POLITIQUE

E. LA ROCHELLE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1864



LES DROITS

DU

SAINT-SIÉGE

DU MÊME :

DU PRINCIPAT PONTIFICAL

ORIGINES ET PRINCIPES



Paris. — Imprimerie de Édouard Blot, rue Saint-Louis, 46

LES DROITS

DU

SAINT-SIÉGE



ALEXANDRE VI ET CÉSAR BORGIA

ÉTUDE HISTORIQUE ET POLITIQUE

PAR

E. LA ROCHELLE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1861



Depuis que les événements ont remis en question tout l'établissement temporel de la papauté, beaucoup d'écrits ont paru, les uns pour l'attaquer, les autres pour le défendre. Nous-même avons pris part à ce débat dans une brochure publiée sous ce titre : *Du principat pontifical*[1].

Il y avait à exposer et à discuter les principes sur lesquels ce pouvoir repose ; à apprécier la légitimité de son origine, et enfin, les intérêts de la nationalité italienne dominant désormais la question, il y avait à rechercher le rôle traditionnel de la papauté en présence des aspirations d'indépendance qui ont toujours travaillé la Péninsule.

Après avoir, dans la brochure que nous venons de rappeler, étudié les origines du pouvoir temporel et discuté la valeur des principes qu'on invoque pour justifier son établissement, son maintien ou sa restauration, nous nous proposions de parcourir rapidement l'histoire po-

1. En vente chez Dentu.

litique de la papauté, et nous nous promettions de faire voir que, sauf de bien rares exceptions qui font plus d'honneur aux sentiments purement personnels de quelques papes qu'à la politique traditionnelle et constante de la papauté, l'institution du pouvoir temporel avait été, nous ne dirons pas l'unique obstacle, mais du moins un obstacle considérable et permanent à l'établissement de l'indépendance italienne.

Nous avions commencé cette seconde partie de notre travail, quand les violentes clameurs qu'a soulevées l'annexion des Légations aux États indépendants de l'Italie, ont concentré toute notre attention et dirigé toutes nos études sur cette question des Romagnes, autour de laquelle, depuis bientôt deux ans, gravite tout le débat du pouvoir temporel. C'est, en effet, pour n'avoir pas su en temps utile accorder à ces provinces une administration séparée avec un gouvernement laïque nommé par lui, mais entouré d'un conseil formé par l'élection; c'est pour avoir écarté ensuite la proposition d'un vicariat exercé par le roi de Sardaigne sous sa suzeraineté; c'est pour avoir fait du rétablissement préalable de son autorité absolue la condition indispensable de toute satisfaction donnée aux plus légitimes exigences de ses anciens sujets, que le pape a perdu sans retour et sans compensation d'aucune sorte les quatre Légations, et qu'il s'est privé des bénéfices d'une garantie collective qui ne pouvait être que conditionnelle et restreinte, c'est-à-dire subordonnée à l'octroi de réformes dans les provinces qu'il gardait, et à l'abandon résolu et explicite des provinces qu'il avait déjà perdues; c'est enfin pour avoir

tenté de recouvrer les Romagnes en levant alors une armée qu'il n'avait pas mise sur pied, il y a deux ans, dans l'intérêt de la défense nationale, c'est pour toutes ces raisons que Pie IX voit aujourd'hui les domaines de l'Église réduits au territoire que couvre encore la protection de notre drapeau.

On comprend par là combien il est important de se rendre compte de la nature des droits que la cour de Rome invoque sur les Romagnes, afin de juger s'ils valaient la peine d'être maintenus avec une opiniâtreté qui devait inévitablement provoquer d'autres désastres. C'est la pensée qui nous a décidé, pour suppléer à un silence à peu près universel, à rappeler la véritable origine de la domination du saint-siége sur la Romagne, et à l'exposer, non plus en traits généraux, mais dans un récit détaillé et précis, puisé aux sources originales. En parcourant cette étude historique, le lecteur verra par qui, comment, dans quel intérêt la Romagne a été conquise il y a plus de trois siècles; et, par un tableau discret des mœurs de la cour de Rome à cette époque, comme par l'exposé des faits et gestes de la politique pontificale, il appréciera jusqu'à quel point les origines de cette domination autorisent le saint-siége à se prévaloir d'une *dispensation céleste* pour en réclamer le rétablissement, au mépris des intérêts les plus respectables et des droits les plus sacrés.

Une partie seulement de l'étude que nous publions aujourd'hui a paru dans *le Siècle*, la première, qu'on retrouvera ici avec quelques développements nouveaux. Nous n'avons pu, dans les colonnes d'un journal, que

résumer en quelques lignes la seconde partie, la plus intéressante sans doute, celle qui initiera le lecteur à toutes les péripéties de la lutte que soutient César contre ses lieutenants révoltés, celle qui fait le mieux connaître les ressources infinies du Valentinois, et qui explique l'admiration involontaire qu'il a inspirée à des publicistes éminents.

SOMMAIRE

I

Véritable origine de la domination du saint-siége sur la Romagne.

II

Les États pontificaux à la fin du quinzième siècle. Alexandre VI et ses enfants.

III

Expédition de Charles VIII en Italie. Le frère du sultan Bajazet.

IV

Les Orsini et les Colonna. Alexandre VI les poursuit alternativement. Défaite du cardinal César Borgia. Le duc d'Urbin, lieutenant du pape, est battu à Soriano.

V

Assassinat de François Borgia, duc de Gandia. Renonciation de César au cardinalat.

VI

Alliance de Louis XII et des Borgia. Les Orsini et les Colonna se réunissent pour résister au pape.

VII

Situation de la Romagne et des Marches.

VIII

Conquête d'Imola et de Forli par César Borgia.

IX

Entrée triomphale de César à Rome.

X

Le jubilé de l'an 1500. César nommé gonfalonier de l'Église.

XI

Édifiante amitié du pape et du sultan.

XII

Conquête de Pesaro et de Rimini. Siége de Faenza. Belle défense d'Astorre Manfredi. Capitulation de Faenza. Astorre étranglé et jeté dans le Tibre.

XIII

César Borgia proclamé duc de Romagne. Simonie d'Alexandre VI. César attaque Jean Bentivoglio, seigneur de Bologne.

XIV

Expédition de Naples. Ruine des Colonna.

XV

Conquête de Piombino. Honteuse connivence de Louis XII. Le duc de Ferrare. Lucrèce Borgia. Ses trois premiers maris. Lucrèce nommée gou-

XXXIX

César, à Césène, résout, avec les envoyés des Orsini et des Vitelli, d'attaquer Sinigaglia. Départ de Césène. Supplice de Ramiro d'Orco. César réuuit à Fano ses lances détachées. La préfétesse quitte Sinigaglia. Le commaudant de la forteresse déclare qu'il ne la remettra qu'à César lui-même. César décide Vitellozzo, Oliverotto de Fermo, Paul Orsini et le duc de Gravina à l'attendre à Sinigaglia.

XL

César part de Fano et arrive à Sinigaglia où le reçoivent les confédérés de la Magione. Collation offerte par César aux confédérés. Conversation politique brusquement interrompue. Les confédérés pris au piége. Leurs troupes sont dévalisées. Pillage de Sinigaglia. Rigoureuse répression ordonnée par César. Vitellozzo et Oliverotto sont étranglés. Paul Orsini et le duc de Gravina retenus prisonniers.

XLI

Complicité du pape. Il fait arrêter le cardinal Orsini, s'empare de tous ses biens et repousse les instances du sacré collége en faveur du prélat.

XLII

César quitte Sinigaglia, reçoit, comme gonfalonier de l'Église, la soumission de Citta di Castello. A l'approche de César, Baglioni s'enfuit de Pérouse qui se soumet au duc. César se dirige sur Sienne. Il reçoit à Assise une députation siennoise et exige l'expulsion de Pandolfe Petrucci. Il cherche à obtenir contre Pandolfe le concours de Florence, qui l'abandonne. César se rapproche de Sienne. Voyage de Romolino à Rome. Paul Orsini et le duc de Gravina étranglés ensemble à Castello della Pieve.

XLIII

César s'avance dans le territoire de Sienne. Excès et violences de ses troupes. Petrucci s'exile de Sienne. Il échappe aux cavaliers que César envoie à sa poursuite pour le tuer. César retourne à Rome, où les Orsini et les Colonna menacent le pape. Le cardinal Orsini meurt empoisonné au château Saint-Ange.

XLIV

Mort subite d'Alexandre VI. Maladie de César Borgia. Fin du Valentinois. Son administration dans la Romagne. Valeur réelle de l'homme. Versatilité d'Alexandre VI. La Romagne acquise au saint-siége par la violence et la perfidie. Jules II.

CONCLUSION

Dépendance à laquelle leur pouvoir temporel a condamné les papes. La papauté fatalement hostile à l'indépendance de l'Italie. Elle sanctionne les révolutions et les faits accomplis qui lui profitent. C'est à César Borgia que le saint-siége doit la Romagne. Le pape inhabile à présider une confédération italienne. Pie IX proclame, en 1849, sa déchéance politique. Le pouvoir temporel n'a garanti ni l'indépendance spirituelle ni l'unité de la foi. Dette de la France vis-à-vis de l'Italie. La nationalité italienne emporte inexorablement le pouvoir temporel. Obligation imposée à tous d'assurer aux catholiques la liberté religieuse.

LES

DROITS DU SAINT-SIÉGE

I

Lorsque, il y a deux ans, une guerre éclata dont le but avoué, déclaré solennellement, était de rendre à l'Italie son indépendance et de l'affranchir de la domination et de l'influence de l'Autriche, les Romagnes étaient occupées depuis dix ans par une puissance étrangère, exerçant dans ces provinces tous les droits de la souveraineté, n'y respectant et n'y faisant respecter que les abus du régime ecclésiastique. Le souverain titulaire avait abdiqué entre les mains des lieutenants de l'Autriche toutes les prérogatives du pouvoir.

Par suite de la retraite, après la victoire de Magenta, de la seule autorité reconnue depuis dix ans, les Romagnes, « se sont trouvées plutôt encore qu'elles ne se sont rendues indépendantes », comme le disait très-justement M. Thouvenel, dans sa dépêche du 12 février 1860.

1

Nous n'avons pas à nous occuper ici des accusations dirigées contre le gouvernement institué dans les Romagnes depuis le 12 juin 1859. M. Cipriani, dans son mémorandum du 3 octobre, et M. Joachim-Napoléon Pepoli dans sa note-circulaire du 1er novembre, y ont répondu par une réfutation catégorique et péremptoire. Ce que nous voulons rechercher ici, c'est l'origine et le caractère des droits que le saint-siége invoque sur les Romagnes.

Dans la note du 15 juin 1859, dans l'encyclique du 18, dans l'allocution du 20 du même mois, dans une nouvelle allocution du 26 septembre, enfin dans son encyclique du 19 janvier 1860, le pape a protesté contre l'indépendance des Légations. Identifiant dès l'origine sa cause de prince temporel avec celle des princes légitimes de Toscane, de Parme et de Modène, que la défaite de l'Autriche a fait descendre de leurs trônes, confondant, en vertu de l'indivisibilité de son double pouvoir, les intérêts temporels de la papauté avec les intérêts spirituels, et par suite, voyant dans l'indépendance une « audace sacrilége », et dans ceux qui la revendiquent et la défendent des « hommes impies qui foulent aux pieds les droits divins et humains, » le saint-père déclare la puissance temporelle de l'Eglise « acquise par une sorte de dispensation céleste et consacrée par tout ce qui constitue le droit. »

Nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître que la papauté a raison de chercher à sa domination sur la Romagne d'autres droits que des donations supposées, des actes falsifiés et controuvés, comme ceux qu'on attribue à Constantin, à Pépin le Bref, à Charlemagne et à Louis le Débonnaire. Reste à rechercher si une apparence, je ne dis pas d'intervention divine, mais seulement de justice humaine, a consacré l'établissement du pouvoir pontifical

dans cette province. A cette question, c'est l'histoire qui doit répondre, et nous allons l'interroger avec quelque détail.

Nous sommes surpris de voir qu'on ne rappelle pas plus souvent et plus haut les origines de la domination directe du saint-siége sur la Romagne. Dans le rapport lu au sénat, le 24 mars 1860, par M. de Royer, il est parlé des conquêtes de Jules II en 1512, mais il n'est pas fait mention d'une autre conquête, antérieure de quelques années, et qui avait pourtant préparé et facilité celle de Jules II, conquête faite par un homme sinon illustre, du moins bien célèbre, par César Borgia. C'est au silence tant public qu'officiel que nous voudrions suppléer ici.

II

Que le lecteur veuille bien se reporter avec nous à la fin du quinzième siècle. L'Espagnol Roderic Borgia occupe la la chaire de saint Pierre sous le nom d'Alexandre VI.

On sait quelle était alors la situation des États de l'Église[1]. Inquiétés, menacés, attaqués dans Rome même par

1. Qu'il nous suffise de résumer brièvement ici l'histoire antérieure de la Romagne.

Les Lombards ayant, en 752, enlevé l'exarchat de Ravenne (la Romagne) au lieutenant de l'empereur d'Orient, on sait qu'il leur fut, deux ans après, repris par Pépin qui en fit don à l'Église de Rome; mais on sait aussi que Pépin et surtout Charlemagne eurent la précaution de rester les vrais maîtres de cette province et de retenir sur elle la haute juridiction.

Sous les empereurs d'Allemagne, successeurs de Charlemagne, et particulièrement sous Othon le Grand, l'exarchat était administré par l'archevêque de Ravenne et ses délégués, sous la suzeraineté du pape et l'autorité supérieure de l'empereur.

Dans les luttes fameuses du sacerdoce et de l'empire aux douzième et

les factions rivales des Colonna et des Orsini qui se vantaient d'être les *menottes* de la papauté, les pontifes n'étaient guère en état de faire reconnaître leur autorité dans les provinces plus éloignées. Pendant que certaines villes avaient conservé ou rétabli le régime municipal et républicain, d'autres étaient tombées sous le joug soit de petits tyrans domestiques, soit des vicaires pontificaux, sur lesquels les papes se déchargeaient du soin de l'administration politique et qui manquaient rarement de convertir leur pouvoir délégué et temporaire en principat héréditaire et indépendant. On avait même vu récemment Sixte IV donner Sinigaglia en fief à son neveu Jean de la Rovère (1471), et investir un autre neveu, Jérôme Riario, d'abord de la seigneurie d'Imola (1473) et plus tard de celle de Forli (1480).

Un orateur influent du concile de Bâle avait exprimé le regret que les papes n'eussent pas de fils qui pussent leur prêter main-forte contre les tyrans de la Romagne. Sous ce rapport, Alexandre VI était arrivé au pontificat dans les

treizième siècles, la Romagne s'associa aux efforts de l'indépendance italienne, qui finit par triompher en 1250. Cependant le saint-siége ne devait pas recueillir tous les fruits politiques de cette victoire. Innocent III, réclamant sur la Romagne les droits de l'Église romaine, avait, il est vrai, commencé à la faire administrer par des légats pontificaux. Mais, des villes de cette province, les unes, jalouses de leurs libertés municipales, les maintenaient vis-à-vis du saint-siége aussi fermement qu'elles les avaient défendues contre les empereurs germaniques et devenaient de véritables républiques; les autres tendaient à accepter la domination de différents seigneurs qui prenaient le titre de vicaires pontificaux ou de vicaires impériaux, selon que ces villes relevaient originairement du saint-siége ou de l'empire. La longue résidence des papes à Avignon, en affaiblissant leur autorité en Italie, favorisa l'établissement, le maintien ou le développement de ces républiques et de ces principautés que, au quinzième et au seizième siècle, les papes travaillèrent et réussirent à peu près à détruire.

conditions les plus favorables. Il avait une nombreuse famille, quatre fils et une fille, tous bâtards, comme de raison, et quelque peu adultérins. Il reprit à leur profit la politique domestique qu'avait inaugurée Sixte IV. On avait accusé le népotisme de quelques-uns de ses prédécesseurs. Mais comment faire à un père le reproche d'aimer ses enfants, de travailler à leur grandeur ! Quand certains papes avaient ouvertement favorisé leurs propres enfants, on les avait vus, retenus par un certain décorum, ne les appeler encore que leurs neveux. Alexandre VI, ici du moins, apportait plus de franchise : il les appelait hardiment ses fils. Ne manquons pas d'ajouter que la paternité spirituelle de Sa Sainteté favorisait au besoin l'équivoque.

Les plus célèbres de ses enfants sont François, César et Lucrèce. Dès le commencement de son pontificat, Alexandre se proposa de fonder au profit de François, duc de Gandia, son fils aîné, toute la grandeur temporelle de sa maison, mais sans négliger son second fils, César, qu'il destinait à la carrière ecclésiastique, et pour lequel il avait une complaisance toute particulière et bien légitime. Très-jeune encore, il pourvut César de l'archevêché de Pampelune, et en 1494 il le créa cardinal de Valence, en Espagne, en produisant de faux témoins qui assurèrent qu'il était fils légitime d'un autre père, les bâtards étant exclus de la pourpre romaine.

Cette même année, pour prix des bulles d'investiture du royaume de Naples, qu'il accordait à Alphonse II d'Aragon, Alexandre obtint de lui, pour le duc de Gandia, la principauté de Tricarico, les comtés de Chiaramonte, de Lauria et de Carolina, et pour le nouveau cardinal des rentes ecclésiastiques dans le royaume de Naples.

III

Quelques mois plus tard, Charles VIII, se disposant à faire valoir sur le royaume de Naples les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou, envahissait l'Italie, et, au commencement de l'année 1495, il arrivait sous les murs de Rome et pénétrait dans la ville éternelle. Alexandre VI, après avoir appelé Charles VIII contre le roi de Naples et lui avoir promis de favoriser son entreprise, venait de se retourner tout récemment du côté de la maison d'Aragon. Il vit avec inquiétude ses plus violents ennemis, Julien de la Rovère, Ascagne Sforza, etc., réunis autour du roi de France, le presser de faire déposer un pape incestueux et simoniaque [1]. Il dut, pour amuser Charles VIII, remettre comme otage entre ses mains son propre fils, le cardinal César Borgia, en même temps qu'il lui livrait le sultan Gem, frère de Bajazet.

Charles VIII, pour qui la conquête de Naples n'était qu'un acheminement à la conquête rêvée de la Turquie, entendait bien se prévaloir de la possession de Gem ; mais c'était compter sans le pape. Bajazet payait à Alexandre VI une pension annuelle de 40,000 ducats pour qu'il lui gardât son frère. Apprenant par l'envoyé d'Alexandre, Georges Buzard, que le roi de France avait l'intention de tirer Gem des mains du pape, Bajazet avait écrit, le 12 septembre 1494, au « seigneur de tous les chrétiens, au pape Alexan- » dre VI, par la grâce de Dieu, digne pontife de l'Église

1. Nous nous expliquons plus loin sur cette accusation d'inceste.

» de Rome. » Dans sa lettre, qui nous a été conservée, il expose que, prenant en considération le plus grand intérêt du sultan, du pape et de tous les chrétiens, lui, Bajazet, et Georges Buzard, ont pensé tous deux que, pour le repos et l'utilité du pape et pour la satisfaction du sultan, « il serait » bon de hâter la mort de Gem, » qui, de toute manière, est sujet à la mort et se trouve en péril d'être enlevé des mains de Sa Grandeur. Cette mort serait la vie pour Gem; elle procurerait avantage et repos au pape et grand contentement à Bajazet. En conséquence, le sultan invite Alexandre à aviser, pour lui complaire, au meilleur moyen de « tirer de peine » son frère Gem et de procurer le passage de son âme « dans un autre monde, où il jouira d'un » plus parfait repos. » Il offre au pape de lui faire payer pour le corps de son frère 300,000 ducats d'or, avec lesquels, dit-il, « Votre Puissance pourra acheter quelque » seigneurie à ses fils. » Plein d'une touchante confiance, avant même que le corps de Gem lui soit livré, Bajazet s'engage à consigner cette somme entre les mains de la personne qu'il plaira au pape de désigner [1].

Gem et César Borgia suivirent l'armée française dans le royaume de Naples. Garant infidèle d'une foi plus que douteuse, César Borgia, à la fin de janvier, s'échappait sous un déguisement pour retourner à Rome, et, un mois plus tard, Gem succombait au poison qui consumait lentement sa vie depuis son départ de Rome.

Bientôt après, Alexandre VI entrait dans une ligue de souverains étrangers et de princes italiens qui s'étaient promis d'enfermer et de détruire l'armée française dans sa fa-

1. *Burchardi Diarium, apud Eccardum*, t. II, p. 2059, et *Lettere di Principi*, t. I, f. 4.



cile conquête, et Charles VIII était obligé de se rouvrir le chemin de la France par la glorieuse bataille de Fornovo.

IV

Alexandre VI mit à profit les luttes intestines qui déchiraient l'Italie après la retraite des Français pour travailler, en bon père de famille, à l'établissement temporel de ses enfants. Ne pouvant disposer en leur faveur que des domaines de l'État pontifical, il lui fallait commencer par déposséder les vicaires de l'Église. Roderic Borgia va les attaquer, s'efforcer de les dépouiller et de les détruire, en commençant par ceux qui avoisinent Rome, pour atteindre ensuite les tyrans de la Romagne, de la Marche et de l'Ombrie.

Deux puissantes familles dominaient la campagne de Rome et la ville sainte elle-même : les Orsini, chefs du parti guelfe, et les Colonna, chefs du parti gibelin. Les domaines des Orsini étaient situés au nord et à l'ouest du Tibre; ceux des Colonna s'étendaient à l'est et au midi de ce fleuve. Le territoire de Rome était incessamment dévasté par les interminables luttes que se livraient les deux familles. Quelques châteaux fortifiés se dressaient dans la campagne désolée, nids de vautours d'où les nobles feudataires romains s'abattaient par intervalles sur les villages voisins, détruisaient les cultures, et conspiraient avec les fièvres des maremmes à faire des environs de Rome cette solitude tragique sur laquelle semble peser une éternelle malédiction.

Les Colonna avaient été vigoureusement combattus par

Sixte IV, et les Orsini par Innocent VIII. Pour arriver au souverain pontificat, Roderic Borgia avait impartialement acheté, en même temps que beaucoup d'autres, les voix du cardinal Orsini et du cardinal Colonna. Élu pape, avec une égale impartialité, il s'était proposé de détruire les deux familles. Mais il connaissait trop bien leur force propre et celle qu'elles tiraient de leurs alliances pour les attaquer toutes deux à la fois, et, en homme avisé, il avait procédé avec méthode, s'alliant aux uns pour accabler les autres, sauf à se retourner ensuite contre ses premiers alliés. Aussi avait-il commencé par s'attacher les Orsini. Il les avait employés dans ses négociations avec le roi de Naples, pendant que les Colonna, jaloux des faveurs dont ils voyaient combler une maison rivale, embrassaient le parti de la France.

Quand Charles VIII eut regagné ses États et que les Colonna eurent passé au service de Ferdinand II, les Orsini, que bien des liens attachaient à la maison d'Aragon, consentirent à soutenir dans le royaume de Naples la cause française, alors très-compromise.

Bientôt la capitulation d'Atella fit tomber Virginio et Paul, les chefs de cette famille, au pouvoir de Ferdinand. Ce roi les retint prisonniers au mépris de la foi jurée, mais sur les instances du pape, qui même le menaça des peines ecclésiastiques s'il exécutait une capitulation qui garantissait leur liberté. Alexandre VI entendait mettre à profit leur captivité. Dans un consistoire secret il prononce la confiscation des fiefs des Orsini, se fondant sur ce que Virginio et Paul se sont mis à la solde des Français, au mépris de ses défenses. Il s'assure la coopération des Colonna et place les troupes destinées à exécuter la sentence pontificale sous les ordres de son fils aîné, François Borgia, duc

de Gandia, nommé à cette occasion capitaine général de la sainte Église romaine.

A la fin de l'année 1496, la plupart des châteaux des Orsini étaient tombés au pouvoir du pape. Mais au commencement de l'année suivante, le cardinal César Borgia, qui commandait l'artillerie pontificale, fut surpris par Barthélemy d'Alviano [1], battu et poursuivi jusqu'aux portes de Rome. Peu de temps après, le duc d'Urbin, lieutenant du pape, fut battu à son tour et fait prisonnier par Charles Orsini et Vitellozzo Vitelli, dans une bataille acharnée, où le duc de Gandia fut blessé. Les Orsini recouvrèrent les châteaux qui leur avaient été enlevés, à l'exception de deux places.

Malheureux dans cette première entreprise, Alexandre VI ajourne l'exécution de ses desseins, et traite avec les Orsini, en leur faisant supporter les frais de la guerre, évalués à 40,000 ducats. Mais, les Orsini n'ayant pas d'argent, cette somme fut payée au pape par le duc d'Urbin, son lieutenant, qui dut acheter sa liberté de celui même au service de qui il avait été fait prisonnier.

V

Le 9 juin 1498, dans un consistoire secret, le pape nomme le cardinal de Valence légat *a latere* pour aller couronner à Naples Frédéric II, qui avait succédé à son frère Ferdinand. Le 14 juillet, le cardinal de Valence, à la

1. L'Alviano était d'une branche cadette ou peut-être bâtarde des Orsini. (Sismondi.)

veille de partir pour Naples, soupait avec son frère, le duc de Gandia, chez la fameuse Vanozza, leur mère. Au sortir de ce repas, à onze heures du soir, le duc de Gandia était assassiné. « La cause de sa mort resta quelque temps cachée, dit Machiavel; mais enfin on eut la certitude que le cardinal de Valence avait commis lui-même ou du moins fait commettre ce meurtre par haine et par jalousie au sujet de madame Lucrèce [1]. »

César avait contre son frère un autre motif de jalousie. François était l'aîné. Nous avons vu ce que le pape avait déjà fait pour lui. Tout récemment encore, érigeant en duché la ville de Bénévent et y joignant les villes de Terracine et de Ponte-Corvo, Alexandre VI en avait investi à perpétuité le duc de Gandia et sa postérité mâle légitime. La grandeur de son frère aîné faisait obstacle à la fortune impatiente de César. En tuant le duc de Gandia, le cardinal de Valence se faisait lui-même l'aîné; il se substituait à son frère dans les préoccupations d'établissement domestique d'Alexandre VI. Il allait pouvoir s'affranchir de l'état ecclésiastique, dont la contrainte, en vérité, ne l'avait pas jusqu'ici beaucoup retenu; il allait pouvoir donner l'essor à l'ardente ambition qui dévorait son âme et lui suggéra cette devise désespérée : *Ou César ou rien.* (*Aut Cæsar aut nihil*). Il allait enfin déployer librement ces talents qui ont voué le nom de César Borgia à une immortelle infamie.

Charles VIII était mort le 7 avril. Son successeur, Louis XII, sollicite du pape l'autorisation de répudier

1. Voyez dans Burchard le saisissant récit de cet assassinat. Le lecteur connaît sans doute la belle traduction qu'en a donnée M. Michelet, qui a esquissé de main de maître, en quelques pages pleines de force et d'éclat, l'histoire que nous développons ici. (*Histoire de France au seizième siècle.*)

Jeanne, fille de Louis XI, et d'épouser Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur. Le besoin que Louis XII avait du pape fournit à Alexandre l'occasion de procurer à son fils César un établissement princier. Il fallait commencer par le retirer de l'Église.

« Dans un consistoire secret du 17 août, dit Burchard, le seigneur cardinal de Valence expose que, dès sa jeunesse, ses penchants l'ont toujours porté vers l'état séculier. Mais le pape avait absolument voulu qu'il se vouât à l'état ecclésiastique; il lui avait donné toutes les dignités et tous les bénéfices ecclésiastiques devenus vacants; il l'avait promu au diaconat, et César n'avait pas cru devoir s'opposer à la volonté du pape. Toutefois son penchant, son vœu, son inclination le portant toujours vers l'état séculier, il supplie notre très-saint maître de daigner, par une singulière faveur, lui permettre de déposer l'habit et la dignité ecclésiastiques, de rentrer dans le siècle et de contracter mariage. Il prie les révérendissimes seigneurs cardinaux de vouloir bien consentir à cette dispense et joindre leurs instances aux siennes pour lui obtenir cette faveur de notre très-saint maître, auquel il abandonne la libre disposition de toutes les églises, de tous les monastères et de tous les bénéfices ecclésiastiques dont lui, monseigneur de Valence, avait la jouissance. » Cette dernière phrase avait une éloquence persuasive; aussi, continue Burchard, « tous les cardinaux, d'un vote commun et unanime, remirent cette dispense à la volonté et à la décision du saint-père. »

VI

Le jour même où César renonçait au cardinalat, le baron Louis de Villeneuve, chambellan de Louis XII, était arrivé à Rome. Il venait le chercher pour le conduire vers son maître. Le 1er octobre, César, rendu à la vie séculière, part de Rome, accompagné de Louis de Villeneuve, de Jean Jourdan Orsini, fils de Virginio, et de beaucoup d'autres jeunes nobles romains. Il va porter à Louis XII la bulle pontificale qui prononce le divorce demandé, et au ministre du roi, à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, les insignes du cardinalat, auquel Alexandre VI vient de le promouvoir dans le consistoire secret du 17 septembre.

Arrivé à Chinon, où se tenait la cour de France, il y fait, le 18 décembre, une entrée magnifique dont Brantôme nous a laissé la description. Pour donner une idée du luxe inouï déployé en cette circonstance, il suffira de rappeler qu'un grand nombre des chevaux de son cortége étaient ferrés d'or, disent les uns, d'argent, disent les autres.

Il s'agissait de payer à César la bulle de divorce et le chapeau rouge qu'il apportait. L'ancien cardinal de Valence est investi par Louis XII du duché de Valence en Dauphiné, auquel sont attachées 20,000 livres de revenu. Le roi lui donne, en outre, une compagnie de cent lances avec 20,000 francs de pension, et lui promet de le seconder efficacement dans la campagne qu'il médite pour ramener sous l'obéissance du saint-siége les villes de la Romagne, possédées par les vicaires de l'Église.

Le pape, qui ne poursuivit jamais avec constance que l'agrandissement de sa famille, avait longtemps hésité, flotté, entre l'alliance de la France et celle de la maison d'Aragon. Ayant pour son fils César des vues sur le royaume de Naples, il avait instamment pressé Frédéric de lui donner sa fille Charlotte, qui aurait apporté en dot à son mari la principauté de Tarente. L'espoir de cette alliance n'avait pas été étranger à la résolution prise par le pape de retirer son fils de l'Église; mais la princesse Charlotte, qui résidait alors à la cour de France, avait énergiquement refusé de donner sa main au *fratricide, à un prêtre fils de prêtre.* Alexandre s'était alors persuadé que l'alliance française était plus favorable à ses intérêts.

Pendant son ambassade en France, César épousa donc, le 12 mai 1499, la fille d'Alain, sire d'Albret, prince du sang royal par les femmes. Attaché désormais à la maison de France par une double alliance politique et domestique, décoré par Louis XII le 19 mai, jour de la Pentecôte, de l'ordre royal de Saint-Michel, le fils du pape va prendre hardiment le nom de César Borgia de France; il va afficher sur ses drapeaux les lis de France à côté des clefs pontificales, et envelopper d'une double terreur ceux qu'il se dispose à attaquer.

Nous avons vu qu'Alexandre VI n'avait pas réussi dans sa première entreprise contre les Orsini. Il se contentait depuis d'exciter les Orsini et les Colonna les uns contre les autres, de nourrir leur hostilité, afin de profiter de leur épuisement pour accabler les deux familles. Au reste, s'attachant à garder les apparences d'un ami de la paix publique, il faisait au besoin de violentes sorties contre ceux qui la troublaient, comme il arriva le 26 août 1498, lorsque les Conti, alliés des Orsini, se furent emparés sur les

Colonna de la tour Mathia. Mais les deux puissantes maisons commencèrent à voir clair dans la politique du pape ; elles comprirent qu'il les jouait; que l'union pouvait seule les sauver d'une ruine commune. Elles se rapprochèrent et cimentèrent la paix par divers mariages.

VII

Alexandre VI tourna dès lors toutes ses vues du côté de la Romagne. La situation de cette province était des plus déplorables. Au commencement du treizième siècle, Dante disait déjà : « La Romagne n'est et ne fut jamais sans guerre dans le cœur de ses tyrans. » Écoutons Machiavel : « La Romagne, avant que le pape Alexandre VI y eût détruit cette foule de tyrans qui y commandaient, offrait l'exemple de toutes les scélératesses. Ces désordres avaient leur source dans la méchanceté des princes et non dans la corruption des peuples, comme ils osaient l'avancer, parce que ces princes, quoique pauvres, voulaient vivre dans le faste, et, contraints de se livrer à de nombreuses exactions, ils les multipliaient sous toutes les formes. Une de leurs pratiques les plus perfides consistait à faire des lois pour prohiber certaines actions ; ensuite ils étaient les premiers à fournir des facilités pour les enfreindre et laissaient les coupables dans l'impunité jusqu'à ce qu'ils eussent vu leur nombre se multiplier, Alors ils prenaient le parti de venger l'outrage fait aux lois, non par zèle pour la justice, mais dans l'espoir d'assouvir leur cupidité en s'enrichissant par des amendes. De là une foule de désordres : les peuples s'appauvrissaient sans se corriger, et ceux qui se trouvaient

ainsi appauvris cherchaient à s'en dédommager aux dépens des peuples moins puissants qu'eux. » (*Discorsi sopra Tito Livio*, lib. III, cap. XXIX.)

La Romagne et les Marches étaient encore au pouvoir de petits tyrans, anciens vicaires et feudataires de l'Église, établis : les Varani à Camerino, les Fogliani à Fermo, les de la Rovère à Sinagaglia, les Montefeltri à Urbin, les Baglioni à Pérouse, les Vitelli à Citta di Castello, les Sforza à Pesaro, les Malatesta à Rimini, les Riario à Imola et à Forli, les Manfredi à Faenza, les Bentivogli à Bologne. Enfin la maison d'Este relevait du saint-siége pour le Ferrarais, en même temps qu'elle relevait de l'empire pour les fiefs de Modène et de Reggio.

Livrées aux luttes féroces de ces petits seigneurs qui s'attaquaient et se détruisaient à l'envi par tous les moyens, surprises, assassinats, empoisonnements, ces provinces présentaient le contraste étrange, mais non impossible, de toutes les fureurs du crime et de tous les raffinements de la civilisation la plus élégante. L'Italie devenait de plus en plus artiste. C'est un artiste en son genre et de plus un artiste original et devant faire école, qui va les délivrer de leurs tyrans et leur procurer l'ordre et la sécurité. Par quels moyens? Nous le verrons; mais le rare talent de l'artiste va dissimuler l'odieux des actes, fasciner les contemporains, pervertir l'histoire, et, en dépit de l'insuccès final de César, engendrer l'abjecte adoration de la force triomphante et du crime heureux.

VIII

Lorsque Louis XII, aidé de l'alliance de Venise et du pape, eut fait, en 1499, la facile conquête du Milanais, César Borgia, qui l'avait accompagné, obtint du roi qu'il détachât et mît à sa disposition, sous les ordres d'Yves d'Allègre, 300 lances payées par la France et 4,000 Suisses commandés par le bailli de Dijon, à la solde du pape. C'était le prix de la bulle du divorce.

A la fin d'octobre 1499, sous le prétexte que les vicaires de Rimini, de Pesaro, d'Imola, de Forli, de Camerino, de Faenza et le duc d'Urbin, feudataires de l'Église, n'avaient pas acquitté le tribut annuel qu'ils lui devaient, le pape venait de les déclarer déchus de leur autorité. Quoique cette déchéance n'eût pas été prononcée en consistoire, César Borgia ne s'en dispose pas moins à la mettre à exécution, fort des secours qu'il a reçus de la France et pourvu de 45,000 ducats que la commune de Milan vient de prêter à la chambre apostolique.

Les villes d'Imola et de Forli appartenaient au jeune Octavien, fils de Jérôme Riario, neveu de Sixte IV.

Tout en marchant sur les traces de Sixte IV et de Jérôme Riario, c'était en détruisant leur ouvrage qu'Alexandre VI et César Borgia commençaient à les imiter. Octavien régnait sous la tutelle de sa mère, la vaillante Catherine Sforza, qui, ayant épousé en secondes noces Jean de Médicis, était, après sa mort, demeurée fidèlement attachée à la patrie de son second mari. La république de Florence payait une solde au jeune Riario.

A la fin de novembre, César Borgia se présente devant Imola. Hors d'état de résister, la ville capitule ; mais la citadelle arrête plusieurs jours César par un feu meurtrier, qu'on entendait de Ferrare. Elle finit cependant par se rendre le 9 décembre, et César se dirige de là sur Forli. Catherine Sforza, pour soustraire ses enfants au péril, venait de les envoyer à Florence avec ce qu'elle avait de plus précieux. Elle abandonne aux assiégeants la ville de Forli, qu'elle n'espère pas sauver ; elle se réduit à défendre la citadelle et le fort, qu'elle avait abondamment pourvus d'hommes et d'artillerie. Le Valentinois, l'ayant inutilement sommée de se rendre, bat en brèche la muraille de la citadelle, qui, en s'écroulant, entraîne le terre-plein qu'elle soutenait et comble en partie le fossé. L'assaut devenait facile. La vaillante Catheriue fait d'inutiles efforts pour enhardir les siens à résister ; ils se retirent en désordre vers le fort. Les assiégeants arrivent, les taillent en pièces, pénètrent dans le fort avec les fuyards, les massacrent tous [1], à l'exception d'un petit nombre d'entre eux, qui ont pris le temps de se réfugier dans une tour avec Catherine et qui sont faits prisonniers avec elle. César envoie sa captive à Rome, où le pape la fait enfermer dans le château Saint-Ange. On pense si la vie et l'honneur de l'héroïque dame étaient en sûreté dans les mains d'Alexandre et de César. Ce ne fut pas sans peine qu'Yves d'Allègre, touché de sa disgrâce et de son grand cœur, obtint qu'elle fût mise en liberté.

1. Il en fut tué plus de 300. (Nardi.)

IX

César se disposait à attaquer Pesaro, qui appartenait à Jean Sforza, le second mari divorcé de sa sœur Lucrèce. Mais au commencement de février de l'année 1500, Ludovic le More reparaît en Lombardie à la tête d'une armée de mercenaires bourguignons et suisses. Trivulce, lieutenant de Louis XII dans le Milanais, pour faire face à cette attaque imprévue, rappelle Yves d'Allègre, et César, réduit à ses seules forces, est arrêté au milieu de ses succès. Il retourne à Rome, où l'affection paternelle lui ménage une entrée triomphale.

Le 21 février, les cardinaux Orsini et Farnèse vont au-devant du Valentinois jusqu'à Civita-Castellana. D'autres le rejoignent à trois ou quatre milles de Rome. Par ordre du pape, tous les cardinaux, tous les ambassadeurs, tous les magistrats de la ville viennent en grande cérémonie, le 26 février, attendre César en dehors de la porte de Sainte-Marie du Peuple. Entre quatre et cinq heures du soir, le duc arrive. Les cardinaux, montés sur leurs mules, le reçoivent la tête découverte. César les salue, les remercie, et, entouré d'eux, s'achemine par le Corso vers le palais. Mille fantassins environ, tous Suisses ou Gascons, ouvrent la marche sous cinq étendards aux armes du duc. Derrière eux s'avancent sous l'étendard de Saint-André, les lansquenets, fantassins du pape, qu'Alexandre a envoyés au-devant de son fils, probablement pour grossir son cortége ; puis une cinquantaine de nobles attachés au service du Valentinois. Viennent en-

suite les joueurs de flûte et d'autres instruments, auxquels César avait défendu de se faire entendre; trois hérauts, dont l'un était le héraut du roi de France. Après eux paraissent à cheval le duc de Bisceglia, beau-frère de César, à droite, et le prince de Squillace, fils du pape, à gauche. Le Valentinois les suit, entouré des cardinaux qui sont allés le recevoir, et escorté de cent estafiers portant chacun une hallebarde. Le duc est vêtu d'un justaucorps de velours noir qui lui descend jusqu'aux genoux. Une chaîne est suspendue à son cou, probablement celle de l'ordre de Saint-Michel. Différents évêques, les ambassadeurs des rois de France, d'Espagne, de Navarre, de Naples, d'Angleterre, ceux de Venise, de Florence et de Savoie marchent derrière César; puis les hommes d'armes, sous la conduite de Vitellozzo.

Le cortége s'approche du château Saint-Ange. Des soldats armés de pied en cap sont disposés sur les murs; des étendards aux armes du pape flottent au vent; les trompettes sonnent. Trois décharges de mousqueterie saluent le passage de César. La magnificence de ce triomphe était pour les contemporains quelque chose d'inouï.

Le Valentinois arrive au palais pontifical; il est reçu par Alexandre, entouré de plusieurs cardinaux, dans la salle du Perroquet. Il s'agenouille devant le pape, lui adresse en espagnol ses remercîments pour une rare faveur dont il a été l'objet pendant son absence; Alexandre lui répond dans la même langue. César baise les deux pieds du pontife, puis sa main droite. Enfin il est admis à l'embrasser, et il est permis aux nobles de la suite, que cette faveur tente, de baiser à leur tour le pied de Sa Sainteté.

X

On était en plein jubilé. Alexandre VI n'avait pas laissé passer le renouvellement du siècle sans célébrer avec pompe cette solennité, instituée en 1300 par Boniface VIII, à l'imitation du jubilé des juifs. La veille de Noël, à la fin de décembre 1499, il était allé en grande pompe, sous le dais, portant dans la main gauche un cierge doré allumé, et suivi de tout le clergé romain, frapper de trois coups de marteau la porte sainte de la basilique de Saint-Pierre. Quelle dut être la surprise des fidèles qui, de tous les points de l'Univers, au nombre de deux cent mille, dit-on, étaient venus chercher le pardon absolu de leurs fautes en visitant religieusement le tombeau des saints apôtres, d'assister à des réjouissances profanes qui rappelaient plutôt les jeux séculaires de la Rome païenne!

Le jubilé ne suspendit ni ne modéra les fêtes du carnaval. Alexandre VI avait humblement pris pour lui et pour son fils les deux noms les plus illustres de l'antiquité. Le lendemain de sa pompeuse entrée dans Rome, le 27 février, le Valentinois s'avise de représenter le triomphe de Jules César. Indigènes et étrangers voient, dans la place Navone, magnifiquement décorée, défiler onze chars de triomphe. César paraît debout sur le dernier dans l'appareil des anciens triomphateurs romains.

Le moment était venu pour le Valentinois de recueillir l'héritage convoité du malheureux duc de Gandia. Le 29 mars, quatrième dimanche de carême, le pape bénit

la fameuse rose d'or et se rend en grande pompe à la basilique de Saint-Pierre. On célèbre la messe. Au moment de l'*introït*, César vient s'agenouiller devant le pontife, qui le revêt du manteau et du bonnet rouge, insignes du gonfaloniérat, et l'avertit que cette dignité l'oblige désormais à défendre la foi et la sacro-sainte Église. Il se lève, dépose la tiare, et, le duc restant toujours agenouillé, il prononce le discours suivant :

« Que Dieu, père de l'éternelle gloire, t'assiste et te protége; que tout-puissant il te bénisse et exauce en tout tes prières; qu'il remplisse ta vie de longs jours; qu'il couvre tes ennemis de confusion; que sur toi fleurisse la grâce sanctifiante du Christ; et, comme il te confère ici-bas le gonfaloniérat, puisse-t-il te conférer au ciel l'éternelle gloire, le Dieu qui vit et règne dans l'unité du Saint-Esprit, pendant les siècles des siècles! »

La messe terminée, deux clercs de la chambre apostolique apportent, pliés sur leurs bras, l'étendard de l'Église et l'étendard du pape. Le pontife les bénit, et demande à Dieu de les rendre puissants contre les adversaires et les nations rebelles, terribles aux ennemis du peuple chrétien, et d'en faire le gage d'une victoire assurée. Il encense les étendards, puis s'assied et se couvre de sa tiare. Le duc, la tête découverte, à genoux devant lui, prête en ces termes le serment de fidélité :

« Moi, César Borgia de France, duc de Valentinois, gonfalonier, porte-étendard ou capitaine-général de la sainte Église romaine, je jure et à vous, mon très-saint maître, seigneur Alexandre VI, pape, et à vos successeurs intronisés canoniquement, de ne jamais consentir ou coopérer à vous faire perdre la vie ou un membre; à ce qu'aucune violence ou aucune injure soit commise contre vous ou vos

successeurs, sous quelque prétexte que ce soit. Je vous aiderai vous et vos successeurs à garder et à défendre contre tous la papauté romaine et les droits royaux de saint Pierre. Je veillerai à conserver, défendre, accroître et étendre les droits, les honneurs, les priviléges et l'autorité de l'Église romaine, de vous et de vos successeurs. » Il s'engage enfin non-seulement à ne jamais participer d'une manière quelconque à aucun attentat contre la personne, le droit, l'honneur, l'établissement, la puissance des papes, mais à s'opposer de tout son pouvoir à toute entreprise semblable et à la leur révéler au plus tôt. « Ainsi puissent m'assister Dieu et ces saints Évangiles, » dit-il en terminant; et il jure en posant les deux mains sur le livre des Évangiles et sur le crucifix.

On apporte au pape les deux étendards qu'on vient d'attacher aux lances. Il les remet à César en disant : « Reçois ces étendards sanctifiés par la bénédiction divine; qu'ils soient terribles aux ennemis du peuple chrétien, et que le Seigneur t'accorde la grâce de percer victorieusement avec eux, en son nom et à son honneur, les bataillons ennemis. »

Le pontife remet ensuite dans la main droite du duc, toujours agenouillé devant lui, un gros bâton blanc de quatre palmes de long. Enfin il lui donne la rose bénite en disant : « Des mains de nous, qui, quoique indigne, tenons la place de Dieu sur la terre, reçois la rose qui figure la joie de l'une et l'autre Jérusalem, de l'Église triomphante et de la militante, et qui représente à tous les fidèles du Christ cette joyeuse assemblée de tous les saints qui fleurit au ciel d'un incomparable éclat. Prends-la, très-cher fils, qui, selon le siècle, es noble, puissant et doué d'une grande vertu, afin d'être encore plus ennobli de

toute vertu dans le Christ, Notre Seigneur, comme la rose plantée sur le rivage des eaux abondantes. Puisse, de son inépuisable clémence, t'en faire la grâce Celui qui est triple et un dans les siècles des siècles. »

Le duc reçoit la rose, baise d'abord la main, puis le pied du pape. Tous deux se lèvent. César, coiffé du bonnet de gonfalonier et tenant la rose de la main droite, marche devant le pontife, qu'il accompagne avec les cardinaux jusqu'à son palais.

XI

Pour qui vont être terribles ces deux étendards du pape et de l'Église, remis aux mains du Valentinois? Apparemment c'est pour les Turcs, ces vrais ennemis du christianisme que Mahomet II avait fait vœu de détruire; pour les Turcs établis depuis cinquante ans à Constantinople d'où ils font incessamment trembler l'Europe chrétienne; pour les Turcs qui, en guerre avec Venise, ont récemment (novembre 1499) envahi, dévasté, incendié le patriarchat d'Aquilée?

Mais quoi! nous avons vu qu'Alexandre et Bajazet entretenaient les plus amicales relations. La correspondance échangée entre eux à la fin de 1494 nous montre le pape informant Bajazet des projets de Charles VIII contre l'empire turc; recourant à son secours, plein de confiance dans une amitié réciproque; le pressant de s'entremettre pour rapprocher Venise de la cour de Rome; donnant le chapeau de cardinal à Nicolas Cibo, archevêque d'Arles, à la recommandation de son bon ami Bajazet, qui fait valoir la

dignité et la fidélité de cet agent; épuisant enfin toutes les formules du plus affectueux dévouement pour Sa Hautesse. Dernièrement encore, le 24 février 1500, l'ambassadeur du Grand-Turc, accompagné de l'ambassadeur vénitien, a obtenu du pape une mystérieuse audience.

Il est vrai que le 11 mars il a été tenu un consistoire secret auquel ont été appelés les ambassadeurs du roi des Romains, des rois de France et d'Angleterre, de Naples et d'Espagne; de la république de Venise, du duc de Savoie et de la république de Florence. Le pape y a exposé les dangers dont les Turcs menacent la chrétienté; il a dit qu'à ses lettres, adressées le mois d'octobre dernier aux rois et aux princes chrétiens pour les inviter à se concerter en vue de pourvoir au salut du monde chrétien il n'a été fait aucune réponse. Mais la proposition de s'unir contre les Turcs avait paru faite à la suggestion et dans l'intérêt de Venise, et les ambassadeurs avaient déclaré qu'il était plus convenable de commencer par procurer la paix entre les princes chrétiens; qu'on s'occuperait ensuite de l'affaire des Turcs. Il était trop clair aux yeux de tous que cette démarche du pape n'était qu'une comédie destinée seulement à dégager sa responsabilité.

Non, ce n'est pas pour les Turcs que ces étendards seront terribles; ce n'est pas pour être tournés contre eux que le pape les a bénis et encensés et qu'il en a armé la main de César en y attachant la terreur des imprécations pontificales. Ceux que ces étendards menacent, ce sont les habitants de la Romagne, dont les descendants viennent une fois encore, à la première occasion favorable, de rejeter l'autorité du saint-siége. C'est à les soumettre, c'est à former de leur pays une principauté pour César que va être employé le fruit des exactions dont la guerre contre les Turcs

n'est que prétexte ; c'est au profit de César que le pape va pour trois ans imposer aux juifs l'impôt du vingtième, au clergé et aux cardinaux celui du dixième de leurs revenus ; c'est pour subvenir aux frais des conquêtes de César, et aussi à d'autres exigences, qu'en ce moment même le pape fait vendre, non-seulement dans l'Italie, mais dans les pays étrangers, des indulgences qui permettent de gagner le jubilé sans aller à Rome, et que, à la faveur du *grand pardon séculaire*, il tire, de Venise seulement, 799 livres d'or.

Constatons toutefois une mesure qui ne permet pas de dire qu'Alexandre VI n'ait rien fait pour défendre la chrétienté contre les attaques de la barbarie ottomane. « Le dimanche 9 août (1500), à midi, dit Burchard, on a commencé dans toutes les églises paroissiales à réciter un *Pater noster* et un *Ave Maria* contre les Turcs, comme au temps du pape Calixte III, d'heureuse mémoire ; et par ordre du pape ces prières doivent à l'avenir être récitées tous les jours [1]. »

XII

Cependant Trivulce était sorti de Milan à l'approche de Ludovic Sforza, que la population de cette ville avait accueilli avec enthousiasme. Toute la Lombardie avait acclamé le retour de son prince national, et la situation de l'armée française, retirée à Mortara, était gravement compromise, quand la trahison, à Novare, des Suisses qui servaient dans

1. Nous parlons cependant plus loin, chap. XXIII, d'une assistance un peu plus sérieuse.

l'armée de Ludovic replaça le Milanais sous l'autorité de Louis XII.

Le pape n'avait prêté au roi de France aucune assistance pour recouvrer sa conquête. Il en était résulté entre eux quelque refroidissement. Mais la mission de légat *a latere* en France accordée pour dix-huit mois au cardinal d'Amboise et la promesse de seconder le roi quand il voudrait attaquer le royaume de Naples réconcilient Louis XII et son ministre avec la cour de Rome. Yves d'Allègre, qui avait été rappelé en Lombardie, ramène à César 300 lances et 2,000 fantassins, en même temps que Louis XII le couvre de sa complicité morale en déclarant que toute résistance opposée aux conquêtes du Valentinois sera considérée par lui, roi de France, comme une injure personnelle.

Autorisé, appuyé par Louis XII, revêtu de son nouveau titre de gonfalonier de l'Église, César entre dans la Romagne à la tête des troupes françaises, auxquelles il a joint 700 hommes d'armes et 6,000 fantassins qui sont à lui; il s'empare de Pesaro et de Rimini, que leurs seigneurs, Jean Sforza, son ci-devant beau-frère, et Pandolphe Malatesta ne tentent même pas de lui disputer. Il vient ensuite (novembre 1500) attaquer dans Faenza le jeune Astorre de Manfredi, qu'abandonnent à la fois Jean Bentivoglio, seigneur de Bologne, son aïeul maternel, et les Vénitiens, qui s'étaient engagés à le protéger, et le duc de Ferrare et Florence. C'étaient les fruits de l'alliance française.

L'entreprise de César contre Faenza avait heureusement commencé. La forteresse de Bersighella, clef du val de Lamone, lui avait été livrée par Dionigi Naldo, un de ses lieutenants, à qui ses relations de famille assuraient une grande influence sur la population de ce pays. Il se flatta d'abord de pénétrer aussi facilement dans Faenza à la faveur d'in-

telligences que ce même Naldo entretenait avec le commandant de la citadelle, habitant de la même vallée et qui avait longtemps gouverné l'État d'Astorre. Mais l'intrigue fut découverte; les Fayentins emprisonnèrent le traître, et, sans s'effrayer ni de l'abandon où tous les laissaient, ni de la perte de l'importante vallée de Lamone, ils se montrèrent résolus à braver tous les périls pour se conserver à la famille des Manfredi, qui les gouvernait depuis longtemps, et ils déployèrent le plus grand zèle à mettre le pays en état de défense.

En présence de ces dispositions, et les menaces ne réussissant pas plus que les promesses à ébranler leur fidélité, César vient camper devant Faenza, entre les rivières de Lamone et de Marzano (20 novembre). Il établit son artillerie en face du faubourg de la ville qui regarde Forli. Les habitants y avaient élevé un bastion d'une force imposante. Après avoir suffisamment battu la place en brèche, le cinquième jour, César ordonne l'assaut. Mais les Fayentins se défendent si valeureusement que le Valentinois est obligé de ramener ses troupes dans leurs campements, non sans avoir perdu beaucoup de monde, entre autres Honorio Savelli. Les jours suivants, l'artillerie des assiégés continua de faire des ravages dans son armée. Les Fayentins, quoiqu'ils n'eussent qu'un petit nombre de soldats étrangers, ne laissaient pas de faire de fréquentes et vigoureuses sorties. Mais ce qui éprouvait le plus cruellement l'armée de César, c'était la rigueur excessive et inaccoutumée de l'hiver. Quoiqu'on ne fût pas encore à la fin de novembre, une neige abondante et épaisse et un froid intolérable empêchaient tous les travaux militaires; et les assiégeants étaient obligés de camper à ciel découvert, les Fayentins ayant eu la précaution de brûler toutes les maisons et de couper tous

les arbres des environs, afin d'enlever à l'ennemi tout abri et toute ressource. César se vit donc obligé, à la fin de novembre, de lever son camp et de faire prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver dans les villes voisines.

César était outré de la vigoureuse résistance que les Fayentins, sous les ordres d'un enfant, avaient opposée aux troupes françaises et à une excellente armée italienne commandée par des capitaines d'élite, par Paul et Jules Orsini, par Vitellozzo Vitelli et Jean-Paul Baglioni. Il était impatient de venger sa gloire obscurcie par un échec. Il avait juré de revenir chercher devant Faenza la victoire ou la mort.

Le pape, voyant l'obstination que les Fayentins mettaient à se défendre, tenta alors auprès d'eux la voie des négociations par l'entremise de Bentivoglio, aïeul maternel d'Astorre. D'après les arrangements proposés, le pape devait offrir un chapeau de cardinal au jeune seigneur de Faenza et nommer un fils de Bentivoglio protonotaire. Faenza, demeurant libre, aurait été remise entre les mains du Valentinois. Bentivoglio devait payer à Sa Sainteté une certaine somme d'argent et lui abandonner en outre Castel-Bolognese.

Mais les négociations du pape n'avaient jamais d'autre objet que de masquer ses artifices et de pénétrer les dispositions et les desseins d'autrui. Celles que alors il engagea avec Bentivoglio n'aboutirent point.

Dans les premiers jours de l'année 1501, César vient, la nuit, tenter d'escalader les murs du faubourg, où il pense s'être ménagé des intelligences. Mais une surprise ne lui réussit pas mieux que l'attaque ouverte. Il s'empare, les jours suivants, de Russi et d'autres places des environs, puis, au retour du printemps, le 12 avril, il reparaît de-

vant Faenza. Il s'établit près de la citadelle, fait battre la place de ce côté, donne l'assaut avec ses troupes françaises et espagnoles, qu'il engage mêlées les unes avec les autres. Mais ces troupes, s'étant présentées en désordre, échouent encore. Trois jours après, César commande toute l'armée pour un nouvel assaut. Vitellozzo et les Orsini donnent les premiers à la tête de leurs plus braves soldats. Attaquant avec beaucoup d'ordre et de valeur, ils poussent si avant, qu'ils peuvent un moment se flatter d'être enfin maîtres de la place. Mais les assiégés ne déployaient pas moins de courage, et les assaillants, rencontrant devant eux un large fossé et battus de flanc par l'artillerie dont la place était largement pourvue, sont contraints de se retirer, laissant sur le terrain Ferdinand Farnèse entre beaucoup d'autres officiers de distinction.

Les Fayentins avaient de leur côté perdu beaucoup de monde. Ils comprennent qu'ils ne peuvent, au prix des plus grands sacrifices, que reculer de quelques jours l'inévitable chute de leur ville et rendre plus dures les conditions du vainqueur. Une capitulation est signée. Ils obtiennent de César la promesse de respecter leurs biens et leurs personnes, et de laisser au jeune et vaillant Astorre la liberté de se retirer où bon lui semblera, et la jouissance de ses biens particuliers.

César entre dans Faenza le 22 avril. Il exécute fidèlement la capitulation à l'égard des habitants; mais Astorre est moins heureux. Il n'avait pas encore dix-huit ans; il était d'une beauté remarquable. César l'accueille de la manière la plus honorable, déclare vouloir le retenir à sa cour pour le former au métier des armes; puis, peu de jours après, il le fait partir pour Rome.

« Le 9 juin, dit dans son journal l'impassible Burchard,

ont été trouvés dans le Tibre, étouffés et morts, Astorre, seigneur de Faenza, jeune homme de dix-huit ans ou à peu près, si beau et si bien fait, qu'à peine aurait-on pu trouver son pareil entre mille du même âge, avec une corde d'arc au cou; deux jeunes gens liés ensemble par les bras, l'un de quinze ans, l'autre de vingt ou environ, et auprès d'eux une femme et beaucoup d'autres. » Le bruit courut alors, dit Guichardin, qu'Astorre aurait été victime d'un odieux et brutal outrage de la part de *quelqu'un* (*saziata prima, secondo si disse, la libidine di qualcuno*).

XIII

La Romagne était soumise [1]. Mais nous avons vu à quelles violences était en proie cette malheureuse province. Voulant par une administration ferme et redoutée y faire enfin régner l'ordre et la paix, César choisit pour la gouverner messire Ramiro d'Orco, homme expéditif et inexorable, auquel il abandonne un pouvoir illimité; puis il retourne à Rome.

Alexandre érige la Romagne en duché au profit du vainqueur. Le consentement des cardinaux était nécessaire pour légitimer l'aliénation des domaines de l'Église. Le pape avait pris soin de se l'assurer dès le 28 septembre de l'année précédente, par une promotion de douze cardinaux qui avaient chèrement acheté leurs chapeaux. On le voit, c'était double profit pour Sa Sainteté.

1. Nous rappelons plus bas que le duc de Ferrare y possédait quelques places, et que les Vénitiens y occupaient Ravenne et Cervia.

Si scandaleuse que fût la simonie d'Alexandre, nous devons avouer que les Romains lui reconnaissaient du moins une certaine légitimité, comme en témoigne ce distique bien connu :

Vendit Alexander cruces, altaria, Christum :
Emerat ille prius, vendere jure potest.

« Alexandre vend les croix, l'autel, le Christ; les ayant d'abord achetés lui-même, il a bien le droit de les revendre. » Alexandre ne faisait ici que déployer avec éclat les rares talents financiers qu'il avait longtemps exercés et développés dans les lucratives fonctions de vice-chancelier de l'Église, dont l'avait revêtu son oncle Calixte III.

César Borgia comptait bien ne pas s'arrêter après un si heureux début : le succès enhardissait ses espérances.

Le vieux Jean Bentivoglio [1], ne l'avait pas désarmé en ne

1. Sous la suzeraineté purement nominale du pape, représenté par un légat résident qui n'avait aucune part au gouvernement, la république de Bologne s'administrait depuis plusieurs siècles dans une parfaite indépendance du saint-siége. Les rapports de Bologne avec Rome avaient été réglés en 1447 par une convention, *Capitoli di Nicolo V*, qui réservait, il est vrai, le consentement du légat pour les principaux actes politiques; mais Bologne avait gardé son administration républicaine. Elle était gouvernée par une seigneurie de seize magistrats, parmi lesquels figuraient les Bentivogli. Un des membres de cette puissante famille qui dominait à Bologne depuis le commencement du quinzième siècle, Jean Bentivoglio, s'y était, depuis 1462, assuré le pouvoir absolu. La famille des Malvezzi, ne supportant qu'avec impatience de devenir sujette d'une famille dont elle était jusqu'alors l'égale, avait, en 1488, ourdi une conjuration pour tuer Bentivoglio. La conspiration ayant été découverte avant toute tentative d'exécution, Jean Malvezzi, avec dix-neuf de ses complices, avait été pendu. Tous les membres de sa famille avaient été frappés de l'exil et de la confiscation de leurs biens. Comme il arrive d'ordinaire de toutes les conspirations qui échouent, celle-ci n'avait servi qu'à accroître la puissance qu'elle avait pour objet de ruiner. Nous parlerons plus loin de l'extermination des Marescotti, autre puissante famille de Bologne.

défendant contre lui ni le prince de Rimini, Pandolfe IV, son gendre, ni le jeune Astorre de Manfredi, son petit-fils. Il vit César se préparer à l'attaquer à son tour. Mais dès 1499 Bentivoglio s'était placé sous la protection du roi de France. Cependant, l'année suivante, Louis XII, renouvelant à Bentivoglio et à Bologne la garantie de sa protection, avait expressément réservé les droits de l'Église sur cette ville.

Cette clause ouvrait du champ à l'interprétation, et César, se disposant à faire voir comment l'entendaient le pape et lui, fit entrer ses troupes dans le Bolonais. Il était arrivé à Castel San Piero, entre Imola et Bologne, quand il reçut un message de Louis XII qui lui défendait de s'emparer de Bologne et d'en chasser Jean Bentivoglio. Le roi de France se déclarait obligé à le protéger, et expliquait que la restriction *sans préjudice des droits de l'Église* ne devait s'entendre que des droits dont l'Église était alors en possession, et non dans un sens indéterminé qui eût rendu la garantie royale illusoire.

César dut s'arrêter; mais il ne s'éloigna qu'après avoir exigé de Bentivoglio des secours en hommes et en argent et la cession de Castel Bolognese, qu'il donna à Paul Orsini, négociateur de ce traité. Ces secours qu'il arrachait au vieux tyran de Bologne, César se proposait de les employer contre les Florentins, qui venaient de mettre à la disposition de Bentivoglio un de leurs condottieri, le comte Ranuccio de Marciano, et de s'attirer par là le ressentiment des Borgia.

XIV

Notre objet, en ce moment, n'étant pas de raconter la vie du Valentinois, mais de rappeler par quels moyens il a étendu les États de l'Église à son profit d'abord, mais toujours au nom et en définitive au profit du saint-siége, nous ne le suivrons pas dans ses entreprises contre la Toscane, où il envoie Oliverotto de Fermo soutenir Pise en lutte contre Florence, et où il vient lui-même imposer à la république une alliance onéreuse ; contre la seigneurie de Piombino, dont il occupe une partie; non plus que dans sa marche à la suite de l'armée française, qui se dirigeait alors sur Naples pour mettre à exécution l'odieux traité de Grenade. Disons seulement que, lorsque Capoue fut enlevée par surprise et livrée à toutes les violences de la guerre, un grand nombre de dames s'étant réfugiées dans une tour pour échapper à la brutalité du soldat, César les fit amener devant lui, choisit les quarante plus belles et les envoya à Rome, au Vatican, enrichir le sérail où le pape et son fils prenaient leurs plus innocents ébats.

L'expédition de Naples avait été fatale aux Colonna. Lorsque, au mois de juin 1501, les ambassadeurs français et espagnols notifièrent au pape le traité de Grenade conclu le 11 novembre 1500, les Colonna, entrés au service de Frédéric de Naples et redoutant l'arrivée des troupes françaises, voulurent remettre leurs terres entre les mains du sacré collége. Mais le pape ayant exigé qu'ils les lui remissent à lui-même, les menaçant de les punir en cas de

refus, ils résolurent d'en donner *les clefs* au pape et au sacré collége.

Le 22 juin, le cardinal de Cosenza, François Borgia, neveû d'Alexandre, allait en son nom prendre possession de Rocca di Papa, de toutes les terres et de tous les châteaux des Colonna, et, le 24, les vassaux de cette famille étaient admis à prêter hommage au pape. Après avoir, dans un consistoire secret du 25 juin, déclaré Frédéric d'Aragon privé du royaume de Naples, et investi le roi de France des duchés de Calabre et d'Apulie, Alexandre, dans un conseil tenu au Capitole, le 5 juillet, conseil auquel ne furent appelés que les partisans des Orsini, fit décider de raser Marino, place forte des Colonna, dans la campagne de Rome.

En se dirigeant de Rome sur Naples, d'Aubigny, qui commandait l'armée française, se chargea de l'exécution de la sentence pontificale. Il fit brûler Marino, Cavi et d'autres places des Colonna, sous prétexte de venger la mort de certains envoyés que des barons napolitains, partisans de la France, avaient chargés de traiter avec lui, et que Fabrice avait fait assassiner à Rome.

Frédéric d'Aragon avait confié à Fabrice et à Prosper Colonna le soin de défendre Capoue et Naples. Fabrice ne réussit pas à sauver Capoue. Fait prisonnier, il dut se racheter des mains des Français, et il alla rejoindre à Ischia son frère Prosper, qui, n'ayant pas même pu défendre Naples, avait suivi dans l'exil le malheureux Frédéric.

Le 24 septembre, neuf jours après que César est revenu du royaume de Naples, le pape fait proclamer défense à qui que ce soit, sous peine de la vie, de garder un Colonna dans sa maison, même secrètement. Il enjoint à quiconque aurait en dépôt quelque bien leur appartenant de le révé-

ler, s'il ne veut s'exposer à perdre ses propres biens. Le 3 novembre, il divise les terres des Colonna en trois parties, qu'il attribue aux villes de Nepi et de Sermoneta, érigées en duchés : la première, au profit d'un fils qu'Alexandre, étant pontife, avait eu d'une dame romaine; la seconde, au profit d'un enfant de Lucrèce, qui venait de recevoir au baptême le nom de Rodrigue.

Le 25 janvier, Alexandre se rend à cheval à Frascati. Il y ordonne d'appliquer à la torture quatre des habitants, pour les contraindre à lui révéler où est cachée l'artillerie des Colonna, qu'il fait déterrer et transporter à Rome. Le représentant officiel du Dieu de paix s'occupait alors d'amasser, aux meilleures conditions, le plus formidable matériel de guerre pour garnir les places conquises par César et lui faciliter de nouvelles entreprises. Frédéric d'Aragon avait, à Ischia, des armes, des canons, des munitions, qui étaient estimés 50,000 ducats. Alexandre en offrit 14,000, et les obtint à ce prix du dénûment de l'ex-roi.

En s'emparant de tous les domaines que dans le territoire de Rome possédaient les Colonna et les Savelli, leurs alliés, Alexandre n'avait pas négligé d'en donner une partie aux Orsini, faveur qui avait le double avantage d'endormir leurs défiances et d'exciter contre eux l'animosité d'une maison rivale. Se proposant de détruire les deux familles, il s'appuyait alternativement sur l'une et sur l'autre, pour les affaiblir progressivement toutes deux. En même temps César, s'appliquant à gagner tous ceux de leurs adhérents qui étaient nobles, les faisait ses gentilshommes, leur donnait, selon leur qualité, une riche paye et des honneurs; leur confiait le commandement de ses troupes et le gouvernement de ses places; et, éteignant insensiblement dans leurs âmes l'esprit de faction qui favorisait les Colonna et

les Orsini, réussissait à y substituer l'attachement pour sa seule personne.

XV

César était revenu de Naples à Rome, le 15 septembre. Cinq jours plus tôt, on y avait appris le succès de ses lieutenants Vitellozzo, Jean-Paul Baglioni et Pandolfe Petrucci, qu'il avait chargés d'achever en son absence la conquête de la seigneurie de Piombino. Jacques d'Appiano, chef de ce petit État, avait était reçu depuis longtemps sous la protection de Louis XII. Effrayé à l'approche des lieutenants de César, il s'était embarqué pour la France et était allé conjurer le roi, au nom de son honneur, d'empêcher sa ruine. Louis XII lui répondit ouvertement qu'il avait promis au pontife de ne pas apporter d'obstacle à ses entreprises, et qu'il ne pourrait s'y opposer sans nuire à ses propres intérêts.

Le duc de Ferrare, Hercule d'Este, feudataire du saint-siége, voyait le Valentinois, avec l'appui de la France et la connivence de Venise, attaquer et détruire tous les vicaires pontificaux. Il s'était, il est vrai, placé depuis 1499 sous la protection du roi de France. Mais cette protection avait bien insuffisamment préservé Bologne, Florence et Piombino. Hercule, à qui les Vénitiens avaient récemment enlevé la Polésine de Rovigo, pouvait craindre pour les petites places qu'il possédait dans la Romagne près du Pô. Ce prince avisé, qui s'appliqua toujours à garder la paix pour lui-même et s'entremit souvent pour la procurer à ses voisins, pensa se concilier l'auguste famille du

pape ou tout au moins la désarmer, en faisant épouser à son fils aîné, Alphonse, Lucrèce Borgia, sœur de César. Il fut d'ailleurs sollicité par le roi de France de consentir à cette honteuse alliance.

Un mariage était alors négocié entre Alphonse d'Este et Louise de Savoie, veuve de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et cousine du roi de France. Les prétentions de Louis XII sur le royaume de Naples lui faisaient une obligation de s'assurer l'amitié du pape ; il était d'ailleurs pressé de lui complaire en tout par le cardinal d'Amboise.

Louis XII refusa donc de consentir au mariage de Louise de Savoie avec Alphonse; et, par d'impérieuses instances, il détermina la cour de Ferrare à souscrire à l'union d'Alphonse et de Lucrèce. On avait d'ailleurs fait comprendre à la maison d'Este qu'il n'eût pas été prudent de braver par un refus le ressentiment d'Alexandre et de César et de tenter leur ambition.

Toute jeune qu'elle était, Lucrèce avait été déjà mariée trois fois. Avant même qu'elle eût atteint l'âge nubile, Alexandre, n'étant encore que cardinal, lui avait fait épouser un obscur gentilhomme espagnol. Devenu pape, et voulant assurer à sa fille un établissement plus en rapport avec sa nouvelle dignité, il avait rompu catte première alliance et marié Lucrèce à Jean Sforza, seigneur de Pesaro. La renonciation et le silence de l'Espagnol avaient été achetés au prix de 3,000 ducats (juin 1493). Mais quatre ans plus tard, le seigneur de Pesaro, s'apercevant que le pape et son fils, sans être retenus par aucun égard, se disposaient à dépouiller de sa principauté leur gendre et beau-frère, s'était secrètement enfui de Rome. Le pape avait alors cassé cette seconde alliance comme la première, sous prétexte d'impuissance du mari, qu'il fit prouver par de

faux témoins devant des commissaires délégués par Sa Sainteté pour connaître de cette délicate affaire.

A la fin d'août 1498, il avait fait épouser à sa fille, en troisièmes noces, un tout jeune homme de dix sept ans, Alphonse d'Aragon, duc de Biseglia, prince de Salerne, fils naturel d'Alphonse II, roi de Naples. Alexandre, qui, durant tout son pontificat, ne fit que passer et repasser incessamment, sans scrupule et sans pudeur, de l'alliance de la maison de France à celle de la maison d'Aragon, s'était alors rapproché de Frédéric II. Cependant les négociations qui devaient, par le traité de Grenade, aboutir plus tard au partage de la monarchie napolitaine, ces négociations, entamées déjà sous Charles VIII, avaient été reprises et se poursuivaient entre les rois de France et d'Espagne.

De quelque mystère qu'elles fussent enveloppées, le roi don Frédéric se sentait menacé; et, le 2 août 1499, Alphonse d'Aragon s'éloignait secrètement de Rome et se rendait dans le royaume de Naples sans la permission du pape. La prévision du danger auquel allait être exposé don Frédéric, son oncle, pouvait porter le duc de Biseglia à se rapprocher de sa famille. Peut être aussi le malheureux jeune homme avait-il quelque pressentiment du sort qui l'attendait lui-même. Quoi qu'il en fût, le pape sut persuader à son gendre de revenir vers Lucrèce, à Spolète, dont il venait de la nommer gouvernante, et, à la fin de septembre, Alphonse allait avec elle retrouver son beau-père à Népi. Le 14 octobre, il rentrait à Rome avec Lucrèce, Alexandre et Geoffroy Borgia, son beau-frère.

Le 1er janvier 1500, nous le voyons paraître aux côtés de sa femme, qui se rend à cheval à l'église de Sain-Jean de Latran, escortée de toute la noblesse de Rome. Le 26 février, jour où César, après la prise d'Imola, fait à Rome une

pompeuse entrée, le duc de Biseglia marche devant lui avec le prince de Squillace, autre fils d'Alexandre VI. Mais, quatre mois plus tard, le 5 juillet, vers six heures du soir, Alphonse est assailli sur le palier de l'escalier de Saint-Pierre par des assassins, qui, après cet exploit, peuvent, sans être inquiétés, sortir de Rome par la porte Pertusa, sous la protection de quarante cavaliers qui les avaient attendus au pied de l'escalier.

Le duc de Biseglia avait été frappé à la tête, au bras droit et à la cuisse. Il est transporté tout près du palais de Saint-Pierre, dans la demeure du cardinal de Santa-Maria-in-Porticu.

Alphonse savait quel était l'auteur de cet assassinat; il avait révélé son nom au pape, et, plein de défiance, il n'avait voulu admettre auprès de lui que des médecins qu'il avait envoyé chercher à Naples. Lucrèce, qui paraît avoir été très-émue de cet attentat, et la sœur du duc de Biseglia, dona Sancia, femme du prince de Squillace, se tenaient auprès du blessé, qui resta trente-trois jours malade. Elles le soignaient et préparaient elle-mêmes sa nourriture, car la haine que lui portait le Valentinois faisait appréhender un empoisonnement.

Alexandre, craignant lui-même que César ne fît tuer le duc de Biseglia, avait chargé seize de ses gens de garder Alphonse, et quand il le visitait, César ne pouvait accompagner le pape. Cependant le Valentinois avait dit : « Ce qui n'a pas été fait au dîner se fera au souper. » Alphonse *ne voulant pas*, dit Burchard, *mourir de ses blessures*, César, le 18 août, pénètre le matin dans sa chambre, éloigne les deux femmes, et le fait étrangler sous ses yeux par don Michel, un de ses affidés. Le duc de Biseglia est enseveli la nuit suivante.

Rome entière parla de cet événement, mais la peur ne permettait pas d'en parler bien haut. César déclara qu'il avait fait tuer le prince parce qu'il tramait sa mort, et qu'il ferait instruire son procès. Il ne fut pas fait de procès à la mémoire de la victime. Toutefois il fallait un semblant d'enquête. Les médecins napolitains du prince et un certain bossu attaché à son service sont arrêtés et conduits au château Saint-Ange. On informe contre eux, mais ils sont bientôt relâchés. L'impunité du vrai coupable, que l'on connaissait trop bien, servit du moins à le sauver : le pape, au reste, savait parfaitement à quoi s'en tenir. Après le premier attentat du 5 juillet, comme l'ambassadeur vénitien, Paolo Cappello parlait à Sa Sainteté du propos de César que nous avons rapporté ; Alexandre lui avait répondu : « Le duc se défend de l'avoir frappé ; mais, s'il l'avait frappé, Alphonse l'aurait mérité. »

Le dernier jour d'août, Lucrèce, escortée de 600 cavaliers, part pour Népi, où elle va se remettre du *trouble* que lui a causé la mort de son mari.

Nous ne parlerons pas ici des soupçons révoltants qu'autorisa la singulière affection d'Alexandre VI pour sa fille. Guichardin les mentionne dans son histoire, et Burchard nous a conservé une lettre adressée de Tarente à Sylvius Savelli, qui atteste cette odieuse rumeur. On connaît le distique de Sannazar [1], sur cette tendresse extraordinaire, et l'épitaphe que Pontanus fit pour Lucrèce [2]. Nous avons parlé plus haut d'un fils de Lucrèce, qui était né le 1er novembre 1499, et qui avait reçu au baptême le nom de son

1. Ergo te semper cupiet, Lucretia, Sextus!
O fatum diri numinis! hic pater est.

2. Hoc jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re
Thaïs; Alexandri filia, sponsa, nurus.

aïeul. Quel que fût son père, cet enfant n'était à coup sûr que le petit-fils d'Alexandre VI. Cependant, telle était l'opinion que le pape avait donnée de ses mœurs, telle était la haine qu'il avait soulevée, qu'on pensa généralement que ce fils de Lucrèce tenait de plus près au souverain pontife.

Les cardinaux avaient donné chacun deux ducats à celui qui leur avait annoncé cette naissance, et le pape avait, dès le berceau, préparé à cet enfant un établissement princier. Il n'en fallut peut-être pas davantage pour autoriser une monstrueuse supposition [1].

Nous n'hésitons pas, quant à nous, à la repousser; non sans doute par égard pour Alexandre VI et pour le caractère dont il était revêtu : on connaît trop bien tous les crimes et toutes les abominations qui déshonorent la vie et le pontificat de Roderic Borgia. Mais le commerce d'un père avec sa fille est une énormité telle, que, pour l'admettre, il faudrait autre chose que des suppositions, des rumeurs publiques et des épigrammes sanglantes. Respectons la nature humaine même dans Alexandre VI et adjugeons-lui le bénéfice des sentiments paternels qui lui firent commettre et pardonner à son fils tant de fautes et tant de crimes.

A propos de la déclaration officielle d'Alexandre VI qu'il pouvait d'un mot laver les péchés des morts mêmes et délivrer les âmes souffrantes en purgatoire, M. Michelet remarque très-bien que « si la foi diminuait, la nature prenait force, et que, si l'on était moins chrétien, on devenait plus homme, plus tendre, plus sensible. » Alexandre VI

1. Notons que M. de Chateaubriand lui-même, qu'on ne rangera peut-être pas parmi les détracteurs jurés de la papauté, semble adopter cette supposition. « Alexandre VI, dit-il, avec sa fille triplement incestueuse, nommée Lucrèce, comme pour offrir à Rome un contraste fameux avec l'antique pudeur romaine. » (*Analyse raisonnée de l'histoire de France. Louis XII.*)

aimait extraordinairement ses enfants. Quand le duc de Gandia eut été assassiné, et que son cadavre eut été repêché dans le Tibre, Burchard nous apprend qu'Alexandre, s'enfermant dans sa chambre, resta trois jours entiers sans se coucher, sans manger ni boire, résolu à se laisser mourir.

Il n'est pas surprenant qu'Alexandre, chez qui la nature était si forte et le détachement chrétien si faible ou plutôt si nul; chez qui les passions du prince, du père et de l'homme étouffaient si victorieusement l'ascétisme d'une foi surnaturelle, il n'est pas surprenant, disons-nous, qu'Alexandre, dans ses étranges complaisances pour sa fille, ait mis en oubli la gravité et la retenue que lui imposait son caractère officiel. Les exemples d'ailleurs ne manquaient pas parmi ses prédécesseurs, sinon pour excuser, du moins pour rendre moins sensibles et moins choquantes maintes dérogations aux convenances de son ministère. Mais n'ajoutons pas l'inceste au sinistre cortége de vices que Machiavel donne à l'âme du pape au sortir de cette vie.

Disons seulement qu'Alexandre VI témoignait une grande confiance dans les talents politiques de sa fille. Nous venons de voir qu'il l'avait nommée gouvernante de Spolète. A la fin de septembre 1499, le pape avait, pour punir on ne sait quelle faute, fait enfermer au château Saint-Ange le révérend père Jacques Gaetan, protonotaire de Sermoneta, et soumis cette ville, avec toutes ses dépendances, à la domination immédiate du saint-siége. Le 12 février 1500, il la fait vendre à Lucrèce par la chambre apostolique, au prix de 80,000 ducats, payés, assure-t-on, argent comptant. Lucrèce toutefois n'en devait pas jouir longtemps, César la lui enleva bientôt après en disant : « Elle est femme, elle ne pourra la garder. »

C'était bien quelque chose de donner à une femme le

gouvernement et la propriété d'une partie de l'État ecclésiastique. Mais Alexandre alla plus loin. Le 27 juillet 1501, s'éloignant de Rome pour s'emparer en personne des domaines des Colonna, le pape confiait à Lucrèce la direction du palais pontifical et l'expédition des affaires courantes. Il lui donnait la commission d'ouvrir les lettres adressées à Sa Sainteté, l'invitant, s'il se présentait quelque difficulté, à prendre conseil du cardinal de Lisbonne. Ici le maître des cérémonies du palais apostolique, le journaliste ecclésiastique Burchard, donne sur l'enjouement d'esprit du cardinal et de Lucrèce, de la gouvernante du sacré palais et de son secrétaire, des détails que nous ne saurions transcrire. Trois mois plus tard, le pape, partant pour Népi, investissait encore Lucrèce de la garde de la chambre apostolique.

XVI

Le 4 septembre, à l'heure des vêpres, on apprit à Rome la conclusion du quatrième mariage de Lucrèce. Jusqu'au soir, le canon retentit sans interruption, et, le dimanche suivant, Lucrèce, escortée de 300 cavaliers, précédée de quatre évêques et suivie des dames de sa maison, se rendit en robe de noces à Sainte-Marie du Peuple, pour adresser à la Vierge ses actions de grâces. La grande cloche du Capitole, sonnant à toutes volées depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, publia la joie immodérée que cette alliance causait à la famille Borgia. Le château Saint-Ange, le Capitole, la ville entière furent illuminés. Le 17 septembre, Alexandre, dans un consistoire secret, remet à Hercule

d'Este et à ses successeurs, jusqu'à la troisième génération, le tribut annuel de 4,000 ducats que le duc de Ferrare était tenu de payer à la chambre apostolique comme feudataire du saint-siége, et le réduit à la somme insignifiante de 100 ducats, ce qui n'était qu'une réserve discrète de la suzeraineté pontificale.

Le 23 décembre, le cardinal Hippolyte d'Este, troisième fils d'Hercule, vint à Rome chercher sa future belle-sœur, dont les deux premiers maris étaient encore vivants, et dont le troisième avait péri comme on l'a vu. Le pape avait envoyé au-devant de lui les cardinaux, qui le reçurent à la hauteur de Ponte-Molle. Il rencontre plus loin le gouverneur et le sénateur de Rome et plusieurs prélats. César enfin le rejoint, escorté de deux cents cavaliers, que précède son connétable, et de cent hallebardiers à pied habillés de neuf. Il embrasse Hippolyte d'Este, et se place à sa gauche avec une déférence qui lui avait singulièrement coûté dans une précédente occasion.

Les prélats et officiers du sacré palais, les ambassadeurs des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre, de l'archiduc d'Autriche, de la république de Venise et du duc de Ferrare, enfin les deux frères du cardinal d'Este, Ferdinand et Sigismond, avaient accompagné César. Le cortége se met en marche, franchit la porte du Peuple, où dix-neuf cardinaux attendaient au passage Hippolyte d'Este, et se dirige vers le palais au son des trompettes et des fifres. Quand il arrive au pont Saint-Ange, des décharges d'artillerie éclatent sur toutes les tours du château, et le cardinal est reçu au Vatican avec les plus grands honneurs.

Le pape n'avait guère fait plus pour solenniser l'entrée de César dans Rome après la prise d'Imola.

Le 26 décembre, jour où l'église célèbre la mémoire de

saint Étienne, le premier martyr, des courses de jeunes gens, d'enfants et de chevaux, sont données en spectacle aux Romains. Ensuite, au son des instruments que font retentir avec éclat des musiciens placés sur le palier qui domine l'escalier de Saint-Pierre, Lucrèce, vêtue d'une robe de brocart d'or, dont une jeune fille porte la longue queue devant elle, à la mode espagnole, sort de sa maison, voisine de la basilique. Accompagnée de cinquante dames romaines et de ses suivantes, qui marchent deux par deux, elle gravit les degrés du Vatican, où le pape, entouré de treize cardinaux, l'attend dans la salle Pauline. Après un sermon que le pape, à plusieurs reprises, invita le prédicateur à *expédier* plus vite, Ferdinand d'Este, chargé d'épouser Lucrèce par procuration, au nom de son frère Alphonse, lui passe au doigt l'anneau nuptial. Le cardinal Hippolyte lui offre de riches présents qu'il l'invite à ne pas mépriser, son époux devant lui en faire agréer d'autres à Ferrare.

Dans les premiers jours de janvier 1502, le pape remet entre les mains de Ferdinand et de Sigismond d'Este 100,000 ducats d'or qu'il donnait en dot à Lucrèce, et le lendemain, la fille du pape sortait de Rome en grande pompe, traînant après soi les tributs de la chrétienté, pour aller trouver à Ferrare son quatrième époux. Le cardinal de Cosenza avait été nommé légat *a latere* pour accompagner sa cousine à travers le territoire de l'Église, où l'ordre avait été donné à toutes les villes de la recevoir avec magnificence. La noblesse de Rome dut, à ses frais et richement vêtue, escorter Lucrèce jusqu'à Ferrare. Les cardinaux et vingt évêques furent invités à prêter chacun pour le cortége, les évêques un cheval, et les cardinaux deux, qui ne furent jamais rendus, pas plus que n'avaient

été indemnisés les curiales et les clercs de la chambre auxquels avait été imposée la charge de loger chez eux et de nourrir bêtes et gens de la suite du cardinal d'Este.

Le 24 janvier, le pape démembrait le diocèse de Bologne, dont était commandataire perpétuel le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, et en détachait les châteaux de Cento et de la Piève, situés sur les confins du territoire de Ferrare, pour les ajouter à la dot de sa fille.

XVII

C'est à l'époque de ce mariage que, le jour de la Toussaint, eut lieu, dans le sacré palais, le fameux banquet des cinquante courtisanes, après lequel Alexandre, César et Lucrèce se donnèrent le plaisir d'assister à une scène monstrueuse qui rappelle les abominations de Caprée.

La cruauté, compagne habituelle de la luxure et de l'avarice, faisait tous les jours à Rome de nouvelles victimes. Paolo Capello, dans sa relation, que nous avons citée plus haut, disait déjà, à la date du 28 septembre 1500 : « Chaque jour, on trouve dans Rome quatre ou cinq cadavres d'évêques, de prélats et d'autres assassinés la nuit. » Il rappelait le meurtre de Pierotto, ce favori d'Alexandre que César avait poursuivi jusque sous le manteau pontifical, et dont l'assassin avait fait jaillir le sang au visage du pape [1]. Rome avait continué depuis d'être un coupe-gorge. Une foule de cardinaux, les plus riches et les plus honorables,

1. Nous avons dit plus haut qu'Alexandre VI aimait beaucoup César ; il faut ajouter qu'il le craignait aussi beaucoup. Paolo Cappello le dit formellement : « *Il papa ama ed ha gran paura del figiulo duca.* »

avaient été dépouillés, tués, empoisonnés ou proscrits.

Si la seule avarice rendait cruels Alexandre et César, combien plus le besoin de venger une offense. Le 11 novembre 1501, un homme masqué avait, le soir, dans le Borgo, parlé du Valentinois sans ménagements. Le duc l'apprend, ordonne d'arrêter le coupable et le fait conduire dans la prison de Sainte-Croix. Au milieu de la nuit, on lui coupe la main, puis le bout de la langue, qui est suspendu au petit doigt de la main coupée. Cette main, qui publiait l'offense en même temps que l'expiation, demeura deux jours exposée à la fenêtre de la prison.

Deux mois plus tard, autre vengeance. Un certain Jean Laurent, de Venise, avait écrit en grec une satire contre le pape et le Valentinois. Son frère, qui était à Rome, eut l'imprudence de la traduiree en latin et de l'adresser à Venise. Il est arrêté le 28 janvier 1502. Ses biens, ses livres, tout ce qu'il y avait chez lui est saisi. La seigneurie de Venise en est informée. Elle charge son ambassadeur de solliciter très-instamment la liberté du prisonnier. Le pape répond qu'il n'eût pas pensé que la seigneurie s'intéressàt à cette affaire, mais qu'il ne peut satisfaire à sa requête, celui pour qui elle intercède ayant été déjà expédié. Le malavisé Vénitien avait été étranglé quelques jours auparavant et jeté dans le Tibre.

Ne négligeons pas de rappeler que c'est Alexandre VI, qui, par un bref du 1er juin 1501, a établi la censure ecclésiastique des livres, « institution, dit Sismondi, qui, plus qu'aucune autre peut-être, a contribué à conserver le pouvoir de l'Église romaine contre les attaques de la philosophie et les progrès de l'esprit [1]. »

1. On remarquera, si l'on veut, que le système défensif de la cour de

Les sentiments qu'inspirèrent aux Romains les crimes et les excès de toute nature de leur vieux Tibère chrétien, on put les connaître lorsque, vingt mois plus tard, le corps d'Alexandre, qui venait de mourir, ayant été porté selon l'usage dans la basilique de Saint-Pierre, on vit le peuple accourir en foule avec une incroyable allégresse pour rassasier ses yeux de la vue de ce cadavre noir, enflé, difforme, portant tous les signes du poison qui avait été préparé pour un autre et que le pape avait lui-même bu par méprise [1]. Mais Alexandre put savoir ce qu'on racontait et ce qu'on disait de lui.

Une lettre anonyme, adressée à Sylvius Savelli, enveloppé avec sa famille dans la récente proscription des Colonna, et réfugié alors auprès du roi des Romains, lettre écrite du camp des Espagnols devant Tarente, à la date du 15 novembre, courut dans Rome et fut lue au pape par le cardinal de Modène, son dataire, qui n'y était pas ménagé et qu'on y appelait « le ministre des crimes, le débitant de bénéfices, le Cerbère du Vatican, aboyant après tous, mettant sans honte chacun dans la balance pour savoir ce qu'il a sur lui, laissant entrer les riches et fermant injurieusement la porte aux pauvres [2]. » Cette lettre rappelait

Rome n'est pas sans analogie avec celui de la sèche qui se protége, elle aussi, par la nuit qu'elle a le don de répandre autour d'elle.

1. On trouvera plus loin une autre version sur la mort du pape.

2. Ce cardinal de Modène, ministre de ces sacriléges exactions et qu'on appelait l'éponge du pape, *spugna del papa*, mourut le 20 juillet 1502. Les cardinaux enrichis étaient sujets à mourir subitement quand le pape avait besoin d'argent. Ainsi était mort le cardinal de Capoue, ainsi devait bientôt mourir le cardinal Michel de Saint-Ange. Leurs biens étaient acquis de droit au trésor pontifical, en vertu d'un bref rendu par Alexandre VI qui enlevait aux cardinaux la faculté de tester et substituait le saint-siége à leurs héritiers légitimes. La fortune du cardinal de Modène ne s'élevait pas à moins de 40,000 ducats; Alexandre, comme

tous les crimes politiques et domestiques du pape et de sa famille. Alexandre s'y vit dépeint comme la peste et le fléau de la république chrétienne, comme un pontife simoniaque, comme un prévaricateur enrichissant ses fils et dotant sa fille avec le fruit des indulgences qu'il avait fait vendre à l'étranger, sous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre contre le Turc; comme un père incestueux, comme le boute-feu de l'Italie, comme un tyran dépeuplant Rome de ses meilleurs citoyens. L'étendue de cette pièce ne nous permet pas de la reproduire ici. Elle mentionne d'ailleurs

de juste et selon l'usage, s'appropria cette fortune et se saisit de tous les autres biens du défunt. On ne fit pas moins de vingt-cinq épigrammes pour flétrir la cruauté et l'avarice du dataire. Burchard nous les a conservées, ainsi qu'une fiction ingénieuse d'un Français et qui mérite d'être recueillie.

Dans cette pièce, le Modénais se présente à la porte du ciel et frappe pour entrer dans le royaume de Dieu :

PIERRE dit : Qui frappe?

LE DÉFUNT répond : Je suis le Modénais.

PIERRE. A moins de payer mille ducats, tu n'entreras pas dans le royaume de Dieu.

LE MODÉNAIS. Je n'ai pas de quoi les payer.

PIERRE. Donnes-en au moins cinq cents.

LE MODÉNAIS. Je n'en ai ni mille ni cinq cents. J'ai quitté l'autre vie pauvre, dépouillé de tous mes biens. Mes bénéfices, mes vases d'or et d'argent, ma fortune, mes richesses, le pape a tout recueilli. Nu je suis venu. Ayez pitié de moi.

Graduellement, Pierre, de cinq cents ducats, descend à un seul, et le Modénais alléguant toujours sa pauvreté, Pierre lui dit : Si tu n'as pas de quoi payer un seul ducat, va-t'en au diable et sois pauvre avec lui dans l'éternité.

C'était une allusion de l'auteur au caractère et aux habitudes du Modénais, qui envoyait toujours les pauvres au diable.

Le Modénais arrive donc en enfer et frappe à la porte :

LE PORTIER. Qui frappe?

LE MODÉNAIS. Je suis le Modénais.

Le portier taxe à son tour l'entrée de l'enfer, et comme le Modénais ne voulait rien payer, il le repousse et lui donne une place à part pour y être tourmenté à perpétuité.

des faits que nous avons sévèrement écartés de ce récit. Mais nous pouvons du moins citer l'éloquent et pathétique mouvement qui la termine :

« Lorsque tant de princes illustres entreprenaient la guerre pour défendre et propager la religion du Christ et pour recouvrer Jérusalem ; lorsque le sang de tant d'illustres martyrs était répandu ; lorsque les plus saints chefs de cet État se condamnaient à tant de travaux, de veilles et de fatigues, c'était donc pour que Roderic Borgia, le plus détestable abîme, le plus profond gouffre de vices qu'aucun âge ait jamais vu, après avoir acheté par un crime le souverain pontificat, renversât et détruisît toutes les lois divines et humaines ! Que les princes de l'Empire viennent enfin au secours de la religion qui chancelle ; que du milieu de la tempête où elle est ballottée, ils ramènent au port la barque de saint Pierre ; qu'ils rendent à la ville de Rome la justice et la tranquillité ; qu'ils fassent disparaître cette peste publique, née pour la ruine de cet État, et qu'ils commencent par pourvoir à ce que, à l'avenir, les bons puissent vivre en paix et jouir en sécurité de leurs biens. »

La plupart des accusations que contenait cette lettre n'étaient pas nouvelles. Neuf ans plus tôt, le 15 juin 1493, c'est-à-dire dix mois après l'exaltation d'Alexandre VI, l'ambassadeur du roi d'Espagne avait déjà, au nom de son maître, reproché au pape, en consistoire public, de tendre à la ruine de la foi chrétienne et de faire vendre à l'encan les bénéfices et jusqu'aux plus hautes dignités de l'Église, sans égard à la moralité et à la dignité des solliciteurs.

Comme en lisant le règne de Louis XV on sent approcher la révolution, en lisant le pontificat d'Alexandre VI on entend gronder déjà, par delà les Alpes, la voix vengeresse de Luther.

XVIII

L'alliance de la maison d'Este couvrait la Romagne au nord. Désormais sans inquiétude de ce côté, César va pouvoir poursuivre en liberté ses desseins contre la Toscane et les Marches.

Depuis un an déjà, Alexandre avait prononcé en consistoire la dépossession de Jules-César de Varano, seigneur de Camerino. Au mois de juin 1502, le Valentinois se dispose à mettre à exécution la sentence pontificale. Il envoie le duc de Gravina, cousin de Paul Orsini, et Oliverotto de Fermo ravager la marche de Camerino et assiéger dans sa ville Jules-César de Varano. Quand il a rassemblé le reste de ses troupes sur les confins du Pérousin, il demande au duc d'Urbin, Guid'Ubaldo de Montefeltro, de prêter son artillerie et ses troupes à Vitellozzo, qui marchait contre Florence. Il n'y eût pas eu de sûreté à faire un refus à César, qui était à la tête d'une puissante armée dans le voisinage du duché d'Urbin. Guid'Ubaldo n'avait du reste aucune raison de rien craindre. Allié toujours officieux, il avait récemment terminé un différend qu'il avait avec le pape au sujet du tribut qu'il lui devait comme vicaire pontifical. Il souscrit à toutes les demandes de César; mais il ne s'est pas plus tôt démuni de tous ses moyens de défense, que César part de Nocera, précipite la marche de ses troupes, et arrive le même jour à Cagli, ville du duché d'Urbin. Épouvanté de cette brusque invasion, dépourvu de toutes ses ressources militaires, qu'il a ingénument livrées à celui

qui l'attaque, Guid'Ubaldo réunit ses plus fidèles serviteurs, leur confie la défense de sa principauté, et, sous un costume de paysan, monte à cheval et s'enfuit à Florence. César, voulant le faire tuer, dépêche à sa poursuite des cavaliers qui ne peuvent l'atteindre. Peu de temps après Guid'Ubaldo passe de Florence à Venise.

Aucune résistance ne pouvait être opposée aux forces du Valentinois, qui, tout en négociant, avait noué de secrètes intelligences dans tout le duché d'Urbin. Il n'a pas de peine à s'en rendre maître, à l'exception des forteresses de San-Léo et de Maiolo, qui ne tombèrent en son pouvoir qu'un peu plus tard. Cette odieuse trahison consterna Pandolfe Petrucci, Vitellozzo et les Orsini, à qui le malheur d'autrui commença à faire pressentir leur propre péril.

Cependant la ville d'Arezzo venait de s'insurger contre Florence, encouragée et appuyée par Vitellozzo Vitelli, par les Orsini, par Jean Paul Baglioni et par Pandolfe Petrucci, tous à la solde de Borgia, mais désireux de restaurer Pierre de Médicis. La puissance de ces lieutenants eût été singulièrement accrue par le succès en Toscane d'une révolution à laquelle ils auraient contribué. L'alliance et l'appui de Florence leur eussent été acquis. Le pape et son fils, qui déjà méditaient secrètement leur ruine, ne pouvaient donc faire des vœux pour le rétablissement de Pierre, contre lequel César avait d'ailleurs un ancien ressentiment personnel.

Toutefois, ne voulant pas leur inspirer de défiance, se promettant, en outre, de profiter de l'affaiblissement des Florentins, ils laissèrent Vitellozzo, Jean-Paul Baglioni et Fabio, fils de Paul Orsini, poursuivre leur entreprise. La révolte d'Arezzo ouvrait à César la Toscane, quand le héraut *Normandie* vint, au nom de Louis XII, signifier à

César et à ses lieutenants défense d'inquiéter les Florentins, qui s'étaient depuis trois mois placés sous la protection du roi et en avaient obtenu la garantie de leurs possessions pendant trois ans.

Pour se dédommager, le Valentinois se détourne sur Camerino. Il feint de négocier un accommodement avec Jules-César de Varano, s'empare de sa ville par surprise, se saisit de Jules-César et de ses deux fils et les fait étrangler tous les trois.

Tout en s'éloignant de la Toscane, par déférence pour les ordres de Louis XII, le Valentinois avait détaché une partie de ses troupes et les avait secrètement envoyées à Vitellozzo. Celui-ci, poursuivant sur les Florentins la vengeance de son frère Paul Vitelli, injustement mis à mort le 1er octobre 1499, pénètre dans la Toscane à la tête d'une armée de 300 hommes d'armes et de 3,000 fantassins, à laquelle il donne hardiment le nom d'*armée ecclésiastique*. Il se rend maître du val de Chiana, et venait de s'avancer dans le Casentin, quand l'apparition d'un corps de troupes françaises envoyé au secours des Florentins, et le désaveu de César Borgia le forcèrent à remettre aux Français Arezzo et les autres places qu'il venait d'occuper.

XIX

L'insolence et l'ambition du pape et de son fils commençaient à devenir insupportables à Louis XII. Sa protection et son alliance n'avaient préservé ni le prince de Piombino ni le duc d'Urbin. Inquiétés à leur tour, les Florentins, en

même temps qu'ils rappelaient au roi que son honneur l'obligeait à les défendre, lui avaient fait représenter que son duché de Milan serait manifestement menacé si Alexandre et le Valentinois venaient à dominer en Toscane ; qu'ayant sous leurs ordres une puissante armée et des capitaines d'élite, la Romagne et la Toscane ne suffiraient pas à leur insatiable ambition ; qu'ils avaient de plus vastes desseins et que, après avoir offensé le roi en attaquant ses alliés, le soin de leur propre sûreté les amènerait à tâcher de lui enlever les moyens de venger son injure.

Louis XII, pour surveiller de plus près les affaires d'Italie, était arrivé, le 7 juin, dans sa ville d'Asti, héritage de son aïeule, Valentine Visconti. Très-irrité contre le pape, il avait dessein d'enlever au Valentinois la Romagne et les autres États dont il s'était emparé avec l'aide des troupes françaises. Il disait même vouloir conduire en personne cette expédition, et déclarait publiquement et avec chaleur que c'était à ses yeux une entreprise telle que la guerre contre le Turc ne pourrait être ni plus pieuse ni plus sainte. Tous ceux qu'animaient contre le pape et son fils le ressentiment, la crainte et l'indignation, avaient été invités par Louis XII à se rendre auprès de lui. Tous les princes et toutes les villes libres de l'Italie lui avaient envoyé leurs ambassadeurs. Le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, beau-frère du duc d'Urbin, y étaient venus en personne. Le mortel ennemi d'Alexandre, le cardinal Julien de la Rovère, qui fut bientôt après le pape Jules II, rejoignit aussi le roi. Le pape, craignant qu'il n'intéressât ce prince aux malheurs du duc d'Urbin, son parent, et ne contrariât ses desseins et ceux de son fils, venait d'essayer, mais sans succès, de le faire enlever à Savone, où il résidait.

Louis XII était pressé par tous de détruire cette engeance

espagnole et de venger enfin la religion, la justice, l'humanité, la pudeur, toutes les lois divines et humaines outragées, violées par les plus abominables attentats. Les sollicitations et l'intérêt de tous le constituaient l'arbitre de l'Italie. Il pouvait être tenté de prendre vis-à-vis du pape et de l'ex-cardinal de Valence le rôle de « fléau de Dieu,» auquel Savonarole, une autre victime d'Alexandre, avait inutilement convié Charles VIII. Dans une entrevue qui, au mois d'octobre 1501, avait eu lieu à Trente, entre Maximilien et le cardinal d'Amboise, il avait été question de convoquer un concile général en vue de réformer l'Église, non-seulement dans ses membres, mais encore dans son chef.

Le 12 juillet, le cardinal Orsini, voulant demander au pape la permission de se rendre à Milan, auprès du roi de France qui venait d'y arriver, avait sollicité une audience qui lui avait été réfusée. Il était sorti de Rome, la nuit suivante, sans le congé du pape, et était accouru à Milan pour justifier les Orsini et Vitellozzo sur les affaires d'Arezzo, et pour animer le roi contre le pontife et le Valentinois.

Un orage menaçant s'amassait sur la tête du père et du fils. Ils employèrent toute leur adresse pour le conjurer et pour détourner la colère du roi sur ceux qu'ils voulaient perdre. Ils lui firent protester qu'ils n'avaient eu aucune part à l'affaire d'Arezzo, entreprise par les Orsini, parents des Medicis. Ils s'excusèrent sur ce qu'ils n'avaient pas eu assez d'autorité pour s'y opposer et pour empêcher les Orsini et Jean-Paul Baglioni, quoique à leur solde, d'assister Vitellozzo pour leurs intérêts particuliers.

Louis XII était très-préoccupé des affaires de Naples, des démarches de Maximilien, des dispositions inquiétantes de Venise et des exigences des quatre cantons suisses, qui

réclamaient Bellinzone et la Valteline, et menaçaient, en cas de refus, de traiter avec le roi des Romains. Habile à tirer parti de toutes les situations et à exploiter toutes les passions, Alexandre mit à profit les embarras du roi. Il lui dépêcha Troccies, son camérier et son plus intime confident, celui même qu'il venait d'envoyer à Savone pour enlever le cardinal de la Rovère, avec mission de persuader à Louis XII que l'alliance du pape et de sa famille était ce qui pouvait le mieux lui aider à conserver ses États d'Italie, menacés de tous côtés par l'hostilité jalouse des puissances voisines. Troccies était, en outre, chargé de lui promettre qu'Alexandre et César le seconderaient dans la guerre de Naples en mettant à sa disposition 500 lances et 4,000 fantassins entretenus à leurs frais.

Par bonheur pour le pape et le Valentinois, le premier ministre de Louis XII était un homme d'Église, Georges d'Amboise, qui aspirait immodérément à changer son chapeau de cardinal contre la tiare pontificale, et à prendre le titre modeste de « serviteur des serviteurs de Dieu. » La réputation de protecteur zélé des États de l'Église et l'entrée dans le sacré collége d'hommes dévoués à sa fortune pouvaient accroître les chances de son élection à venir. Le pape lui promet de faire une promotion de cardinaux choisis et désignés par lui, et lui continue pour dix-huit mois son titre de légat *a latere* qui faisait de lui, dit Muratori, comme un second pape en France. Gagné par les Borgia, Georges d'Amboise persuade à Louis XII de leur continuer son appui.

Troccies n'a pas plus tôt apporté au pape la nouvelle du succès de sa négociation, que César quitte Rome, le 3 août, sous le costume de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et, en compagnie du cardinal Borgia, se rend à Milan au-

près du roi de France qu'y avaient suivi ou rejoint le duc d'Urbin, le seigneur de Pesaro, le marquis de Mantoue et tous les princes de l'Italie.

On pensait voir arriver César *la corde au cou*, et voilà que, à la grande surprise et au grand scandale de tous, le roi l'accueille avec les plus grands honneurs et les plus flatteuses démonstrations d'amitié. Il rappelle de Toscane les troupes françaises devant lesquelles venait de se retirer le lieutenant de César. Un nouveau traité lie Louis XII à l'infâme famille des Borgia. Il leur sacrifie ses alliés de la Toscane et des États pontificaux, et prête à César 300 lances pour lui aider à faire au nom de l'Église la conquête de Bologne et à accabler Jean-Paul Baglioni et Vitellozzo, seigneurs de Pérouse et de Citta-di-Castello.

XX

Comme les affaires de Naples et les négociations avec Maximilien prenaient en ce moment une meilleure tournure, Louis XII, sans rien terminer et sans rien prévoir, reprend en septembre le chemin de ses États. Jean-Paul Baglioni, les Orsini et Vitellozzo l'ayant irrité en attaquant Florence au mépris de sa protection, César n'avait pas eu de peine à persuader au roi que ses intérêts seraient servis par la ruine de ces turbulents capitaines, qu'il lui avait représentés d'ailleurs comme pouvant un jour embrasser à Naples le parti de la maison d'Aragon. Louis XII l'avait donc autorisé à les détruire. Il venait cependant de recevoir sous sa protection Sienne et Pandolfe Petrucci, qui s'étaient

engagés à lui payer 40,000 ducats. Mais quelle était la valeur de cette garantie, et quelle confiance pouvait-elle inspirer? Bentivoglio s'était, lui aussi, placé sous sa protection, et maintenant Louis XII le sacrifiait sans scrupule au Valentinois.

Le roi avait fait espérer à ceux qui redoutaient César qu'il l'emmènerait avec lui en France pour leur sûreté commune. Lorsque, après le départ de Louis XII, on vit César reparaître dans la Romagne, et qu'on apprit ou devina les conditions du traité qui rendait au Valentinois l'appui de la France, tous les princes et tous les États de l'Italie furent consternés. Ils ne savaient encore sur qui allaient tomber les premiers coups de César; mais tous se sentaient menacés par lui et livrés sans défense à ses attaques par le roi de France.

Jean Bentivoglio n'avait dû son salut, l'année précédente, qu'à l'intervention de la France. Alarmé des préparatifs du pape et de César, il recourt de nouveau à la protection de Louis XII. Mais celui-ci, changeant de langage après avoir changé de vues, et interprétant plutôt en jurisconsulte qu'en roi les conventions de 1499 et de 1500, fait répondre que sa protection ne peut couvrir que la personne et les biens particuliers de Bentivoglio, et non sa ville de Bologne, qui appartient au saint-siége; que tous les traités qu'il a contractés en Italie sont postérieurs à celui par lequel il s'est obligé à ne conclure aucun engagement qui pût préjudicier aux droits de l'Église.

Il ne s'en tient pas là. Encouragé par le cardinal d'Amboise dans sa honteuse connivence avec les Borgia, Louis XII, contre l'avis de tout son conseil, envoie un exprès à Bologne pour y signifier que, cette ville appartenant à l'Église, il ne peut se dispenser de favoriser l'entreprise du pape,

mais que, en vertu de sa protection acquise aux Bentivogli, il leur serait permis de demeurer à Bologne comme particuliers et d'y jouir de leurs biens.

Sans parler de l'odieux de ce manque de foi, même envers un pareil homme, c'était pour Louis XII une faute insigne d'abandonner ainsi à l'ambition du pape une principauté dont les ducs de Milan, ses prédécesseurs, s'étaient sentis intéressés à maintenir la presque indépendance vis-à-vis du saint-siége.

César feignait en ce moment de n'avoir en vue que la conquête de Bologne, dont il voulait faire la capitale de ses possessions dans la Romagne. Mais son secret dessein était de détruire tous ses capitaines, et spécialement les Orsini et les Vitelli, dont la puissance dans ces derniers temps s'était sensiblement accrue. Pour attaquer plus facilement les Colonna et les Savelli, gibelins, Alexandre et César s'étaient appuyés sur les Orsini et les Vitelli, guelfes. Mais cette politique de bascule qui opposait alternativement l'une à l'autre des deux factions rivales, avait eu son inévitable effet. Elle avait augmenté leur force et leur importance, en attendant qu'elle les réunît toutes deux contre l'ennemi commun, comme il arriva quelques mois plus tard, après la mort d'Alexandre VI. César commençait à se reprocher d'avoir favorisé la grandeur des Orsini et de leur avoir permis de se rendre redoutables.

Leur, foi, d'ailleurs lui était suspecte, et lorsque, après la prise de Faenza, il était allé attaquer Bologne, il avait vu leurs troupes, dont il était servi jusqu'alors, se conduire très-froidement. Il avait dès ce moment résolu de se rendre indépendant des armes et de la volonté d'autrui, et nous avons dit plus haut comment, en attendant l'heure d'abattre les Orsini et les Colonna, il avait pris soin de s'attacher

leurs partisans. Il s'efforçait cependant d'endormir les soupçons de tous, et venait tout récemment de faire donner l'argent de leur solde à Vitellozzo, à Baglioni et à Oliverotto. Mais, si habile que fût le duc à dissimuler ses projets, ceux qu'il voulait perdre les avaient pénétrés. La défiance s'était dès lors accrue de part et d'autre. Il fallait qu'on se hâtât, César pour accabler ses lieutenants, ceux-ci pour le prévenir. Vitellozzo, Baglioni et Oliverotto avaient déjà pris la précaution de faire retirer en lieu sûr les troupes qu'ils avaient à son service.

Vers le 20 septembre, les capitaines de César se réunissent secrètement dans un endroit de l'État de Pérouse appelé la Magione (la Maison) pour concerter leurs desseins, conjurer leurs efforts, et pourvoir à leur salut commun par la ruine du Valentinois.

A cette diète assistaient le cardinal Orsini et Paul Orsini, son frère; Vitellozzo Vitelli, Jean-Paul Baglioni, Oliverotto de Fermo, Hermès Bentivoglio, fils et représentant de Jean de Bologne, et Antonio de Venafro, ministre et confident de Pandolfe Petrucci.

Commençons par bien connaître les confédérés de la Magione dont quelques-uns fourniront des victimes au fameux guet-apens de Sinigaglia.

XXI

Le cardinal Orsini, revêtu de la pourpre par Sixte IV, était un des membres du conclave de 1492, dont, à l'exception de cinq, Roderic Borgia avait publiquement acheté

les voix pour arriver au pontificat. Il avait reçu pour prix de la sienne le palais de Roderic à Rome et les deux châteaux de Monticelli et de Soriano, lorsque, selon le précepte du Christ, le nouveau pape *distribua ses biens aux pauvres*. Sa fortune avait suivi celle de sa famille, habituellement fidèle à la France. Il avait été légat de la marche d'Ancône, puis de Bologne. Nous avons vu qu'il venait de braver la colère du pape pour se rendre à Milan auprès du roi de France, qu'il y était déjà venu trouver trois ans auparavant (octobre 1499). Après le départ de Louis XII, il s'était rapproché de Rome, mais sans oser y rentrer et s'était arrêté à Monte Rotondo. C'est de là qu'il se rendit à la diète de la Magione.

Paul Orsini, beau-frère de Pierre de Médicis, dont il avait inutilement tenté de sauver et ensuite de restaurer le le pouvoir (1494 et 1495), n'avait pas été plus heureux en 1496 dans le royaume de Naples au service de la France. Au mépris de la capitulation d'Atella, il avait été retenu prisonnier avec Virginio, par le déloyal Ferdinand, mais à l'instigation du pape. C'est pendant la captivité des deux frères qu'Alexandre avait tenté contre les Orsini cette première entreprise qui, à Soriano, réussit si mal au duc d'Urbin et au duc de Gandia.

Par suite du traité de paix conclu en 1497 entre le pape et les Orsini, Paul fut remis en liberté dès que sa famille eut acquitté une partie des frais de la guerre qu'elle s'était obligée à payer au pape. Pour Virginio, il était mort dans la prison du château de l'OEuf, probablement empoisonné (28 janvier 1497).

Depuis, les Orsini s'étaient mis à la solde du Valentinois, qui s'était aidé de Paul et de Jules contre Astorre Manfredi, du duc de Gravina, cousin de Paul, contre Jules César de

Varano, et récemment de Paul contre Arezzo. Castel Bolognese avait été le prix du traité que, au nom du Valentinois, Paul Orsini avait conclu en 1501 avec Bentivoglio. Mais au moment où César se disposait à attaquer de nouveau le vieux tyran de Bologne, il n'était pas présumable que les Orsini, liés d'une étroite parenté avec Bentivoglio se portassent de grand cœur à une pareille entreprise. On croit même que ce furent les desseins de César contre Bologne qui ouvrirent les yeux des Orsini et des autres lieutenants du Valentinois, qui les détachèrent de lui et les amenèrent à chercher leur salut dans sa perte.

Les Orsini se sentaient eux-mêmes menacés. Leurs fiefs, situés pour la plupart entre Rome, Viterbe et Civita-Vecchia, étaient trop à la convenance du pape, la sécurité même du pontife était trop intéressée à leur conquête, pour qu'ils eussent chance de les garder. Tout en servant César, les Orsini restaient intimement liés avec les Vitelli. Le même sort attendait les uns et les autres. Le moment venu, les Orsini et les Vitelli, guelfes, devaient être dépouillés et écrasés comme l'avaient été précédemment les Colonna et les Savelli, gibelins.

L'ambition d'Alexandre lui avait toujours fait désirer la gloire de ramener sous l'obéissance de l'Église la ville de Bologne, qu'aucun autre pape n'avait encore pu soumettre, et César, nous l'avons dit, tenait à en faire la capitale de ses possessions dans la Romagne. Jean Bentivoglio n'écoutant ni la voix de l'honneur ni les conseils d'une prudence intéressée, avait lâchement abandonné son gendre et son petit-fils aux entreprises de César. Par sa faiblesse il avait imprudemment favorisé les progrès de la fortune naissante du duc et s'était déjà vu deux fois menacé. Les Marescotti étaient une famille de Bologne qu'enorgueillissaient et ren-

daient suspecte à Bentivoglio ses grandes richesses et ses nombreux partisans. Lorsque, en 1501, César sur une première injonction de la France, se fut éloigné de Bologne, Bentivoglio, cruel autant que lâche, avait, pour assurer son autorité fait égorger 235 personnes de cette puissante famille, coupable d'avoir entretenu avec Borgia des intelligences que celui-ci avait indignement révélées au vieux tyran. Son fils, Hermès, avait dirigé ce massacre, et Bentivoglio avait forcé la jeunesse des plus nobles familles d'y participer pour les rendre odieuses aux Marescotti, et les intéresser au maintien de sa propre puissance par la crainte des représailles. Mais César pouvait se flatter d'avoir obtenu un autre résultat. Cet acte de cruauté avait accru la haine publique contre un seigneur qu'il songeait à détruire.

Lorsque, en 1494, Pierre de Médicis, expulsé de Florence par le peuple insurgé, était venu se réfugier auprès de lui, Bentivoglio lui avait reproché de n'avoir pas su mourir à son poste ; « Si jamais on vous raconte, lui avait-il dit, que Jean Bentivoglio a été chassé de Bologne comme vous l'êtes aujourd'hui de Florence, ne le croyez pas ; mais assurez plutôt qu'il s'est fait tailler en pièces par ses ennemis avant de leur céder. » Nous verrons bientôt s'il montra lui-même autant d'énergie que, pour l'exemple, il en exigeait alors de ceux qui oppriment la liberté de leur pays. Mais c'est en 1506 que, prenant humblement, lui aussi et pour toujours, le chemin de l'exil, il devait le mieux démentir l'héroïque constance qu'il avait si durement affichée devant le proscrit de Florence.



XXII

Jean Paul Baglioni, seigneur de Pérouse, et Vitellozzo Vitelli, seigneur de Citta di Castello, étaient deux des plus habiles lieutenants de César. Vitellozzo et ses frères avaient déployé de grands talents. Imitant la discipline militaire des ultramontains, ils avaient fait de leur infanterie un corps d'élite. Ils l'avaient armée de piques plus longues d'une brasse qu'à l'ordinaire, et cette innovation leur avait assuré la victoire sur les troupes du pape, à la journée de Soriano, où le duc de Gandia avait été blessé (1497). On peut croire que César n'avait gardé contre Vitellozzo aucun ressentiment de la défaite de son frère. Entrés à son service, Jean Paul Baglioni et Vitellozzo l'avaient vaillamment secondé contre Faenza. Ils avaient achevé à son profit la conquête de Piombino et venaient de favoriser la révolte d'Arezzo, qui lui ouvrait la Toscane. A la vérité, Vitellozzo, en se rendant maître de toutes les places fortes du val de Chiana, pouvait avoir espéré retenir pour lui-même celles qui avoisinaient sa seigneurie de Citta di Castello; mais Louis XII ayant envoyé le capitaine Imbault pour aider aux Florentins à reprendre Arezzo, César avait menacé Vitellozzo de marcher contre lui s'il n'abandonnait cette ville et les autres places dont il s'était emparé. Vitellozzo avait dû se soumettre; mais, sommé par le roi de venir lui expliquer sa conduite, il avait prétexté une maladie pour se dispenser d'obéir. La foi de Louis XII avait pu lui paraître à bon droit suspecte après le récent traité de Grenade, surtout quand à ses côtés il voyait César Borgia, qui venait de détourner

la colère du roi sur la tête de son lieutenant. Vitellozzo avait conçu contre César un profond ressentiment. Le malheur du duc d'Urbin et la tragédie de Camerino avaient effrayé Jean-Paul Baglioni et Vitellozzo et les avaient avertis de pourvoir à leur salut commun,

Pandolfe Petrucci s'était rendu maître de Sienne par un crime odieux. Les Siennais ayant, en 1495, résolu de se protéger contre les attaques des Florentins par l'établissement d'une armée permanente, avaient donné pour chefs à cette armée leurs concitoyens Lucio Bellanti et Pandolfe Petrucci. Ils les avaient investis d'un pouvoir judiciaire illimité pour punir les conspirations qui pourraient les menacer, et ils avaient cru prendre une précaution suffisante contre les périls que fait courir à la liberté la concentration dans les mêmes mains du pouvoir militaire et du pouvoir judiciaire, en bornant à quelques mois la durée de cette dictature toute-puissante. Mais Pandolfe n'entendait pas se dessaisir de l'autorité. S'étant assuré du dévouement de l'armée, il fait accuser son collègue, Lucio Bellanti, de secrètes intelligences avec les Florentins et le contraint à prendre la fuite. Le beau-père de Petrucci, Nicolas Borghèse, chef d'une faction opposée, traversait ses desseins. Il le fait mettre à mort sur la place publique (19 juillet 1500). Ayant par cette violence terrifié tous ses ennemis, Petrucci exerçait depuis le pouvoir avec une apparente modération. Gouvernant Sienne avec l'appui et au nom de l'ordre des Neuf, il s'était attaché à dissimuler son autorité absolue sous l'absence de titres et sous les dehors les moins fastueux. Il ne voyait pas sans inquiétude César, déjà maître de la Romagne, de l'Ombrie et du Patrimoine, fortifier encore Piombino, qu'il l'avait aidé à conquérir, et l'envelopper ainsi de toutes parts. Il avait pénétré les secrets desseins du

Valentinois sur la Toscane, et après avoir assisté Vitellozzo dans son entreprise contre Arrezzo, il venait d'acheter à grands frais la protection du roi de France.

XXIII

Il nous reste à faire connaître Oliverotto de Fermo. D'abord lieutenant de Vitellozzo, il était entré avec les Vitelli au service de César. Il avait été récemment dirigé, en même temps que le duc de Gravina, contre Camerino. Cette expédition l'avait rapproché de Fermo, sa patrie, où régnait Jean de Fogliani, son oncle maternel. Celui-ci avait recueilli Oliverotto, démeuré orphelin en bas âge. Il l'avait élevé avec une tendresse de père et l'avait confié dès sa jeunesse à Paul Vitelli pour le former au métier des armes. Après la mort de Paul, Oliverotto avait continué de servir sous Vitellozzo, son frère, et par ses talents et son courage il était devenu un des officiers les plus distingués de son armée. Demandons à Machiavel quelle fut la récompense que reçut de ses soins paternels son oncle Fogliani.

« Oliverotto forma le projet de se rendre maître de Fermo, tant avec l'aide de quelques citoyens qui préféraient l'esclavage à la liberté de leur patrie qu'avec l'appui de Vitellozzo. Dans ce dessein, il écrivit à Jean Fogliani que, éloigné depuis bien des années de lui et de sa patrie, il voulait aller les revoir et en même temps reconnaître un peu son patrimoine ; que, d'ailleurs, tous ses travaux n'ayant pour objet que l'honneur et désirant que ses concitoyens pussent voir qu'il n'avait pas employé le temps inutile-

ment, il se proposait d'aller se montrer à eux avec un certain éclat et accompagné de cent hommes de ses amis et de ses domestiques à cheval; qu'en conséquence il le priait de vouloir bien donner des ordres pour que les habitants de Fermo lui fissent une réception honorable qui tournerait non-seulement à sa gloire, mais à celle de l'oncle qui l'avait élevé.

» Jean Fogliani ne manqua de faire tout ce qu'il put pour obliger son neveu. Il le fit recevoir honorablement par les habitants, il le logea dans sa maison où, après quelques jours employés à faire les préparatifs nécessaires pour l'accomplissement de son forfait, Oliveretto donna un magnifique festin auquel il invita et Jean Fogliani et les citoyens les plus distingués de Fermo. Après tous les services et tous les divertissements qui ont lieu dans de pareilles fêtes, il met adroitement la conversation sur des sujets graves, parlant de la grandeur du pape Alexandre et de César son fils, ainsi que de leurs entreprises. Jean Fogliani et les autres ayant manifesté leur opinion sur ce sujet, il se leva tout à coup en disant que c'étaient là des objets à traiter dans un lieu plus retiré, et il passa dans une autre chambre où les convives le suivirent. Mais à peine furent-ils assis, que des soldats, sortant de divers lieux secrets, les tuèrent tous, ainsi que Jean Fogliani. Après ce meurtre, ce parricide, comme dit plus loin Machiavel, Oliverotto monta à cheval, parcourut le pays, et alla assiéger le magistrat suprême dans son palais; en sorte que la peur contraignit tout le monde à lui obéir et à établir un gouvernement dont il se fit le prince. Du reste tous ceux qui, par mécontentement, auraient pu lui nuire ayant été mis à mort, il consolida tellement son pouvoir par de nouvelles institutions civiles et militaires que, dans le cours de l'année durant laquelle

il le conserva, non-seulement il vécut en sûreté à Fermo, mais encore il se rendit formidable à tous ses voisins.» (*Le Prince*, ch. VIII.)

On le voit, les ennemis de César ne valaient guère mieux que celui qu'ils voulaient perdre. Presque tous étaient souillés de crimes, déshonorés par des cruautés, des trahisons, des perfidies odieuses, ou tout au moins par des bassesses, comme le cardinal Orsini. Une crainte commune, cet agent le plus énergique des coalitions, les avait rapprochés. Devaient-ils permettre au Valentinois d'augmenter encore sa puissance en s'emparant de Bologne? Ne chercherait-il pas ensuite à les détruire à leur tour afin de se trouver en Italie le seul qui eût les armes à la main? Ils comprirent qu'il était urgent de mettre un frein à l'ambition toujours croissante de César s'ils voulaient éviter d'en être eux-mêmes victimes. Tous étaient donc rassemblés ou représentés à la diète de la Magione. Ils s'engagèrent à réunir leurs forces et à mettresur pied 700 hommes d'armes, 400 arbalétriers à cheval, et 9,000 fantassins. Ils résolurent de défendre Bentivoglio, qui, en ce moment, était particulièrement menacé, et de faire éclater les hostilités dans le duché d'Urbin, où l'attachement du peuple pour son ancien maître rendait un soulèvement plus facile. Bentivoglio devait entrer dans le territoire d'Imola, pendant que les autres, rassemblant des forces plus considérables, s'avanceraient du côté de Rimini et de Pesaro.

Craignant surtout d'indisposer Louis XII et pensant que peut-être il ne serait pas fâché de voir les armes d'autrui susciter des embarras au Valentinois, les confédérés déclarèrent qu'ils s'obligeaient à servir la France de leurs personnes et de leurs troupes, envers et contre tous, dès qu'ils en seraient requis; et comme les Colonna, bien

qu'ennemis du pape et persécutés par lui, étaient hostiles à la France, ils refusèrent de les admettre dans leur ligue. Enfin ils tentèrent de s'assurer l'appui des Vénitiens et des Florentins, qu'ils sentaient devoir être favorables à leur entreprise.

Les deux républiques de Venise et de Florence étaient les seuls États qui se fussent montrés constamment jaloux de sauvegarder l'indépendance de l'Italie. Si oppressives et si ombrageuses que fussent, dans leur administration intérieure, l'aristocratie de Venise et la démocratie de Florence, ces deux gouvernements s'étaient toujours appliqués à maintenir dans la Péninsule un équilibre politique que menaçaient de rompre les progrès de la puissance du pape et de son fils. Les confédérés eurent donc raison de compter tout au moins sur la sympathie de ces deux républiques, et ils leur envoyèrent des hommes sûrs pour les engager à se réunir à eux contre l'ennemi commun.

XXIV

Venise, jalouse d'étendre son influence sur les bords de l'Adriatique et déjà maîtresse de Ravenne et de Cervia, dans la Romagne, avait reçu sous sa protection et pris à sa solde plusieurs des princes de cette province, entre autres les Malatesti et les Manfredi. Elle n'en avait pas moins abandonné ces deux familles à l'ambition de César, leur retirant sa protection pour déférer aux conseils du roi de France et dans l'espérance que le pape engagerait les princes chrétiens à la secourir contre les Turcs. Pour témoigner

avec plus d'éclat qu'elle était favorable aux entreprises du pape, elle avait inscrit le duc de Valentinois dans son *Livre d'or*, comme un de ses gentilshommes, distinction par laquelle la république reconnaissait un service rendu ou manifestait une bienveillance toute particulière. Cependant elle commençait à s'inquiéter. Tout récemment, quand César s'était emparé du duché d'Urbin, elle n'avait pas osé accepter l'offre que lui faisait la petite république de San-Marino, de se donner à elle pour échapper à la domination du Valentinois. Mais un autre danger détournait de l'Italie et absorbait la pensée et l'activité de Venise.

La sérénissime république était occupée depuis quatre ans à se défendre contre les incessantes et barbares agressions des Turcs. La Dalmatie vénitienne était périodiquement ravagée. Corfou avait été menacé, le territoire de Zara attaqué, l'Isonzo franchi, le Frioul dévasté. Venise ayant voulu traiter avec Bajazet, celui-ci avait exigé de la république la cession de Modon, de Coron et de Napoli de Malvoisie, plus un tribut annuel de 12,000 ducats. Ces conditions ayant été rejetées, le 9 août 1500, les Turcs s'étaient emparés de Modon (Messénie). Toute la population avait péri. On avait raconté diversement cette catastrophe. Selon les uns, les Turcs auraient tout massacré, jusqu'aux femmes et aux enfants. Selon d'autres, les chrétiens, désespérant de défendre la ville et voulant du moins sauver des mains des Turcs leurs femmes et leurs enfants, les auraient réunis dans une église où avaient été déposées les munitions de guerre, et y auraient eux-mêmes mis le feu.

Consternés à la nouvelle de ce désastre, les habitants de Pylos et de Coron s'étaient rendus. Mais Napoli avait résisté. Venise avait fait appel à l'assistance de tous les princes chrétiens. Elle fut passagèrement et bien insuffi-

samment secourue par les villes de France et de Portugal. Il faut ici reconnaître qu'Alexandre, le grand ami du sultan, comme le déclaraient les instructions données en 1494 au nonce Georges Buzard, fit armer vingt vaisseaux qui rallièrent la flotte vénitienne, et qu'il se décida à abandonner à la république tout le produit des indulgences vendues dans l'État vénitien.

Venise fut mieux servie par les incursions des Hongrois sur les bords du Danube, par les préparatifs de la Pologne, qui se disposait à faire une diversion en sa faveur, et surtout par une attaque du roi de Perse, qui tourna vers l'Asie tout l'effort des armes de Bajazet.

Dans l'espoir d'être soutenue par la France contre un autre ennemi, l'empereur d'Allemagne, et gagnée par la cession qui lui était offerte de Crémone et de la Ghiara d'Adda, Venise avait imprudemment aidé Louis XII à détruire Ludovic Sforza et à s'emparer du Milanais; et bientôt ce prince, qu'elle avait établi elle-même à ses portes, dont elle avait contribué à faire l'arbitre de l'Italie, le maître des deux tiers de la Péninsule, devait lui faire entendre des paroles menaçantes. Le temps n'était pas éloigné où les Vénitiens, après avoir constamment profité de la ruine de tous, allaient voir s'accomplir la prophétie de Ludovic Sforza, disant à leur ambassadeur : « Messeigneurs de Venise, vous m'envoyez le roi de France à dîner, je vous assure et certifie que vous l'aurez à souper. »

XXV

Quant à Florence, elle se sentait de toutes parts enveloppée et menacée par César et par ses lieutenants. Elle était épuisée de sa longue lutte contre Pise, dont le Valentinois avait, en 1501, encouragé la résistance par l'envoi d'une partie de ses troupes et de trois de ses capitaines. Il n'avait cessé depuis de faire en secret passer des secours à Pise, il l'avait flattée des plus hautes espérances; et cette ville avait déjà fait à ce protecteur suspect l'offre qu'elle allait bientôt renouveler de se donner à lui. La crainte d'offenser le roi de France, qui avait seule empêché César d'accepter, ne devait pas toujours le retenir.

Florence avait été à plusieurs reprises inquiétée par Pandolfe Petrucci, seigneur de Sienne, qui, appuyant les incessantes tentatives des Médicis, venait de sommer insolemment la république d'avoir à rétablir la famille proscrite, si elle voulait se mettre à l'abri de ses attaques. Enfin, la tardive protection du roi de France avait seule arrêté les progrès de Vittellozo dans le val de Chiana.

En butte aux agressions du dehors, travaillée par ses agitations intérieures, affaiblie par l'instabilité de son gouvernement démocratique mal organisé, à une époque où commençait à prévaloir la politique mystérieuse et suivie des gouvernements personnels, Florence venait de céder aux représentations qu'à diverses reprises lui avaient adressées plusieurs princes et notamment César Borgia. Avec ses magistrats renouvelés tous les deux mois par le Grand Conseil, il n'y avait pour eux, lui avaient-ils dit,

aucune sécurité à lui confier leurs secrets, aucun moyen de se reposer sur les arrangements concertés d'un commun accord. L'évêque de Volterra étant allé trouver César, alors à Urbin, pour le presser d'arrêter les entreprises de ses lieutenants, pour faire amitié avec lui s'il s'y prêtait et s'informer de ce qu'il exigeait de Florence, le Valentinois lui avait répondu qu'il voulait savoir avec qui il avait à s'entendre; qu'il fallait que Florence changeât la forme de son gouvernement afin de donner une ferme garantie au traité qui pourrait être conclu avec lui; que c'était pour la république le seul moyen de lui prouver sa résolution de l'avoir pour allié et ami perpétuel.

Une récente expérience donnait quelque autorité à ces conseils. En concentrant dans une main unique le pouvoir exécutif, en étendant ses prérogatives et en prolongeant sa durée, Florence se flatta de remédier à cette défaillance qui lui avait fait abandonner lâchement, à la discrétion du pape et de son fils, Octavien Riario, seigneur d'Imola et de Forli, qu'elle avait pris à sa solde.

Voulant donc relever et accroître le crédit de la république, les Florentins décidèrent, le 16 août 1502, qu'à l'avenir la magistrature de gonfalonier de justice serait viagère, comme la dignité de doge, à Venise [1]. Pierre Soderini, frère de l'évêque de Volterra, en fut revêtu le 10 septembre. Chef d'une famille opposée à celle des Médicis, il s'était concilié l'estime de ses concitoyens par son intégrité et sa modération. Il avait depuis longtemps pris une part active aux affaires de la république, et de plus, il n'avait pas d'enfants, ce qui éloignait de lui le soupçon d'une

1. Quelques années auparavant on avait déjà voulu nommer un gonfalonier à vie. Michel Lando, à qui cette charge avait été offerte, l'avait refusée.

ambition domestique fatale à la liberté de Florence. Un des premiers soins de la nouvelle administration, qui ne fut installée qu'en novembre, fut d'envoyer auprès de César Borgia un agent chargé de s'assurer de ses dispositions à l'égard de Florence; agent inférieur, qui avait précédemment rempli une mission de son gouvernement auprès de Catherine Sforza, l'une des premières victimes de César, mais d'un rare et pénétrant esprit, et qui devait être le plus grand théoricien de la pratique politique. Nous avons nommé Nicolas Machiavel.

On connaît à présent les confédérés de la Magione et le Valentinois. On sait ce qu'ils ont fait et de quoi ils sont capables, quels desseins ils nourrissent, de quelles ressources ils disposent, quelle est la situation des deux républiques dont à l'envi ils tiennent à s'assurer l'appui. La lutte qui va s'ouvrir entre eux ne doit, de part et d'autre, mettre aux prises que l'astuce et la violence. On ne s'attend à rencontrer ici ni humanité, ni loyauté, ni justice. C'est la seule habileté, une habileté perverse et sans scrupules qui doit l'emporter. Aussi, savons-nous d'avance que nous ne pourrons pas plus honorer la victoire que nous intéresser à la défaite. Donnons-nous maintenant le spectacle de cette lutte. Les dépêches de Machiavel vont nous fournir de précieuses informations et nous initier à toutes les péripéties du drame dans lequel se joue pour plusieurs siècles l'avenir de la Romagne.

XXVI

Les résolutions arrêtées à la diète de la Magione furent bientôt connues de toute l'Italie. Les peuples qui souffraient impatiemment la domination nouvelle de César se flattèrent de s'y dérober. Les habitants du duché d'Urbin, à qui les confédérés avaient fait promettre de les soutenir, donnèrent le signal de la révolte. Quelques-uns d'entre eux résolurent de s'emparer de la citadelle de San Léo, dont le duc était maître. Le gouverneur de cette place faisait travailler aux fortifications de la citadelle; on y transportait beaucoup de bois de charpente. Les conjurés apostés, profitant de la circonstance, firent tomber sur le pont-levis quelques-unes des poutres qui l'embarrassèrent et le chargèrent à tel point que ceux du dedans ne purent jamais le lever. Aussitôt les conjurés s'en emparent et pénètrent dans la citadelle. A peine les habitants du duché en sont-ils instruits, qu'ils se soulèvent et rappellent leur ancien duc. Guid'Ubaldo de Montefeltro était alors réfugié à Venise, ainsi que plusieurs ennemis et victimes du Valentinois, entre autres le seigneur de Pesaro. Avec eux il se rend par mer à Sinigaglia. Secondé par l'affection de ses sujets et par une attaque des confédérés, à l'exception de quelques places, il recouvre son duché aussi rapidement qu'il l'avait perdu.

La nouvelle de cette révolte surprit le Valentinois au moment où, se disposant à attaquer les autres, il ne s'attendait à rien moins qu'à se voir lui-même attaqué. La défection de ses lieutenants lui enlevait les troupes dont il s'était

aidé jusqu'alors et le laissait à la fois sans armée et avec une guerre sur les bras. Il ne se laissa toutefois ni déconcerter ni abattre, et, confiant dans sa fortune, il s'appliqua à conjurer le péril par toutes les ressources de l'énergie et de la prudence. Sans perdre de temps, il presse instamment le roi de France de lui envoyer des secours. Il fait représenter à ce prince qu'il sera toujours plus utilement servi par le pape et par lui que par leurs ennemis; qu'il ne peut aucunement se fier à Vitellozzo, non plus qu'à Pandolfe, le chef et l'oracle de tous les autres conjurés, qui avait précédemment soutenu le duc de Milan contre le roi et qui était resté toujours attaché au roi des Romains. En même temps, il se hâte de lever de nouvelles troupes et offre une solde à tout homme armé, cavalier ou fantassin, qui se présente.

XXVII

La révolte des lieutenants de César éclata dans les premiers jours d'octobre. Le 7 de ce mois Machiavel arrivait à Imola. Il était chargé de venir défendre auprès du Valentinois les intérêts politiques de sa patrie et aussi ceux de son commerce que sa commission déclarait l'organe essentiel de la vie de Florence, *le stomaco di questa citta*. Il avait pour instructions de se prévaloir dans ses négociations de « l'invariable attachement de sa république à la cause de la France et de ses alliés » pour désarmer César ou pour le contenir.

La démocratique Florence était en effet demeurée fermement attachée à la France, ancienne alliée du parti guelfe

en Italie. Louis XII lui avait, en 1499, assuré sa protection, et quoique deux ans après il l'eût un moment menacée de la lui retirer, comme il n'entendait pas laisser cette république tomber sous la domination de César, il avait inimé l'ordre au Valentinois de se retirer de l'État de Florence où il venait de pénétrer. D'Aubigny, qui se rendait alors dans le royaume de Naples, avait été chargé de le contraindre à la retraite s'il était nécessaire. En 1502 le roi de France avait renouvelé à Florence la garantie de sa protection. César n'en avait pas moins laissé ses lieutenants favoriser la révolte d'Arezzo, et Vitellozzo s'emparer des places du val de Chiana. Nous avons vu Louis XII intervenir une seconde fois, et Vitellozzo, désavoué et menacé par César, obligé de remettre au capitaine Imbault les places qu'il avait conquises.

Mais si le roi n'avait pas laissé inquiéter Florence, encore moins devait-il laisser accabler César. Venise et Florence le comprirent. Aussi quelles que fussent les dispositions secrètes des deux républiques, quelque griefs qu'elles eussent à venger, de quelque péril que les menaçât la puissance de César, ni l'une ni l'autre n'avaient prêté l'oreille aux propositions et aux promesses des confédérés. Outre le peu de confiance que pouvaient leur inspirer de tels hommes, elles avaient très-bien senti que tant que vivrait le pape, il était imprudent d'offenser le duc, que le roi de France ne permettrait pas de détruire.

Machiavel allait de plus avoir à éluder une persistante exigence du Valentinois. Dès la fin de l'année 1500, à l'époque du siége de Faenza, le pape avait pressé Florence de prendre César pour capitaine général. La république s'y était alors refusée. L'année suivante, César, pénétrant dans la Toscane, était venu obliger Florence à le prendre

à son service, bon gré mal gré, et à lui assurer pendant trois ans une *condotta* de 36,000 ducats pour solder 300 hommes d'armes qu'il s'était engagé à tenir à la disposition de la seigneurie. Mais cette convention n'avait pas eu d'effet, et lorsque Florence eut obtenu du roi qu'il signifiât au pape d'avoir à respecter son allié, Alexandre avait témoigné aux ambassadeurs français qu'il était très-offensé du refus de la république de souscrire aux demandes de César. Il avait déclaré que si l'engagement militaire n'était pas admis, il ne lui semblait pas pouvoir honorablement négocier ou conclure aucun accord avec Florence.

La mission de Machiavel était délicate. Il allait lui falloir infiniment de sagacité pour surprendre la pensée d'un homme impénétrable, *segretissimo*, n'ayant autour de lui qu'un petit nombre d'affidés intelligents et discrets, qui ne parlaient que d'après ses ordres, imitaient son habile réserve, et dont l'apparent abandon n'était jamais, comme le sien, qu'un nouvel artifice; d'un prince enfin qui, ainsi que le faisait observer Machiavel, « se gouvernait par lui-même. »

A peine arrivé à Imola, Machiavel, encore en équipage de voyage, se présente devant le Valentinois. C'est la première fois que le secrétaire de Florence aborde celui qui « savait si bien, dit-il, l'art de gagner les hommes et de les détruire, » et dont l'habileté politique devait, douze ans plus tard, fournir tant d'éléments à son idéale conception du tyran national.

On voit au palais Borghèse, à Rome, un magnifique portrait de César Borgia, attribué à Raphaël, et dans tous les cas dû au pinceau d'un maître. Cette toile nous fait bien connaître le terrible et séduisant capitaine, dont l'envoyé

florentin allait pénétrer et, d'avance, avec une infaillible prévision, dénoncer à son gouvernement les plus secrets desseins. A la fin de 1502, César pouvait avoir vingt-neuf ou trente ans. C'est l'âge qu'accuse le portrait devant lequel nous allons nous arrêter un moment.

Le Valentinois est d'une haute stature, d'une taille élevée et bien prise, d'une tournure élégante et fière. Son front haut et large, poli comme un marbre et dont des sourcils d'ébène rehaussent l'éclat, et son nez aquilin de force moyenne donnent à sa figure d'un ovale irréprochable une remarquable distinction. Ses grands yeux noirs ont un fixe et pénétrant regard d'une expression terrible, qu'il savait adoucir au besoin. Sa barbe fauve et nourrie, qui se divise au-dessous du menton, encadre et découvre une belle bouche aux lèvres élégamment découpées et sévèrement fermées comme pour retenir un secret. Le grand air, la fierté, le sombre aspect du Valentinois font souvenir qu'il était d'origine espagnole, de cette race que plus tard Paul IV, qui, dans sa jeunesse, avait été témoin du scandaleux pontificat d'Alexandre VI, appelait « une semence de Juifs et de Maures. » Ce qui caractérise cettte figure, c'est l'expression d'une volonté forte, concentrée, maîtresse d'elle-même, inflexible et impénétrable, expression que l'agrément du sourire pouvait dissimuler, mais non effacer. Au reste, de quelques infamies que soit déshonorée la vie privée de César, ce masque éclatant ne révèle aucune bassesse. « Cette beauté implacable, dit M. Edgard Quinet, cette sérénité splendide dans le crime et dans le meurtre, effrayent comme une vision de l'Italie politique au XVI[e] siècle[1]. »

1. Je n'ai pas eu la bonne fortune d'admirer à Rome le portrait original. Si je puis en parler ici avec quelque précision, c'est d'après une belle copie faite par Sigalon, qu'il m'a été donné de voir et de revoir

XXVIII

César fait à Machiavel l'accueil le plus amical; celui-ci l'assurant de l'attachement des Florentins pour Louis XII, de leur dévouement pour l'Église et de leur affection pour Son Excellence, le duc s'applique à rejeter sur Vitellozzo et sur les Orsini l'entière responsabilité de leurs attaques contre Florence et à se justifier d'avoir jamais favorisé les entreprises des Médicis. C'est en s'opposant à leur dessein d'assaillir la république, c'est en menaçant Vitellozzo de marcher contre lui s'il ne se retirait du territoire d'Arezzo, qu'il s'est attiré son ressentiment. Quant aux Orsini, il ignore ce qui les a indisposés. Ils ont quitté la cour de Rome sans prendre congé du souverain pontife. Puis, ayant vu le roi de France traiter mieux le duc que le cardinal Orsini et le combler d'honneurs; ayant de plus ouï dire qu'il songeait à les dépouiller de leurs domaines, ils se trouvent à présent à ce congrès en banqueroute (*congresso di falliti*). Il a reçu plusieurs ambassades de la part de Jules, et leur a fait représenter qu'il n'était pas juste qu'ils se déclarassent contre lui après avoir reçu son argent; qu'ils étaient bien insensés de ne pas choisir un moment plus favorable, le roi de France étant en Italie et le pape vivant encore, deux circonstances qui lui inspirent un courage que les confédérés ne sauraient abattre. Il affecte de ne rien redouter du soulèvement de

chez M. Legouvé, qui joint le goût exquis de tous les arts à son éminent talent d'auteur dramatique.

Paolo Capello dit que César « était mieux que le roi Ferdinand, » ce dernier roi de Naples dont la beauté était célèbre.

San Leo. Il n'a pas oublié le moyen de reconquérir le duché d'Urbin s'il vient à lui être enlevé. Il n'est plus retenu comme auparavant par aucun ménagement pour les Orsini. Le moment est donc venu pour la seigneurie de Florence de conclure une alliance avec lui, mais il faut qu'elle se hâte. En différant, elle s'expose à le voir céder aux sollicitations des Orsini et renouer avec eux; et, le rétablissement des Médicis étant pour les Orsini la condition absolue de tout accord, la paix entre le duc et les confédérés ramènerait pour Florence les précédents embarras. Les temporisations pourraient être suivies d'un accommodement préjudiciable pour elle ou de la victoire d'un des deux partis, qui resterait son ennemi ou qui ne lui aurait aucune obligation. Il ne pense pas, au reste, que Florence puisse s'écarter de la route que suivent le roi de France et le souverain pontife. Il désirerait donc, Vitellozzo ou les Orsini venant à se tourner contre une partie de ses États, que la république, pour relever le crédit de ses affaires, mît en mouvement les troupes qu'elle a vers le Borgo [1] ou dans les environs. « Écris à tes seigneurs, dit-il à Machiavel en terminant, de bien réfléchir à leur position et de faire promptement connaître leur résolution, car si le duc d'Urbin revient de Venise, leurs intérêts seront très-compromis et les miens aussi, ce qui doit ajouter à notre confiance réciproque.»

Dès cette première conférence du 7 octobre on voit se dessiner la politique de César. Il veut se rattacher Florence par la communauté des alliances, des intérêts et des périls, et lui fait craindre qu'il ne se rapproche des Orsini, alliés des Médicis.

Deux jours après, le Valentinois montre à Machiavel une lettre de l'ambassadeur du pape en France, monseigneur

1. A cinq milles de Castello.

d'Arles, en date du 4, par laquelle on l'informe que le roi et le cardinal de Rouen, dès qu'ils ont appris qu'il demandait des troupes pour attaquer Bologne, ont expédié l'ordre au seigneur de Chaumont, alors à Milan, de lui envoyer sans délai monseigneur de Lanques avec 300 lances, et, s'il en était requis par le duc, de s'avancer lui-même vers Parme avec 300 autres lances. Après avoir lu à l'envoyé florentin et mis sous ses yeux la lettre de l'ambassadeur du pape et la copie de la lettre du roi à Chaumont, souscrites l'une et l'autre par monseigneur d'Arles, César ajoute : « Tu vois, secrétaire, combien est décidée cette réponse à la demande que j'ai faite pour attaquer Bologne : pense ce que sera celle que j'obtiendrai quand il s'agira de me défendre contre des hommes qui sont pour la plupart les ennemis déclarés du roi, dont ils ont toujours essayé de contrarier les intérêts en Italie. Crois-moi ; les circonstances me favorisent. Ils ne pouvaient se démasquer dans un moment où ils fussent moins en mesure de me nuire, et, pour fortifier mes États, je ne pouvais désirer rien qui me fût plus utile ; car je saurai cette fois de qui j'aurai à me défier et je connaîtrai mes amis. Si les Vénitiens se déclarent dans cette occurrence, ce que je ne crois pas, ils combleront mes vœux et ceux de Sa Majesté. Je continuerai à t'avertir chaque jour de ce qui arrivera, afin que tu puisses en informer la Seigneurie. Elle verra que je ne suis pas homme à perdre courage et à manquer d'amis, au nombre desquels je veux la compter si elle s'explique promptement. Toute temporisation m'obligera à la laisser de côté. Si j'ai une fois de l'eau jusqu'au cou, je ne parlerai jamais plus d'amitié, mais je serai toujours affligé d'avoir un voisin avec lequel je ne pourrai établir aucune réciprocité de bons offices. »

Tout en négociant et en affectant de la confiance dans sa

fortune afin d'en inspirer, César ne négligeait rien pour pourvoir à sa sûreté. Pendant qu'il disait à Machiavel que la révolte du fort de San Leo n'avait gagné que deux châteaux des environs, il faisait évacuer tout le duché d'Urbin et se disposait à contenir la Romagne avec les forces qu'il avait sous la main, en attendant de pouvoir attaquer ses ennemis. Il envoyait Ramiro parcourir le pays, visiter les forteresses et les mettre en état de défense ; il mandait à l'Espagnol don Hugues de Cardone, qui se trouvait avec ses troupes sur les confins du duché d'Urbin, de se retirer sur Rimini. Don Michel Coreglia allait lever 800 fantassins dans le val de Lamone et les dirigeait sur Imola. César n'avait que 2,000 fantassins qui fussent payés. En hommes d'armes, il ne lui restait qu'environ une centaine de lances, composée de ses gentilshommes. Il avait, en outre, trois compagnies de cinquante lances chacune, commandées par trois capitaines espagnols, mais fort diminuées, parce qu'elles avaient été longtemps sans paye. Raphaël de Pazzi était allé enrôler à Milan 500 aventuriers gascons. Le fils du général de Milan avait été expédié en Suisse pour y lever 1,500 hommes. Le 4 octobre, César avait passé en revue 6,000 fantassins, enrôlés sur ses terres, et qu'il pouvait réunir en deux jours. Quant aux hommes d'armes et aux chevau-légers, il faisait publier qu'il prendrait à sa solde tous ceux qui, se trouvant dans ses États, viendraient se présenter. Il était pourvu d'une artillerie excellente et presque aussi considérable, dit Machiavel, que celle que pouvaient rassembler toutes les autres puissances de l'Italie.

Cependant don Hugues et don Michel avaient reçu l'ordre de ramener vers Rimini, l'un, ses hommes d'armes, l'autre, son infanterie. Mais, au lieu d'obéir à cette prudente invitation, ces capitaines se laissèrent tenter par l'occasion qui

s'offrait à eux de recouvrer la Pergola et Fossombrone. Introduits dans ces deux places par ceux qui y commandaient, ils les avaient livrées au pillage et en avaient, disait-on à Imola, fait périr presque tous les habitants.

XXIX

Le sort des armes paraissait se déclarer dès le début en faveur du Valentinois dans ce duché d'Urbin qu'il avait d'abord considéré comme perdu. Bentivoglio qui, conformément aux dispositions concertées à la Magione, avait mis en mouvement ses troupes cantonnées à Castel San Pietro, et les avait envoyées battre le pays jusqu'à Doccia, dans le voisinage d'Imola, venait de les rappeler.

Hésitant encore à se déclarer, les confédérés cherchaient à amuser César. Pandolfe Petrucci, par ses lettres et par ses envoyés, lui donnait les plus formelles assurances qu'il n'était nullement disposé à soutenir ses ennemis. Vitellozzo lui faisait dire de Pérouse que s'il voulait lui accorder des sûretés, il viendrait le trouver; sinon, qu'il s'éloignerait et montrerait à Son Excellence qu'il lui était toujours dévoué. Les Orsini se jetaient à Pérouse dans les bras de l'envoyé d'Alexandre, lui assuraient qu'ils étaient au service de l'Église, qu'ils ne voulaient pas s'écarter de la volonté du pape et que la pénurie de vivres avait été l'unique cause de leur retraite. Ils le priaient de les faire rentrer en grâce auprès du pontife et d'obtenir de lui leur retour, auquel il s'était déjà montré favorable.

Résolu de temporiser avec les Orsini et les Vitelli, tout en déclarant ouvertement qu'il ne pouvait se fier à eux,

César écoutait tout et attendait. Il écrivait au pape pour concerter avec lui ses démarches.

Les Vénitiens, à la nouvelle de la rébellion de San Léo, où s'était, disait-on, fait entendre le cri de : *Saint-Marc!* témoignaient à l'évêque de Tivoli, envoyé du pape, un grand regret de cet événement et se défendaient d'y avoir pris aucune part. Ils protestaient ne vouloir ni séparer leur cause de celle de la France et de Sa Sainteté, ni retirer au Valentinois leur protection, ni prêter aucune assistance au duc d'Urbin, alors réfugié à Venise, et cette déclaration était signifiée à Guid'Ubaldo en présence de l'évêque.

Machiavel s'efforçant de convaincre César des bonnes dispositions de Florence à son égard et lui apprenant que la république avait pris à sa solde le marquis de Mantoue, beau-frère du duc d'Urbin, sur l'invitation du roi, ce qui ne pouvait être désagréable au duc, le Valentinois parlait honorablement du marquis de Mantoue, et disait que c'était un homme de bien et qu'il le comptait au nombre de ses amis. Il pouvait, assurait-il, montrer à Machiavel des lettres par lesquelles le marquis lui avait récemment offert de le seconder avec ses troupes dans toutes ses entreprises. Il se déclarait donc fort aise de l'avoir dans son voisinage. Mais un des secrétaires du duc, Agapit, représentait ensuite à Machiavel que Florence avait perdu une belle occasion en donnant au marquis de Mantoue une place qui convenait au duc. « Je ne sais plus, ajoutait-il quelle proposition ton gouvernement peut faire à présent à ce Seigneur glorieux, favorisé de la fortune, accoutumé à vaincre. Depuis que vous avez contracté cet engagement son pouvoir s'est accru et le vôtre s'est affaibli. Il est juste qu'en traitant avec vous, ses prétentions s'augmentent au lieu de se restreindre. »

C'est ainsi qu'il traînait en longueur des négociations que de son côté Florence ne se hâtait pas de conclure, tout en se disant disposée à faire ce qui serait raisonnable et possible.

Nous avons vu César presser Florence de rapprocher ses troupes des domaines de Vitellozzo. Pour gagner du temps et éluder les instances de César, la république alléguait, d'une part, la nécessité d'attendre les ordres du roi de France, de l'autre, le peu de troupes dont elle disposait et le grand nombre de lieux qu'elle avait à garder. A ces objections César répondait que la volonté de Sa Majesté était que le peuple entier de Florence vînt en personne au secours de ses affaires. Il en était, disait-il, plus sûr que de la mort, et le roi devait incessamment le faire savoir à la Seigneurie. Quant à l'insuffisance de ses troupes qu'elle mettait en avant, il l'informait que si leur déplacement l'exposait à quelque péril, il était prêt à se porter personnellement au secours de Florence et à soutenir tout le poids de la guerre. « Je ne lui demande pas, disait-il, de faire autre chose que d'envoyer dans les environs de Castellò cinquante ou soixante cavaliers, trois ou quatre cents fantassins; d'y faire conduire deux pièces d'artillerie, de commander dans cette contrée un homme par maison, d'y mettre en mouvement des troupes et d'y faire d'autres démonstrations militaires. »

En transmettant ces demandes à son gouvernement et en l'invitant à y satisfaire en tout ou en partie, Machiavel ajoutait : « On peut lui exagérer les choses de moitié parce qu'il lui est impossible d'en être instruit avec certitude. »

Malgré toutes les protestations d'amitié faites de part et d'autre, Florence ni César ne se hâtaient de rien décider. Des démarches équivoques entretenaient les ombrages. Le

duc apprenant que la république venait de signer une trêve avec Sienne, Machiavel, interrogé à cet égard, répondait qu'il ne s'agissait sans doute que du renouvellement de la trêve conclue en 1498, qui allait expirer dans six ou huit mois et par laquelle on ne s'engageait réciproquement qu'à ne pas s'attaquer et à ne prêter aucune assistance à une armée ennemie. César attendait que la seigneurie de Florence lui fît quelques ouvertures. « C'est parce qu'elle ne s'explique pas, faisait-il dire au secrétaire de la république, qu'elle m'inspire de la défiance. Si je désire que les premières propositions viennent d'elle, c'est uniquement parce que tout arrangement ainsi conclu en sera plus durable. »

Machiavel d'ailleurs pressait son gouvernement de se prononcer. Édouard Buliot, arrivé à Imola, le 14 octobre, avait de vive voix confirmé au duc la résolution du roi de France de l'obliger et lui avait fait espérer que ce prince ne tarderait pas à le lui prouver; et Machiavel, persuadé autant par la tournure que prenaient les événements que par les entretiens confidentiels de César et de ses secrétaires, ne doutait pas de la fortune du duc. « Pendant la vie du pape actuel et tant qu'il conservera l'amitié du roi, disait-il en terminant une de ses dépêches (du 17 octobre) la fortune dont il a joui jusqu'à ce jour ne me paraît pas devoir l'abandonner. Ceux qui ont eu l'air de vouloir se tourner contre lui ne sont plus à temps de lui faire grand mal, et demain ils y seront moins encore qu'aujourd'hui. »

Cependant César avait envoyé vers les Orsini un de ses gentilshommes de leur famille pour tenter de les lui ramener. Ce gentilhomme était revenu à Imola chargé, disait-on, d'informer le duc que Paul Orsini, de l'aveu des confédérés, offrait de venir traiter avec Son Excellence, pourvu qu'on exceptât de tout accommodement l'entreprise contre Bo-

logne. César avait déclaré que Paul pouvait se rendre auprès de lui en toute sécurité, et, à la date du 14 octobre, son arrivée à Imola était attendue sous deux ou trois jours. Mais l'espérance d'un prochain arrangement ne ralentissait pas les préparatifs de César. Il prenait à sa solde Louis de la Mirandole avec 60 hommes d'armes et 60 chevau-légers, et, pendant que le fils du général de Milan enrôlait 1,500 fantassins suisses et réunissait dans la Lombardie jusqu'à 150 hommes d'armes, le duc faisait lever des fantassins de toutes parts. Ses courriers arrivaient à tout moment de la Lombardie et y retournaient.

La précaution n'était pas inutile. Tout en renouvelant leurs belles protestations de dévouement, ses ennemis venaient de jeter le masque et de se déclarer.

XXX

Les lieutenants de César, au lieu de se conformer à l'ordre qu'il leur avait transmis de ramener leurs troupes à Rimini, s'étaient, nous l'avons dit, arrêtés à saccager la Pergola et Fossombrone. Quoique le duc se fût, auprès de Machiavel, prévalu de ce succès comme d'un bon augure pour la campagne qui s'ouvrait, la désobéissance de ses capitaines venait de compromettre et de modifier son plan primitif de sage réserve et de défensive expectante. L'événement n'avait pas tardé à montrer combien il était imprudent de s'en écarter.

Les Orsini s'étaient avancés avec leurs troupes du côté de Cagli, non comme ennemis, mais en alléguant que le

chevalier Orsini, qui leur avait parlé de la part de César, leur avait dit que s'ils voulaient être de ses amis, il fallait qu'ils se retirassent vers le duché d'Urbin. Ils promettaient d'être sincèrement dévoués à Son Excellence, disait César à Machiavel, si elle voulait renoncer à l'entreprise contre Bologne et entrer sur les terres de Florence ou de Venise. A leur arrivée à Cagli, les habitants avaient voulu attaquer la citadelle de cette ville; mais les Orsini s'y étaient refusés, disant que leur but n'était ni de nuire aux habitants, ni de les défendre, mais de gagner du temps. L'armée de César, qui avait reçu l'ordre de s'approcher d'Urbin, n'avait pas dépassé Fossombrone, arrêtée soit par l'entrée de Vitellozzo dans Urbin avec une compagnie de fantassins, soit par l'arrivée à Cagli des Orsini, auxquels César avait en effet écrit de seconder l'attaque de don Hugues contre Urbin.

En se dirigeant sur Cagli, don Hugues, don Michel et Ramiro rencontrèrent, le 14 octobre, Paul Orsini et le duc de Gravina, son cousin, qui avaient avec eux 600 fantassins de Vitellozzo. On en vint aux mains. Les lieutenants de César, qui n'avaient que 100 hommes d'armes et 200 chevau-légers, furent battus, et durent, après avoir perdu beaucoup de monde, se replier sur Fossombrone. Don Hugues fut fait prisonnier, don Michel blessé, Ramiro se réfugia à Fano.

En même temps qu'on apprenait cette déroute, le bruit se répandait à Imola, le 16 octobre, que Guid'Ubaldo avait quitté Venise pour rentrer dans son duché d'Urbin, et César envoyait beaucoup de monde pour lui en fermer l'accès, mais sans savoir sur quel point le duc devait arriver. Il pressait de toutes parts les armements et dépensait en quinze jours pour lever infanterie et cavalerie autant, dit Machiavel, qu'un autre gouvernement dépense en deux

ans. C'était, comme de raison, le trésor pontifical qui subvenait à tout.

Cependant les lances françaises approchaient. Elles avaient déjà dépassé Modène. Le roi de France invitait Florence à soutenir le duc, et celui-ci, témoignant un plus vif désir de traiter, pressait la république de lui envoyer dix escadrons de cavalerie. « Écris, disait-il à Machiavel, écris à tes seigneurs (aux Dix de la liberté et de la paix) que je suis prêt à conclure avec eux une alliance solide, indissoluble, dont ils retireront tous les avantages qu'on peut attendre de mon assistance et de ma fortune. »

Sans doute pour hâter cette alliance, il se décidait enfin, le 21 octobre, à faire remettre à l'envoyé florentin le sauf-conduit qu'il sollicitait depuis son arrivée pour les marchandises que ses compatriotes expédiaient dans le Levant ou en rapportaient à travers les États du duc, et dans cette pièce il attestait l'étroite et fraternelle bienveillance qu'il portait à la seigneurie.

Pas plus que Florence, Venise ne s'était empressée de répondre à l'attente des confédérés. Quoique César eût retiré la Romagne de ses mains en se substituant à des seigneurs qui étaient à sa solde et sous sa protection, elle n'avait pas osé se déclarer contre lui. Elle lui avait fait même parvenir des assurances d'amitié. Comme Florence, Venise voyait toujours la France derrière César, et pour attaquer le duc impunément, il eût fallu commencer par lui enlever cet appui. Les griefs ne manquaient pas à la sérénissime république. Sans égard pour elle, César avait, peu de temps auparavant, fait enlever la femme de Jean-Baptiste Caracciolí, capitaine général de l'infanterie vénitienne, pendant qu'elle traversait la Romagne pour aller rejoindre son mari à Venise. Indignés de cet odieux outrage et très-

préoccupés de l'entreprise contre Bologne, contre une ville, et un seigneur que le roi de France leur paraissait devoir protéger, les Vénitiens, se prévalant de leur dévouement pour Louis XII, lui avaient fait représenter par leurs ambassadeurs « combien il faisait de tort à sa réputation, à la splendeur de la maison de France et au surnom très-glorieux de roi très-chrétien, en favorisant un pareil tyran, destructeur des peuples et des provinces, si immodérément altéré de sang humain, modèle donné au monde entier d'horrible cruauté et de perfidie; un brigand public qui, au mépris de la foi donnée, avait égorgé tant de nobles et de seigneurs, et qui, n'hésitant pas à répandre le sang de ses frères et de ses parents, avait, tantôt avec le fer, tantôt avec le poison, sévi contre un âge qui eût attendri même la férocité des Turcs. » Quelle avait été la réponse du roi très-chrétien? Machiavel nous l'apprend dans sa dépêche du 23 octobre. César lui montra à cette date la copie de la réponse que, après avoir entendu les représentations de ces ambassadeurs, le roi « leur fit par écrit, afin qu'ils pussent la revoir plusieurs fois et mieux connaître sa pensée. Il me lut en entier, dit Machiavel, cette lettre qui contient la justification de toutes ces *calomnies*, et le roi conclut en déclarant qu'il veut ramener les terres de l'Église à l'obéissance du saint-siége, et que si les Vénitiens s'opposent aux entreprises du pape, il les traitera en ennemis. »

XXXI

Mais si ni Florence ni Venise ne se joignaient aux ennemis de César, par crainte de la France dont il se couvrait comme

d'un bouclier, elles n'avaient garde non plus de lui venir en aide. Dans une conjoncture aussi critique, quand les troupes que lui laissait la défection de ses *condottieri* venaient d'être battues, quand les secours de la France étaient toujours attendus, César affectait cette confiance obstinée dans sa fortune qui presque toujours la fixe ou la ramène. C'est là, en effet, la force qui, plus que l'élévation et l'étendue de l'intelligence, maîtrise les événements et décide des affaires humaines. Sa vertu est contagieuse. Les hommes finissent toujours par croire à celui qui croit en lui-même, à sa fortune, à son étoile, et les volontés flottantes, c'est-à-dire celles du plus grand nombre, sont fatalement entraînées dans l'orbite impérieuse d'une volonté forte et confiante. César paraissait savoir qu'il n'y a de causes réellement perdues dans ce monde que celles qu'on croit perdues sans retour, et que les seules défaites irrémédiables sont celles que notre défaillance désespère de réparer. « Les secours ne me manqueront pas, disait-il à Machiavel le 23 octobre, neuf jours après la déroute de ses troupes à Cagli. Les lances françaises arriveront bientôt, ainsi que les fantassins que j'ai fait lever au delà des monts depuis plusieurs jours. Tu vois que j'enrôle aussi journellement du monde dans cette contrée. Ni le pape ne me laissera manquer d'argent, ni le roi de troupes. Je ne veux pas montrer trop de présomption ni dans mes actions ni dans mes paroles; je crois cependant qu'il pourrait bien arriver que mes ennemis se repentissent de leur trahison. »

Il continuait d'afficher le plus grand mépris pour les Orsini et les Vitelli. « Je fais d'autant moins de cas de mes adversaires, disait-il à Machiavel, le 20 octobre, que je les connais davantage, eux et leurs troupes[1]. Ce Vitellozzo, au-

1. César disait ne pas douter que les 600 hommes d'armes sur les-

quel on a fait une si grande réputation, je ne puis pas dire lui avoir jamais vu faire un acte de courage. Son éternelle excuse était le mal français, *mal francioso*. Il n'est bon qu'à dévaster un pays sans défense, à piller ceux qui tournent le dos ou à commettre des perfidies comme en ce moment. » Et il s'étendait longuement sur l'affaire de Pise et sur la récente trahison de ce capitaine, sans que Machiavel surprît dans son accent ou sur son visage la moindre altération.

César était d'ailleurs impénétrable. A peine sa pensée pouvait-elle être pressentie par la considération attentive de son intérêt manifeste, par la connaissance de son caractère, de son ambition et de ses passions; et encore telle était la complexité de sa situation et de ses calculs, telle était la variété et même la brusque contrariété des moyens employés par lui à poursuivre un but constant que les prévisions les mieux fondées étaient souvent déconcertées par le résultat.

Son entourage imitait sa discrétion. « Dans cette cour, écrivait le secrétaire florentin (dépêche du 20 octobre) on ne parle jamais des choses que l'on doit faire, et elles sont conduites avec un secret admirable. » Machiavel doutait même qu'un autre que le duc sût jamais d'avance ce qui devait se faire, et l'un des premiers secrétaires du Valentinois lui assurait, deux mois plus tard (26 décembre), que Son Excellence ne communiquait jamais aucune partie de ses desseins qu'au moment même de l'exécution et quand la nécessité le pressait.

La lutte de César contre ses lieutenants entrait dès lors

quels comptaient ses ennemis ne revinssent presque tous sous ses drapeaux.

dans une nouvelle phase où cette profonde discrétion de son entourage allait singulièrement servir le duc.

« On peut combattre de deux manières, disait plus tard Machiavel, ou avec les lois ou avec la force : la première est propre à l'homme, la seconde est celle des bêtes. Or, le prince devant agir en bête, doit être tout à la fois renard et lion. » Nous avons vu et nous verrons encore le lion dans César; mais, au moment où nous sommes arrivés, c'est le renard que nous allons connaître.

Sans ralentir en rien ses préparatifs militaires, le duc, après l'échec de Cagli, s'était déterminé à recourir à la voie des négociations dans lesquelles il portait un incomparable talent. Tour à tour et souvent tout ensemble terrible et familier, réservé et expansif, enveloppant ses artifices de toutes les apparences de l'abandon le plus ingénu, dérobant ses piéges meurtriers sous les protestations les plus persuasives, semant habilement la crainte jusque dans ses assurances d'amitié, il allait mêler tous les personnages, déconcerter, diviser, fasciner ses ennemis et séduire un moment jusqu'au clairvoyant témoin de toutes ses perfidies.

Les négociations se poursuivaient. Le chevalier Orsini, revenu à Imola le 13 octobre, était ensuite allé à Pérouse, et il était de retour le 16. Antonio de Venafro, cet habile ministre qui avait représenté Pandolfe à la diète de la Magione, était arrivé le 20 et reparti le lendemain. César assurait à Machiavel que l'envoyé siennois était venu lui proposer de changer le gouvernement de Florence; il lui avait répondu, disait-il, que cet État, ami de la France à laquelle il était lui-même dévoué, ne l'avait jamais offensé et qu'il était sur le point de conclure une alliance avec lui. Antonio ayant voulu l'en détourner, il lui avait formellement déclaré qu'il ne conclurait aucun engagement préju-

diciable à la république, à moins qu'elle ne lui en fournît l'occasion. Parlant des protestations de dévouement que lui adressaient les Orsini et Jean-Paul Baglioni, protestations qu'il déclarait démenties par des démarches hostiles, il laissait échapper un mot qui illumine comme un éclair le terme de ces négociations ténébreuses et pleines d'embûches de part et d'autre : « Tu vois comme ils se conduisent, disait-il à Machiavel, le 23 octobre; ils négocient cependant avec moi un accommodement et m'écrivent de bonnes lettres. Aujourd'hui doit arriver auprès de moi le seigneur Paul Orsini, demain, ce sera le cardinal. C'est ainsi qu'ils se jouent de moi; mais je temporise; je prête l'oreille à tout et j'attends mon heure. »

Machiavel s'attachant à persuader à César que la seigneurie florentine était toute disposée à le servir et bien éloignée de s'entendre avec ses ennemis, Borgia affectait d'accepter tout ce qu'elle lui faisait alléguer pour se dispenser de satisfaire à ses exigences : « Offre-lui de ma part, disait-il au secrétaire florentin, avec l'accent de la sincérité la plus innocente et la plus persuasive, offre-lui de ma part tout ce que je peux et tout ce que je vaux. Quand tu es venu pour la première fois auprès de moi, je ne t'ai pas fait des offres aussi étendues, parce que mes États se trouvaient dans une position assez critique. Urbin venait de se soulever, et je ne savais pas sur quel appui s'assurait ce duché. Des États nouvellement acquis et le désordre général de mes affaires me donnaient beaucoup d'inquiétude. Aussi, je ne voulais pas que tes seigneurs se figurassent que la grande peur que j'avais me rendait prodigue de promesses. A présent que j'ai moins de craintes, je te promets davantage; et, quand je ne craindrai plus du tout, les offres, au besoin, suivront les promesses. »

« Vos Seigneuries, ajoute Machiavel, voient de quelles paroles se sert ce seigneur; encore que je ne lui en écrive pas la moitié. Elles considéreront d'autre part la personne qui parle, et elles en jugeront selon leur prudence accoutumée. »

XXXII

La confiance que témoignait le Valentinois était d'ailleurs fondée. Ses ennemis, au lieu de profiter du premier avantage et de l'accabler par une brusque attaque, quand ils l'auraient pu, semblaient effrayés de leur succès et en perdaient innocemment tout le bénéfice par leurs lenteurs. Rien ne bougeait; nul mouvement du côté de Bologne; du territoire de Fano, où ils se trouvaient, les Orsini renouvelaient encore leurs protestations de dévouement, et César feignait d'y ajouter foi pour entretenir des négociations qui lui convenaient. La crainte qu'inspirait l'approche des troupes françaises qu'on apprenait, le 23 octobre, être arrivées dans le Ferrarais, refroidissait l'ardeur de ceux qui auraient voulu se déclarer contre César. Elle lui laissait le temps de garnir de troupes le pays et les places de la Romagne, et d'attendre en sécurité l'arrivée de ses alliés.

Ramiro s'était, nous l'avons dit, retiré à Fano. Mais César, comptant sur la fidélité de ses habitants, avait décidé de leur laisser la garde de leur ville; comme il était moins rassuré sur les dispositions de Pesaro, et que d'ailleurs les forces réduites de ses lieutenants ne leur permettaient pas de défendre à la fois ces deux places, il avait enjoint à don

Michel et à Ramiro de se rendre à Pesaro avec les troupes qui leur restaient. Se défiant aussi de Rimini, il y mettait une bonne garnison. Césène, Faenza et Forli ne lui donnaient pas d'inquiétude. 600 fantassins, levés dans le Ferrarais, venaient d'arriver à Imola où étaient encore attendues, sous quelques jours, les troupes que devait amener le seigneur de la Mirandole.

Le 25 octobre, Paul Orsini arrive enfin à Imola; jugeant que c'était le médiateur qui pouvait le mieux lui servir à regagner les autres confédérés, César s'était attaché et avait réussi à l'attirer auprès de lui, pendant que, pour sa sûreté, le cardinal Borgia, qui l'avait décidé à venir, se mettait en otage sur les terres et entre les mains des Orsini. Paul venait excuser et justifier ce qui s'était passé, connaître ensuite les intentions du Valentinois et en faire part aux confédérés, ne demandant en leur nom que des garanties. César excellait dans l'art délicat des négociations. Il accueille Paul avec les démonstrations et les paroles les plus amicales. Si Paul et les confédérés qui l'avaient servi jusqu'alors avec tant de fidélité, s'étaient, sur de vains soupçons, si légèrement détachés de lui, c'était moins eux que le duc accusait que sa propre imprudence. Il reconnaissait n'avoir pas su se conduire avec eux de manière à dissiper des inquiétudes sans fondement. Mais il espérait bien que ce différend, qui n'avait aucune cause réelle, loin de laisser entre eux aucune inimitié, ne servirait, au contraire, qu'à produire une union perpétuelle et indissoluble. En effet, les confédérés devaient s'être persuadés qu'ils ne pouvaient l'accabler, puisque le roi de France était fermement résolu à soutenir sa puissance. Et, d'autre part, l'expérience de ce mouvement lui avait, disait-il, ouvert les yeux à lui-même. Il avouait ingénument avoir

reconnu que c'était à leur prudence et à la valeur de leurs armes qu'étaient dus son bonheur et sa réputation. Il souhaitait donc très-ardemment que l'ancienne confiance se rétablît entre eux; il était prêt à leur donner toutes les garanties qu'ils pouvaient désirer, et à remettre à leur décision le règlement de ses différends avec les Bolonais, pourvu que son honneur fût sauvegardé. A ces ouvertures, qui regardaient tous les confédérés, César ajoutait les témoignages de la plus entière confiance dans Paul Orsini; il le nourrissait d'espérances et de promesses, lui faisait de riches présents, et, naturellement doué de toutes les ressources de l'esprit et de la persuasion, il déploya tant d'artifices qu'il n'eut pas de peine à lui faire ajouter foi aux sentiments qu'il lui exprimait. Le 27 octobre, on apprenait à Imola que les Vitelleschi venaient de s'emparer de Fossombrone, qui tenait pour le duc, et Paul, en témoignant son déplaisir, s'élevait fortement contre les Vitelleschi.

« Quiconque examine la valeur de l'un et de l'autre parti, dit Machiavel dans sa dépêche du 27 octobre, voit dans le duc un homme entreprenant, heureux, plein d'espérance, favorisé par le pape et par le roi, et offensé par ses adversaires, non-seulement dans la conquête projetée d'un État, mais encore dans la possession d'un État conquis. On voit les autres inquiets pour leurs États, et qui, alarmés déjà des agrandissements de ce seigneur avant de l'avoir offensé, le sont bien davantage depuis. On ne voit pas comment ils pourraient, le duc pardonner cette offense, et ses adversaires cesser de craindre; ni, par conséquent, comment ils pourront céder mutuellement au sujet de l'entreprise contre Bologne et de celle contre le duché d'Urbin. On pense qu'un arrangement n'aboutirait que s'ils pouvaient, de concert, se tourner contre un tiers, poursuite

commune qui, loin de diminuer la force du duc et des confédérés, ajouterait à la réputation et aux avantages des uns et des autres. Dans cette supposition, on ne pourrait se tourner que contre Vos Seigneuries ou contre les Vénitiens. L'entreprise contre Vos Seigneuries est jugée plus facile relativement à vous, mais plus difficile par rapport au roi. Celle contre les Vénitiens est estimée plus facile quant au roi, plus difficile relativement à eux. La seconde serait plus agréable au duc, la première aux confédérés. On ne croit ni à l'une ni à l'autre, mais on en raisonne comme d'une chose possible. » Revenant à la tactique du duc vis-à-vis de ses adversaires, Machiavel ajoute : « On ne trouve personne qui puisse déterminer les bases d'un accord. Ceux qui s'arrêtent à quelque idée pensent que le duc détachera quelqu'un des confédérés, et que, après avoir dissous leur ligue, n'ayant plus à les craindre, il pourrait poursuivre ses entreprises. » C'est à cette conjecture que s'arrêtait Machiavel lui-même, d'après quelques paroles échappées aux premiers ministres de César, et aussi d'après les inquiétudes que paraissait inspirer à Bentivoglio l'arrivée à Imola de Paul Orsini.

Bentivoglio avait en effet, à plusieurs reprises, dépêché quelqu'un à Imola auprès de l'évêque d'Euna, neveu du pape, qui avait aussi souvent reçu un chancelier que lui adressait, de San Piero où il se trouvait, Annibal, fils de Bentivoglio. Le vieux tyran de Bologne faisait rendre le butin qu'avaient enlevé ses troupes quelques jours auparavant, et Charles Orsini allait et venait d'Imola à Bologne.

On disait publiquement à Imola, le 29 octobre, que l'accord était conclu entre les confédérés et le duc, et qu'on n'attendait plus que le consentement du cardinal Orsini. Il paraissait donc naturel que les armements fussent au

moins ralentis et que l'on parlât avec plus de retenue de ceux avec qui l'on venait de traiter. Et cependant Machiavel voyait César faire d'énormes dépenses pour se préparer à la guerre et presser l'arrivée des gens d'armes français et de la cavalerie que le fils du général de Milan avait été chargé de lever. Il entendait les affidés du Valentinois se déchaîner contre les Orsini et les appeler des traîtres. Interrogé par Machiavel sur cet accommodement, Agapit, l'un des premiers secrétaires du duc, souriait et disait que c'était un moyen de gagner du temps. Machiavel, à qui César avait déjà dit plusieurs fois qu'il voulait temporiser jusqu'à ce qu'il fût en mesure d'accabler ses ennemis, ne pouvait croire que les confédérés n'eussent aucun soupçon du piége que semblait couvrir le traité. « Cela me confond, » dit-il.

Il brûlait de connaître les conditions de l'arrangement qui venait d'être conclu, dans la crainte que quelque clause ne fût préjudiciable aux intérêts de Florence; mais il ne pouvait rien tirer des ministres de César. Les plus familiers d'ordinaire et les plus expansifs devenaient farouches avec lui, ou bien les paroles qui leur échappaient étaient de nature à lui donner de l'inquiétude. L'un d'eux, Alexandre Spanocchi, avec lequel il négociait depuis son arrivée pour obtenir le sauf-conduit dont nous avons parlé, faisait entendre que Florence avait eu le temps de conclure avec le duc, et qu'elle en avait laissé passer le moment; et le lendemain, 30 octobre, pressé par Machiavel de s'expliquer, il lui disait : « Florence a perdu l'occasion de traiter à sa convenance avec le duc. Les Orsini étant redevenus ses amis par suite de cet accommodement, Son Excellence est désormais tenue, vis-à-vis d'eux, à des égards auxquels elle n'était pas obligée précédemment. Plus on diffère et plus les choses empirent. »

Le mystère qui entourait cette affaire révoltait Machiavel. Il ne pouvait pas trouver l'occasion d'entretenir César. Étant enfin, avec plus de peine qu'il n'en avait encore éprouvé, parvenu, le 30 octobre, à obtenir, bien tard, à six heures du soir, une audience du duc, il apprend de lui que l'accommodement est entièrement terminé; et comme le secrétaire florentin lui en demande les conditions, César lui répond que Sa Sainteté accorde aux confédérés un entier pardon de tout ce qu'ils ont fait contre elle depuis leur défection : que lui-même confirme aux Orsini et aux Vitelli leur engagement militaire, sans toutefois que ni lui ni le pape leur accordent aucune sûreté à cet égard, tandis qu'ils doivent, eux, remettre en otage, entre les mains de Son Excellence, leurs enfants et neveux, ou autres, au choix du pontife; qu'ils s'obligent à l'aider à recouvrer Urbin et tout autre État révolté déjà ou venant à se révolter. Quant à Bologne, l'affaire doit s'arranger entre le duc, le cardinal Orsini et Pandolfe Petrucci. Enfin César donne l'assurance à Machiavel qu'il n'a été fait aucune mention de Florence, et lui promet d'ailleurs de lui donner copie de ce traité. En transmettant ces informations à son gouvernement, Machiavel ajoute : « Maintenant Vos Seigneuries, considérant quelle a été l'offense et quel est l'accommodement, apprécieront les choses avec la prudence de leur jugement. »

Tous les mécontents de Pérouse, de Castello et de Sienne, et un des Savelli étaient réfugiés à Imola. Entendant parler de l'accommodement intervenu, ils demandaient à César la permission de se retirer; mais il la leur refusait; il empêchait les plus marquants de se montrer et les entretenait de nuit.

XXXIII

Au reste, l'accommodement n'était pas encore aussi complétement terminé que l'avait dit César. Paul Orsini était parti, le 30 octobre, pour se rendre à Urbin. Machiavel allant demander à Agapit la copie du traité que lui avait promise le Valentinois, ce secrétaire finit par lui dire : « Je vous avouerai la vérité. Le traité n'est pas encore entièrement terminé. On en a fait une ébauche qui a été agréée par le duc et par Paul Orsini, et que ce seigneur est allé porter aux confédérés, avec plein pouvoir de Son Excellence pour la ratifier en son nom quand les autres l'auront approuvée. Mais à peine ce seigneur a-t-il été parti que le duc, en examinant ce projet, s'est aperçu qu'il y manquait un article qu'exigeaient l'honneur de la France et les égards qu'on lui doit. Pour y satisfaire, il a aussitôt dressé cet article et m'a envoyé courir après Paul Orsini, avec ordre de lui dire que s'il n'était pas accepté, le duc ne voulait absolument pas conclure. J'ai rejoint ce seigneur ; mais il a refusé d'admettre l'article. Il a dit ensuite qu'il le porterait aux confédérés, mais qu'il ne croyait pas qu'ils l'acceptassent ; et c'est pour cela que le duc ne veut pas encore communiquer la copie du traité. » Agapit ajoutait : « Cette clause sera admise ou rejetée. Si elle est admise, on ouvre au duc un défilé pour se dégager à sa guise des liens de cet accommodement ; si elle est repoussée, c'est une large issue qu'on lui ouvre. Mais il n'est pas jusqu'aux enfants qui ne doivent rire d'un accommodement aussi dangereux et injurieux arraché au duc par la violence. »

Le 1er novembre, dans un entretien avec un des plus intimes confidents du duc, Machiavel apprenait une nouvelle clause du traité par laquelle les Orsini et Vitellozzo stipulaient qu'ils ne seraient pas obligés de servir le duc de leur personne tous en même temps, mais seulement un à la fois; et cet affidé lui disait : « Voyez ce que peut être un pareil arrangement. »

Le comte Alexandre de Marciano, frère du comte Rinuccio [1], était, le 2 novembre, sorti d'une entrevue avec César, convaincu que le duc nourrissait moins des dispositions de paix que des projets de vengeance contre ceux qui avaient mis sa puissance en péril.

Ces défiances réciproques, ces précautions ombrageuses, ces entraves et ces délais qui surgissaient incessamment, révélaient assez le peu de sincérité que de part et d'autre en portait dans ces négociations. Mais ce qui le prouvait mieux encore, c'est que César avait déjà réussi à diviser ses ennemis.

Nous avons parlé des inquiétudes que paraissait inspirer à Jean Bentivoglio l'arrivée de Paul Orsini, et d'un actif échange des communications entre Imola, Bologne et San Piero. Outre la négociation qu'il poursuivait de concert avec les confédérés, le vieux Jean Bentivoglio en avait engagé une autre avec César par l'entremise de Thomas Spinelli. Le 30 octobre, cet agent apprenait à Machiavel que Bentivoglio était disposé à abandonner entièrement les Orsini, s'il venait à conclure un bon arrangement particulier

1. Blessé au siége de Capoue, qu'il avait défendue contre le Valentinois, le comte Rinuccio, frère d'Alexandre, était tombé, après la prise de cette ville, entre les mains de César. Il était mort le second jour, et l'on crut que Vitellozzo avait fait empoisonner ses blessures pour venger la mort de son frère, Paul Vitelli, que la faction du comte Rinuccio avait fait condamner à Florence.

avec César, mais qu'il voulait avoir la garantie du roi et que le protonotaire Bentivoglio était prêt à renoncer à l'état ecclésiastique et à épouser une sœur du cardinal Borgia. Le protonotaire arrivait, le 2 novembre, de Castel San Piero à Imola, sous la foi d'un sauf-conduit et en repartait le même jour pour Bologne après un entretien avec César. L'un des confidents du duc, parlant à Machiavel des avantages que devaient retirer d'un arrangement et le duc, et Florence et Bologne, ajoutait que César le désirait beaucoup, étant persuadé qu'il importait plus à la conservation de ses États de maintenir et de s'attachrer Bentivoglio que de le chasser de Bologne et de s'emparer d'un territoire qu'il ne pourrait garder et qui deviendrait avec le temps la cause de sa ruine; que le duc de Ferrare, sollicité par Son Excellence de la secourir, avait fait de la conclusion avec Bologne d'un accord, dont il devait se porter garant, l'expresse condition de toute assistance. Au reste, tout en traitant avec Bentivoglio, César ne se faisait pas scrupule de recevoir dans son année quarante arbalériers à cheval qui désertaient les drapeaux du seigneur de Bologne.

Occupé de suivre ces deux négociations distinctes avec les Orsini d'une part et Bentivoglio de l'autre, et en même temps de hâter l'arrivée des secours qu'il attendait, d'organiser et de disposer ses troupes, César n'était plus abordable que pour deux ou trois de ses ministres. Il ne sortait plus de son appartement avant onze heures ou minuit.

Dans une dépêche du 29 octobre, Machiavel faisait passer à Florence un état détaillé des forces du Valentinois. Il avait à cette date 5,350 fantassins, 340 gens d'armes, 450 cavaliers : en tout, 6,140 hommes, dont les principaux capitaines étaient don Michel, Dionigi Naldo, don Hugues,

don Juan de Cardone, Louis de la Mirandole. La majeure partie de l'infanterie était échelonnée jusqu'à Fano. Le fils du général de Milan, avait été envoyé chez les Suisses pour en enrôler 1,500. Il avait de plus reçu l'ordre de lever dans la Lombardie 150 hommes d'armes choisis parmi ceux qui avaient été précédemment au service du duc de Milan, et César lui envoyait pour subvenir à tant de dépenses de grandes sommes d'argent qu'il recevait par la voie de Venise. Les lances françaises, enfin arrivées, étaient cantonnées depuis le 31 octobre sur le territoire de Faenza. Elles formaient cinq compagnies, de cinquante hommes chacune, sous les ordres de MM. de Montoson, Miolens, de Foix, Dunois et le marquis de Saluces. Ces capitaines venaient, le 2 novembre, rendre visite au duc et avaient avec lui un assez long entretien. César allait à son tour les visiter, le 5, à Salarolo. On annonçait la prochaine arrivée de trois autres compagnies, dont une, celle de M. de Ligny, était déjà partie de Milan. César attendait encore les lances suisses, et cent autres lances que monseigneur de Vannes, fils de monseigneur d'Albret, amenait au secours de son beau-frère. Il continuait d'enrôler tous ceux qui se présentaient. Du jour où il s'était vu menacé par la ligue des confédérés, César, en même temps qu'il faisait appel aux secours de la France et qu'il chargeait ses agents de lever des troupes au delà des monts, réunissait le plus qu'il pouvait de ces gentilshommes qui n'avaient sous leurs ordres que cinq ou six cavaliers et qu'on appelait *lances brisées* ou *détachées*. Comme ils venaient séparément se mettre à la solde de celui qui les engageait, César en pouvait lever beaucoup sans paraître réunir une armée, et, pour ne pas donner d'ombrage aux confédérés, il avait soin de les disperser dans toute la Romagne.

XXXIV

Ainsi, pendant que les paroles et les négociations semblaient annoncer une paix prochaine, les préparatifs et les dispositions faisaient clairement présager la guerre. Il se produisait aussi des événements, qui éclairaient la situation d'un jour sinistre. Le 29 octobre, le duc apprenait que Camerino s'était révolté. Jean-Marie de Varano, échappé au massacre de sa famille et réfugié à Aquila, venait d'être rappelé par les anciens sujets de son père, et, le 8 novembre, la nouvelle parvenait à Imola que la citadelle de Pergola, qui tenait pour le duc, s'était livrée aux troupes des Orsini.

Mais quoi qu'il arrivât, César ne bougeait toujours pas. Attendant d'être tout à fait prêt, il poursuivait, tant avec les confédérés qu'avec Florence, ces négociations où il portait un art si profond, une habileté si séduisante, un abandon si persuasif. Ce qu'il ne voulait pas dire lui-même, il le faisait dire ou insinuer à Machiavel par ses principaux secrétaires, Agapit de Gherardi et Alexandre Spannocchi. Ennemis ou voisins, il excellait à les amuser tous, à leur faire tour à tour et en même temps tout espérer et tout craindre par cet abandon affecté que corrigeaient avec art des réticences et des réserves alarmantes Il réussissait enfin à gagner du temps, comme il en avait encore besoin.

César avait à cœur d'amener Florence à sortir, en traitant avec lui, des stipulations générales et indéterminées, pour y substituer un accord positif, efficace. Pour y réussir, il exploitait, en les prolongeant et en les irritant, les

inquiétudes qu'inspirait à la république le mystérieux traité conclu entre lui et les confédérés qu'il s'était appliqué à représenter comme les ennemis jurés de Florence, seuls responsables, avait-il dit souvent, de tout ce qui avait été fait contre elle. Le 8 novembre, un secrétaire du duc apprenant à Machiavel qu'une partie des troupes françaises arrivées à Parme, avait reçu de Son Excellence l'ordre de s'y arrêter et de ne pas se rapprocher davantage d'Imola : « Le duc, lui disait Machiavel, ne veut donc pas s'assurer de ses ennemis, puisqu'il empêche ces troupes d'avancer? » Et le secrétaire lui répondait : « C'est vous qui en êtes cause, vous qui n'avez pas su reconnaître le moment de pourvoir à la sécurité du duc. » Déjà la veille, un des personnages les plus considérables de l'entourage du Valentinois, essayait de persuader à Machiavel que l'intérêt de Florence lui conseillait de conclure avec le duc une convention précise et formelle. Il lui représentait que César, pour ne pas demeurer toujours en suspens, finirait par s'arranger avec d'autres. « Je veux ce soir, lui disait-il, m'étendre un peu plus là-dessus. Quoique je n'aie aucune mission pour le faire, mes assertions ne seront pas tout à fait dépourvues de fondement. Ce seigneur sait très-bien que le pape peut mourir d'un instant à l'autre, et que, avant sa mort, il lui faut penser à s'assurer quelque autre soutien, s'il veut se maintenir dans les États qu'il possède. Il fait fond d'abord sur le roi de France et ensuite sur ses propres forces ; et tu vois qu'il a déjà 500 hommes d'armes et autant de chevau-légers, qui, dans peu de jours, seront sous ses drapeaux. Mais comme il estime que, avec le temps, ces deux ressources pourraient ne pas lui suffire, il veut se faire des amis de ses voisins et de ceux qui sont dans la nécessité de le défendre pour se défendre eux-

mêmes, tels que les Florentins, les Bolonais, Mantoue et Ferrare. Pour procéder par ordre, tu sais quelle amitié l'unit à Ferrare, puisque, outre la dot si considérable qu'a reçue, en se mariant, la sœur du duc, le cardinal de Ferrare a été comblé et tous les jours est comblé de nouveaux bienfaits. Avec le marquis de Mantoue deux négociations sont engagées. Il s'agit de promouvoir au cardinalat le frère du marquis, et de donner à son fils la fille du duc de Valentinois. Pour prix du chapeau, le marquis et son frère doivent payer 40,000 ducats, destinés à servir ensuite de dot à la fille du duc. Ces arrangements auront leur effet de toute manière, et cette union de famille assure au duc l'amitié du marquis et de son frère. Avec Bologne on négocie encore un accord particulier et distinct de celui des confédérés. Il doit se terminer heureusement, car le duc de Ferrare le sollicite, le duc le désire et il est utile aux Bentivogli. Dans le fait, le duc fut toujours moins jaloux de posséder Bologne que d'assurer ses propres États. Dès qu'il aura atteint ce dernier résultat, il entend se reposer. Unis et armés, ces quatre États, (la Romagne, Bologne, Mantoue, Ferrare) contigus les uns aux autres, se feront respecter, et le roi de France, pouvant compter sur eux, accroîtra leur force. »

Cet affidé représentait ensuite au secrétaire florentin que si la seigneurie persistait à s'en tenir à des relations générales, elle aurait plus à en souffrir que le duc, qui pourrait se passer de son appui plus facilement qu'elle du sien. Il faisait miroiter devant ses yeux l'espérance pour la république de recouvrer Pise et d'être débarrassée de Vitellozzo. Le duc ne demandait que l'honneur de commander comme autrefois les troupes de Florence, honneur dont il faisait plus de cas que de l'argent et de toute autre chose. « Si vous

pouviez le satisfaire sur ce point, ajoutait le confident de César, tout s'arrangerait aisément; et si, à l'égard de Vitellozzo, tu m'objectes l'accord fait avec les Orsini et avec lui, je te répondrai que la ratification de cet accord n'est pas arrivée, et que le duc donnerait volontiers le meilleur de ses domaines pour qu'elle n'arrive pas ou pour qu'il n'eût jamais été question d'accord. Cependant, dût-elle arriver, *où il y a des hommes il y a des moyens*, et mieux vaut se faire entendre et s'entretenir que de rien consigner par écrit. Pour l'intelligence de ceci, il faut refléchir que le duc est obligé de ménager une partie des Orsini pour s'assurer quelque ami à Rome, si le pape venait à mourir. Quant à Vitellozzo, il ne peut en entendre parler. C'est un serpent venimeux, un brandon de discorde pour la Toscane et l'Italie. Il a fait et continue de tout faire pour empêcher les Orsini de ratifier le dernier traité. Transmets au Gonfalonnier et aux Dix tout ce que je te dis d'ailleurs comme venant de moi. Représente-leur autre chose : c'est qu'il pourrait arriver que le roi de France ordonnât à tes seigneurs d'assurer au duc une *condotta* et de mettre leurs troupes à sa disposition. Comme ils y seraient alors forcés, leur service n'aurait plus grand prix. Rappelle-leur que lorsqu'un service doit être rendu, mieux vaut l'offrir spontanément et de bonne grâce qu'autrement. »

Florence était sans doute très-désireuse de recouvrer Pise, qui lui avait échappé depuis 1494, et d'être délivrée de Vitellozzo; mais, à ces deux avantages, César mettait un prix qui devait faire hésiter la république à se les assurer. Pour dispenser son gouvernement d'accéder à l'engagement militaire que sollicitait le duc, Machiavel, répondant à ces ouvertures, disait comme de lui-même, que le duc, se trouvant à la tête d'un État, ne pouvait être com-

paré aux autres seigneurs qui n'ont que la cape et l'épée; qu'on devait le considérer comme un nouveau souverain italien auquel il était plus convenable de proposer une alliance qu'un engagement. Il disait que les armes pouvant seules maintenir et faire respecter les alliances entre princes, la seigneurie ne verrait pas quelle garantie lui serait assurée si les trois quarts ou les trois cinquièmes de ses troupes se trouvaient à la disposition du duc. En parlant ainsi, il n'entendait pas, ajoutait-il, mettre en doute la bonne foi du duc; mais il connaissait la prudence de la seigneurie et savait que les gouvernements doivent être circonspects et ne jamais s'exposer à être trompés. Le Roi pouvait sans doute disposer de Florence, comme si elle lui appartenait; mais, ni le roi ni personne ne pouvait exiger d'elle l'impossible.

Le secrétaire de César paraissait se rendre aux objections de Machiavel et consentait à réduire les 300 hommes d'armes à 200, mais en demandant qu'on laissât toujours croire au premier chiffre.

Le lendemain, 8 novembre, Machiavel réussissait enfin à obtenir le soir une audience de César, qui dans la journée avait passé en revue les Suisses qui commençaient à arriver. Le duc se montrait toujours jaloux d'obtenir pour lui-même l'engagement que Florence venait de proposer au marquis de Mantoue.« Suivant la profession des armes, et ami comme je le suis de la seigneurie, disait-il à Machiavel, est-il honorable pour moi de ne pas obtenir d'elle cet engagement? Je ne crois pas me tromper en me flattant de la servir aussi bien qu'un autre.» Insistant pour savoir si Florence n'entendait pas renoncer à une alliance générale et vague : « Je te le demande, lui disait-il, parce que si cette amitié générale suffit à tes seigneurs, je ne suis pas

pour vouloir autre chose qu'eux. Mais si je nourrissais l'espérance de donner à cette alliance un caractère plus particulier et qu'elle ne se conclût pas, je craindrais de voir surgir entre nous quelque dépit. Je souhaiterais donc que Florence s'expliquât franchement.» Venant à parler ensuite des Orsini, il disait que la ratification du traité fait avec eux n'était pas encore arrivée, et, pour expliquer ce retard, il disait que ceux qui devaient le souscrire étaient éloignés les uns des autres, et que l'un d'eux était un peu retenu par la profonde irritation qu'avait témoignée Bentivoglio. Le tyran de Bologne avait trouvé que c'était faire peu de cas de lui que de renvoyer à un compromis la décision de ses intérêts. Mais César s'inquiétait moins qu'auparavant de cette irritation, se trouvant désormais plus en mesure de faire tête à ses ennemis. Il ajoutait qu'il serait à propos pour la seigneurie de profiter de ce moment pour arriver à un arrangement, afin qu'il ne se trouvât pas obligé de s'abandonner entièrement à l'autre parti. Il assurait toutefois qu'un accord avec les Orsini, au cas où il aboutirait, ne saurait être préjudiciable à Florence.

XXXV

Machiavel venait de sortir de cet entretien quand arriva enfin la ratification du traité conclu avec les Orsini. Il en reçut communication deux jours après, le 10 novembre, et en adressa aussitôt la copie à son gouvernement. Voici cette pièce :

« Qu'il soit notoire et manifeste aux parties mentionnées ci-dessous, et à tout autre qui connaîtra la teneur des pré-

sentes, que des différends, des inimitiés, des défiances, des soupçons, etc., ayant surgi entre l'illustrissime duc de Romagne, etc., et les Orsini et leurs confédérés, et voulant les susdites parties assoupir et terminer lesdits soupçons et différends :

» Elles font d'abord paix véritable et perpétuelle, concorde et union, avec pleine rémission de tous les torts et injures qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, et promettent réciproquement de n'en conserver aucun ressentiment; et, en conformité des susdites paix et union, le susnommé illustrissime duc de Romagne reçoit dans ses confédérations, ligue et union, pour durer perpétuellement, tous les seigneurs susnommés et chacun d'eux, et promet de défendre les États des susnommés et de chacun d'eux contre toute puissance qui voudrait les inquiéter ou attaquer pour quelque cause que ce soit : exceptant toujours la sainteté de notre seigneur le pape Alexandre VI et la majesté très-chrétienne du roi Louis de France. Promettant d'autre part et dans les mêmes termes les susnommés de concourir à la défense des personnes et des États de Son Excellence, des illustrissimes don Zophre Borgia, prince de Squillace, don Roderic Borgia, duc de Sermoneta et de Bisceglia, de don Jean Borgia, duc de Camerino et de Nepi, frères et neveux de l'illustrissime seigneur duc de Romagne; et à cet effet s'engage de concourir et de contribuer chacun des susnommés.

» De même, comme dans le temps des susdits différends, désaccords et dissentiments, il en est résulté la rébellion et l'envahissement des États d'Urbin et de Camerino, les confédérés précités s'obligent tous et chacun d'eux à concourir de toutes leurs forces au recouvrement des susdits États, territoires et lieux révoltés et envahis.

» De même, le susnommé illustrissime seigneur duc de Romagne, s'engage à continuer aux mêmes conditions leurs anciens engagements de service militaire à ceux de la famille Orsini, et aux Vitelli, etc.

» De même, la susdite Excellence veut et promet que les condottieri susnommés ne seront pas obligés de rester au camp de Son Excellence et auprès d'elle, sauf un d'eux et ceux qu'eux-mêmes désigneront de préféreuce.

» De même, promet le susnommé illustrissime seigneur duc, que Sa Sainteté notre seigneur ratifiera et confirmera tous les précédents articles, et qu'il n'obligera le révérendissime seigneur cardinal Orsini à aller demeurer à Rome, qu'autant qu'il plaira à Sa Révérendissime Seigneurie.

» De même, comme il existe quelques différends entre Sa Sainteté notre seigneur et messire Jean Bentivoglio, les susdits seigneurs confédérés conviennent qu'il est entendu que tous ces différends sont remis à la décision obligatoire, sans appel et sans recours, du révérendissime cardinal Orsini, de Son Excellence le duc de Romagne, et du magnifique Pandolfe Petrucci.

» De même, les susnommés seigneurs confédérés s'obligent tous et chacun d'eux, et promettent, chaque fois qu'ils en seront requis par le susdit duc de Romagne, de remettre entre les mains de Son Excellence un des fils légitimes de chacun d'eux, pour demeurer dans le lieu et durant le temps qu'il lui plaira de déterminer.

» De même, s'obligent et promettent tous les susnommés confédérés et chacun d'eux, quelque complot qu'ils apprennent se tramer contre l'un d'eux, d'en avertir aussitôt celui contre qui l'on conspire et chacun des autres.

» De même, tombent d'accord le susdit seigneur duc et tous les autres confédérés, qu'il est entendu que l'un quel-

conque d'entre eux venant à manquer aux présents engagements, il sera déclaré l'ennemi de tous; et que tous les autres seront obligés de concourir à la ruine des États qui ne s'y conformeront pas. Donnée à Imola, le 28 octobre MDII. »

Tel était ce traité qui, à une première vue, paraissait tout arranger; mais en l'examinant d'un peu près, on voyait qu'il était rempli de méfiances et de soupçons, et qu'il couvrait plus d'un piége. Ces précautions prises par les confédérés de ne pas se mettre tous ensemble à la disposition du Valentinois, et par le cardinal Orsini de ne demeurer à Rome qu'autant que cela lui conviendrait; celle que d'autre part prenait le duc d'obliger ses nouveaux amis à remettre éventuellement leurs fils entre ses mains; cette solidarité qui liait tous les confédérés vis-à-vis de César et pouvait lui permettre, à un moment donné, de les rendre tous responsables de la trahison d'un seul, tout cela donnait beaucoup à réfléchir. On remarquait en outre une clause qui pouvait compromettre ce bel accord. Les différends de Bentivoglio avec César étaient renvoyés à la décision obligatoire, sans appel et sans recours, du cardinal Orsini, de César et de Pandolfe Petrucci. Bentivoglio trouverait-il pour lui des garanties suffisantes dans un pareil arbitrage? N'allait-il pas se croire trahi par les confédérés et en devenir plus empressé de conclure un arrangement particulier avec le Valentinois? Mais ce n'était pas tout. Il fallait encore que le pape ratifiât la convention. En même temps que la copie du traité, Machiavel transmettait à son gouvernement celle d'un bref adressé par le pape au protonotaire Troccies, son secrétaire camérier,

ALEXANDRE VI, PAPE.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu avec tes lettres l'accord récemment conclu et confirmé entre notre cher fils, Son Excellence César Borgia, duc de Romagne, etc., et notre cher fils Paul Orsini, au nom des autres membres de la maison et de la famille des Orsini et de leurs confédérés. Estimant qne les conventions faites et arrêtées par le duc lui-même l'ont été comme elles devaient l'être et dans de bonnes fins, voulant qu'elles demeurent solides et intactes, rempli dans le Seigneur d'une particulière confiance dans ta loyauté et ta prudence, nous te confions le soin par la teneur des présentes et te chargeons d'approuver en notre nom et de ratifier ledit accord, après qu'il aura été, au nom des autres confédérés, accepté et ratifié par notre cher fils le cardinal Orsini, par Pandolfe Petrucci, de Sienne, et Jean Bentivoglio, de Bologne. Nous t'accordons à cet effet plein et entier pouvoir. Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 4 novembre MDII, de notre pontificat l'an XI[e]. »

On le voit, pour devenir valide, l'accord devait être ratifié par le pape et par Jean de Bologne. Or la ratification du pape étant subordonnée à celle de Jean de Bologne, qui n'y devait pas consentir, le refus de Bentivoglio entraînait celui d'Alexandre, et le traité laborieusement conclu devenait une lettre morte.

Les démarches et les précautions n'avaient pourtant pas été épargnées. Le projet d'accommodement que Paul Orsini avait emporté d'Imola avait été retouché en partie par les confédérés, souscrit ensuite et ratifié par eux. Le duc,

à son tour, y avait fait des additions et des retranchements à sa convenance et le leur avait renvoyé, le 8 ou le 9, en leur faisant dire qu'ils eussent à l'accepter s'ils le voulaient tel; que, quant à lui, il entendait n'en pas faire d'autre; et le traité avait été ratifié par Paul Orsini et par Pandolfe Petrucci personnellement; par Antonio de Venafro au nom du cardinal Orsini dont il avait les pleins pouvoirs, et, personne n'étant chargé de ceux de Vitellozzo, de Jean Paul Baglioni et d'Oliverotto, Pandolfe et Paul Orsini avaient promis en leur nom qu'ils le ratifieraient.

Depuis, César avait envoyé aux Orsini un affidé, sous prétexte de lever les difficultés relatives à Bentivoglio. Il tendait les bras à tous les ennemis de Pandolfe, de Baglioni, de Vitellozzo et des Orsini. Les Orsini, de leur côté, restaient toujours sur le territoire de Fano sans avancer ni reculer, et cette paix générale prenait des allures bien équivoques. Entre les confédérés eux-mêmes elle commençait à porter ses fruits. Le 14 novembre, on apprenait à Imola que des dissentiments s'étaient élevés entre les Orsini d'une part, Vitellozzo et Baglioni de l'autre, au sujet du traité dont Vitellozzo était très-mécontent.

Les États voisins, eux aussi, s'inquiétaient, et non sans raison. Revenant sur une conjecture plausible qu'il avait déjà communiquée à la seigneurie dans sa dépêche du 27 octobre, Machiavel écrivait, le 14 novembre : « On pense que le projet d'accommodement ne pourra jamais les réunir tous, à moins qu'ils ne s'accordent à se tourner contre un tiers; aussi juge-t-on que ceux qui peuvent avoir quelque chose à craindre doivent, pendant qu'il en est temps encore, travailler à prévenir un pareil accord. » Et deux jours après, 16 novembre, apprenant que toutes les villes du duc avaient besoin d'être approvisionnées de

grains, les unes pour un mois, les autres pour deux; prévoyant en outre que l'arrivée des troupes étrangères allait encore augmenter cette disette, Machiavel donnait avis à son gouvernement que le Valentinois faisait au dehors des achats de grains alors fort chers (40 sous la mesure) et l'invitait à empêcher toute exportation pour la Romagne.

XXXVI

Cependant le protonotaire Bentivoglio était arrivé le 10 novembre à Imola pour terminer directement avec César les différends de Bologne et éviter qu'ils ne fussent remis à l'arbitrage mentionné dans l'accord des confédérés. Dès le premier jour, Jean de Bologne avait réclamé contre le traité et refusé de le signer. « On pense, écrivait Machiavel, le 10 novembre, que Bentivoglio cherchera à se sauver en formant quelque étroite liaison avec le duc, et qu'ensuite celui-ci s'assurera d'une bonne partie de ses adversaires. »

Le protonotaire travaillait, en effet, à un accord particulier qui, disait-il à Machiavel, le 13 novembre, était presque terminé et dont le roi de France se portait garant. Ce qui en retardait encore la conclusion définitive, c'était que le duc voulait que le pape intervînt dans le traité comme partie principale. L'ambition d'Alexandre lui ayant toujours fait désirer la gloire de ramener sous l'obéissance du saint-siége la ville de Bologne qu'aucun autre pape n'avait encore pu soumettre, César ne voulait rien terminer sans l'aveu du pontife, et cet aveu, il avait envoyé son se-

crétaire Ramolino le solliciter à Rome après être passé par Bologne.

Pas plus que Borgia avec les confédérés, Florence ne se hâtait de rien terminer avec Borgia. Pressé de conclure par le secrétaire du duc, qui lui représentait incessamment que temporiser c'était chercher un pain meilleur que le grain ne donne, Machiavel, entre autres motifs dilatoires, alléguait la nécessité pour son gouvernement d'attendre, afin de connaître la volonté du roi et celle du pape. Le 19 novembre, il avait une longue conférence avec Borgia au sujet du désir que témoignait obstinément le duc d'être choisi pour général à la solde de la république. Le secrétaire florentin lui représentait que la chose était impossible; qu'en insistant sur cette demande, il paraissait se préoccuper plus de son intérêt particulier que de l'intérêt commun, et que la seigneurie ne pouvait ni ne devait y consentir, n'étant pas en mesure de lui offrir une solde considérable et ne devant pas se permettre de lui en offrir une médiocre. Il faisait entendre, en conséquence, qu'il fallait laisser de côté cet engagement militaire et s'occuper d'un arrangement possible où la république trouvât sa sûreté sans blesser les intérêts du roi de France, envers lequel elle était tenue aux plus grands égards.

Mais le duc persistait à faire, de l'engagement qu'il exigeait, la condition indispensable de toute alliance particulière, sauf à faire ensuite proposer à Machiavel, par un affidé, de convertir cet engagement en un subside, ce qui était la même chose sous un autre nom. César disait regarder l'affaire de Bologne comme terminée; mais sa haine contre Vitellozzo et Jean-Paul Baglioni se trahissait par des paroles sinistres. Il s'attachait à représenter Vitellozzo comme animé contre Florence d'une haine inexpiable, et

justifiait la conduite de la république à l'égard de Paul Vitelli[1], sans doute pour l'amener à faire cause commune avec lui contre un lieutenant à la ruine duquel il prétendait qu'elle était aussi intéressée que lui-même.

Se prévalant alors auprès de César de sa pénétration, Machiavel lui disait avoir toujours prévu qu'il triompherait de ses ennemis, et que s'il avait écrit dès le premier jour le jugement qu'il en avait porté, le duc, en le lisant aujourd'hui, le prendrait pour une prophétie. Entre autres motifs, qui l'avaient éclairé sur le peu de validité de l'accord intervenu, Machiavel alléguait qu'il était facile à César de rompre de semblables liens, étant seul contre plusieurs; et César, soit surprise d'amour-propre qui le faisait s'oublier un moment, soit calcul, répondait qu'il avait, en effet, rompu ces liens et qu'il avait déjà dérouté plus de quatre de ses adversaires.

Voulant déjà mettre à profit sa future alliance avec Florence, César faisait amuser le secrétaire des Dix par cet affidé que Machiavel désigne sous le nom de son *ami*. « L'armée va marcher du côté d'Urbin, lui disait cet ami, le 20 décembre. Peut-être se rendra-t-elle ensuite vers Pérouse, Castello et Sienne. De là il lui serait facile de tourner tout à coup sur Pise, de la prendre au dépourvu et de s'en emparer. Mais il faudrait que l'affaire fût conduite bien secrètement. » Et immédiatement après avoir flatté le secrétaire florentin de cette engageante espérance, il lui demandait si, à présent, depuis la création du gonfalonier[2], la seigneurie pourrait, sans avoir à en rendre compte à

1. Intimement lié avec la faction florentine des *Arrabiati* qui avait sacrifié Savonarole, Paul Vitelli avait été, par représailles, mis à mort par les *Piagnoni* après un échec essuyé par ce capitaine dans la guerre contre Pise, et attribué par ses ennemis à sa trahison (1er octobre 1499).
2. Pierre Soderini était entré en fonctions depuis le 1er novembre.

personne dans le premier moment, disposer de 25 ou 30,000 ducats dont le duc aurait besoin.

Si César marchait un jour sur Pise, il était plus que douteux que ce fût au profit de Florence. A la fin de sa dépêche du 20 novembre, dans laquelle Machiavel transmet aux Dix cette demande de César, il ajoute que vingt cavaliers pisans étaient venus demander une solde au duc, et un peu plus tard le pape assurait que César avait reçu du roi des Romains l'investiture du duché de Pise.

Quatre jours plus tard, Machiavel apprenait que le Valentinois avait, depuis le commencement d'octobre, dépensé plus de 60,000 ducats, et le futur auteur du *Prince*, des *Discours sur Tite-Live* et du *Traité de l'art de la guerre*, dans lesquels il devait insister si fortement sur l'utilité d'une armée nationale, écrivait : « Je mande volontiers cette nouvelle à Vos Seigneuries, afin qu'elles voient que quand il s'élève des désordres dans un autre État, il ne fait pas moins de dépenses que le nôtre et n'est pas mieux servi par les mercenaires qu'il prend à son service, tandis qu'une puissance soutenue par une milice bien armée et prise dans son propre sein, peut toujours agir avec une égale efficacité dans toutes ses entreprises.»

César restait toujours immobile à Imola. Annoncé chaque jour comme prochain, son départ était incessamment différé. On s'expliquait différemment ces retards. Il attendait, disait-on, la conclusion définitive des deux traités distincts souscrits par Paul Orsini et par le protonotaire. Du côté des Orsini elle dépendait du retour de Paul qui, reparti vers les confédérés, était attendu à Imola le 16 novembre et n'était pas encore arrivé le 22. A cette date on doutait même qu'il revînt, n'ayant pu obtenir le sauf-conduit qu'il avait demandé pour vingt-cinq arbalétriers, et César, pen-

sait-on, ne voulait pas se mettre en mouvement avant de savoir s'il aurait les Orsini pour amis ou pour ennemis.

Du côté de Bentivoglio la conclusion du traité dépendait du voyage de Romolino à Rome, et aussi du règlement laborieux de la solde que César exigeait de Bologne comme de Florence.

C'était bien là ce qu'on disait tout haut; mais, se trompaient-ils ceux qui, en dépit des protestations d'amitié et des présents échangés entre César et les Bentivogli, hasardaient quelque interprétation sinistre sur l'issue de ces négociations frauduleuses. Les préparatifs et les dispositions militaires de César, alors que la paix semblait conclue, tenaient tout le monde dans l'incertitude. On ne savait plus sur quelle foi se reposer. Le comte Louis de la Mirandole et les Français arrivés dernièrement par la route de Ferrare, étant dirigés sur Rimini, auraient dû passer par Faenza, et cependant le duc, les éloignant de cette prétendue destination, les faisait venir du côté d'Imola; il plaçait le comte de la Mirandole à Doccia et les Français vers Piancaldoli, sur les confins du Bolonais. Quoique son fils, le protonotaire, fût très-honorablement accueilli par César, Bentivoglio ne voyait pas sans inquiétude le duc accroître ses forces, demeurer obstinément à Imola, et ne pas retirer de son voisinage les troupes qui incommodaient beaucoup les habitants de Bologne ainsi que lui.

XXXVII

Quelques difficultés qui restassent à régler, la nouvelle répandue d'un accommodement avait déjà produit ses ef-

fets. Nous venons de voir la crainte qu'on avait qu'un tiers ne fût menacé d'en faire les frais, et les précautions défiantes que Machiavel conseillait à son gouvernement. De leur côté les Vénitiens s'inquiétaient de l'armée que César rassemblait si près d'eux; et, voyant l'orage se former, pour n'être pas surpris, ils envoyaient à Ravenne mille hommes de cavalerie sous les ordres du comte de Pitigliano, de la famille Orsini, qui était depuis plusieurs années au service de la sérénissime république, ainsi que son parent, Barthelemy d'Alviano.

Par le traité du 28 octobre, les confédérés s'étaient obligés à aider César à recouvrer les États d'Urbin et de Camerino. Guid'Ubaldo fut effrayé du péril qui le menaçait. Le 17 novembre, il ressembla les citoyens d'Urbin et les consulta sur le parti qu'il devait prendre. Ceux-ci, très-obstinés à le défendre, l'assurèrent qu'ils voulaient mourir avec lui. Ses officiers garantissaient à Guid'Ubaldo que ses forces lui permettaient de défendre Urbin et San-Leo pendant l'hiver entier, quand tout le monde serait contre lui. Soit qu'il ne partageât pas leur confiance, soit qu'il voulût épargner à des peuples qui le chérissaient les dures épreuves de la guerre, Guid'Ubaldo préféra tenter auprès de César la voie des négociations Le 14 novembre il lui avait fait demander un sauf-conduit pour un citoyen d'Urbin qui venait, quelques jours après, proposer, disait-on, au duc un arrangement. Le 28 novembre on parlait à Imola d'une amnistie que le pape allait faire offrir au peuple d'Urbin et à tout le duché qu'on pensait devoir être recouvré sans qu'il fût nécessaire de tirer l'épée. Paul Orsini partait le même jour pour faire retirer vers Urbin les troupes des confédérés, cantonnées sur le territoire de Fano. César achetait ce déplacement au prix de 5,000 ducats, qui de-

vaient être payés sous huit jours à Paul et aux confédérés, et Paul en avait reçu 3,600 avant son départ. Quant à Camerino, il paraissait impossible de le recouvrer durant l'hiver, et l'on n'y devait pas perdre de temps, à moins qu'un accord n'en ouvrît les portes.

Malgré ces arrangements, ces espérances, cette certitude même de rentrer en possession de ces États sans recourir à la voie des armes, on ne voyait retourner aucune des compagnies françaises. On disait qu'elles devaient se porter en avant, et accompagner jusqu'à Rome le duc, qui avait beaucoup d'affaires à régler sur son chemin. Peut-être aussi, pensait-on, devaient-elles aller se réunir à l'armée du duc de Nemours dans le royaume de Naples, où les Espagnols venaient de recevoir de Sicile des renforts considérables.

Paul Orsini, de retour à Imola le 27 novembre, avait rapporté le traité ratifié et souscrit par Vitellozzo et tous les autres confédérés. Il s'efforçait de persuader le duc de leur reconnaissance, de leur fidélité, l'assurant qu'il pouvait mettre leur dévouement à l'épreuve de toute entreprise et de toute comparaison. Vitellozzo lui écrivait en particulier des lettres pleines de soumission, de dévouement, d'excuses, d'offres de services. S'il pouvait l'entretenir, il se faisait fort, disait-il, de se justifier et de lui prouver que dans tout ce qui était arrivé on n'avait jamais eu l'intention de l'offenser. Le duc écoutait tout et paraissait satisfait. Mais l'injure avait été grave. Les paroles de César et celles de ses principaux ministres respiraient le ressentiment contre Vitellozzo, en dépit de ses belles protestations d'innocence et de zèle. L'un des plus intimes confidents de César disait à Machiavel, le 27 novembre : « Ce traître nous a donné un coup de poignard, et il se flatte aujour-

d'hui de guérir la blessure avec des paroles : » Et comme le secrétaire florentin cherchait à pressentir les projets du Valentinois, cet affidé ajoutait : « L'armée s'avancera d'abord du côté d'Urbin. Elle ne s'y arrêtera pas longtemps, car nous sommes persuadés que la ville se remettra entre nos mains avant que nous soyons à Rimini. Nous nous dirigerons ensuite sur Pérouse ou sur Castello, selon qu'il sera jugé convenable. Nous demanderons à loger dans la ville comme gonfalonnier de la Sainte Église. Nous serons alors sur le territoire de l'Église, et le traité ne dit pas que nous ne devons pas loger, avec l'armée du pape, dans les lieux qu'il convient à Sa Sainteté de désigner. On verra quelle réponse sera faite, et c'est d'après cela qu'on se gouvernera. Dans cette circonstance, l'occasion ne manquera pas pour juger s'il y a lieu de se défier de Vitellozzo et de Jean-Paul, contre lesquels on est plus indisposé que contre les autres. »

Cependant le pape avait approuvé l'arrangement arrêté avec Bentivoglio, et sur ses pressantes instances, disait-on, le duc avait enfin conclu le 27 novembre. Mais, depuis, de nouvelles difficultés surgissaient encore. En 1501, César avait obligé Bentivoglio à lui payer annuellement 9,000 ducats, et il s'attachait en ce moment à faire revivre sous une autre forme cette convention que le tyran de Bologne croyait tombée en désuétude. Sa solde, au service de Bologne, avait donc été fixée à 9,000 ducats, et la durée de son engagement à cinq années. Mais le pape avait voulu que la solde fût portée à 10,000 ducats et la durée de l'engagement étendue à huit années ; et Jean Bentivoglio réclamait en vain le maintien des premières conditions. Enfin, l'accommodement était définitivement conclu le 2 décembre. Machiavel, après l'avoir lu sans qu'on lui permît d'en

prendre copie, transmettait à son gouvernement les articles qu'il avait pu retenir.

« Qu'entre Son Excellence le duc de Romagne, les princes de Squillace et de Biseglia, d'une part, et le magnifique gouvernement et messire Jean Bentivoglio de Bologne avec ses fils, d'autre part, soit fait une paix véritable et perpétuelle pour durer éternellement ; que chacune des parties contractantes, ayant pour amis et pour ennemis les amis et les ennemis de l'autre, soit obligée de la secourir de ses armes et des ressources de son État contre qui que ce soit, excepté le pape Alexandre VI et le très-chrétien roi de France.

» De même, que messire Jean Bentivoglio soit obligé de servir Son Excellence le duc de Romagne pendant une année, à commencer du jour de la conclusion définitive de l'accord, chaque fois qu'il conviendra ou plaira au duc, dans une ou deux entreprises durant l'espace de six mois, mettant à sa disposition cent hommes d'armes ou cent arbalétriers à cheval aux frais dudit messire Jean.

» De même, le fils aîné de messire Jean, Annibal Bentivoglio, doit prendre pour femme la sœur de l'évêque d'Euna.

» De même, le pape doit confirmer à la commune de Bologne et à messire Jean Bentivoglio tous les traités et priviléges qui leur ont été concédés auparavant par quelque pontife que ce soit.

» De même, promettent le pape et le duc que Sa Majesté le roi de France, les très-hauts seigneurs de Florence et Son Excellence le duc de Ferrare, se porteront garants de l'observation dudit traité de la part du duc de Romagne.

» De même, le susdit duc de Romagne entend se mettre au service de la susdite commune de Bologne, avec cent

hommes d'armes pendant les huit prochaines années consécutives, moyennant une solde de 12,000 florins d'or de chambre pour chaque année. »

Ce traité, plus avantageux pour le duc que celui qu'il avait arrêté lui-même, était celui qu'on avait reçu de Rome; seulement, la durée de la solde des cent hommes d'armes, portée primitivement à huit années, avait été réduite à cinq; le montant des trois autres années devait servir de dot à la sœur de l'évêque d'Euna, neveu du pape, et comme caution de cette dot, Bentivoglio engageait, ainsi que l'avait voulu César, les biens qu'il possédait sur le territoire de Florence. Ce traité devait rester secret pendant les trois premiers mois, à cause des affaires d'Urbin et de Camerino, et c'était pour cette raison que Machiavel n'avait pu en obtenir copie.

En informant la seigneurie florentine de la conclusion du traité, mais avant de le connaître encore, Machiavel, dans une première dépêche du même jour, 2 décembre, se réjouissait de cet événement. Il pensait que le duc allait commencer à modérer son ambition, à sentir que la fortune n'avait pas pour lui que des faveurs, et il en concluait que le duc accéderait plus facilement aux propositions de la seigneurie. Mais n'y avait-il pas lieu pour Florence de s'inquiéter en voyant que ces biens, possédés par Bentivoglio sur son territoire, allaient être, sur la demande de César, affectés à la garantie d'une dot? Ne serait-ce pas là pour le Valentinois une occasion de susciter de nouveaux embarras à la république? Machiavel ne fait à ce sujet aucune observation, mais il est évident que cette clause n'était pas indifférente.

En attendant, les différends avec les Orsini et avec Bologne étaient réglés. L'affaire d'Urbin paraissait devoir se

terminer au gré du duc. Paul Orsini, parti, nous l'avons dit, pour faire retirer vers Urbin les troupes des confédérés, était attendu le lendemain, 3 décembre, à Imola.

XXXVIII

Restait à savoir ce que César allait faire des troupes qu'il avait rassemblées. Au lieu de 450 lances françaises qu'il attendait, il en avait plus de 600, disait Machiavel, toutes celles qui étaient avec M. de Chaumont, à Parme, étant arrivées l'une après l'autre, dès qu'elles avaient appris qu'on vivait à Imola *pour l'amour de Dieu* (sans bourse délier). Ces troupes retourneraient-elles, en totalité ou en partie, dans la Lombardie? passeraient-elles dans le royaume de Naples et, en les y conduisant, le duc, malgré l'accord conclu, ne s'assurerait-il pas de Vitellozzo et de Baglioni contre lesquels il paraissait toujours irrité? Mais on apprenait que les affaires du roi prenaient le dessus dans le royaume de Naples. Il n'était donc plus nécessaire d'y faire passer les troupes françaises, et si César les retenait auprès de lui, c'était évidemment pour s'en servir contre d'autres que contre les Espagnols.

« Quand il s'agit d'offenser un homme, disait plus tard Machiavel, il faut le faire de telle manière qu'on n'ait pas à redouter sa vengeance.» (*Le Prince*, chap. III.) « Il ne faut pas toucher aux hommes puissants, disait-il encore, ou, quand on les touche, il faut les tuer. » (*Histoire de Florence*, livre IV.) Les confédérés, oubliant qu'il est plus dangereux de menacer que de frapper, avaient offensé César sans

se mettre à l'abri de sa vengeance. Ils l'avaient blessé sans l'écraser. Ils devaient expier ce qui se pardonne le moins, la crainte qu'on a un moment inspirée.

A la date du 2 décembre, deux envoyés de Pandolfe Petrucci et de Jean-Paul Baglioni n'avaient encore pu obtenir de César une audience qu'ils sollicitaient depuis huit jours, et commençaient à désespérer de le voir. L'un d'eux, s'attachant à justifier les confédérés à l'égard du duc, disait qu'ils avaient eu le projet de le faire roi de Toscane, et que le duc, non content de repousser cette offre avantageuse, était allé trouver le roi et les avait perdus dans l'esprit de ce prince; que c'était le seul reproche que Vitellozzo eût à adresser au duc. Ajoutons seulement que Machiavel tenait ces détails de son *ami*, c'est-à-dire d'un affidé du Valentinois, et que cette confidence était sans doute destinée à exercer quelque influence sur les trop lentes résolutions du gouvernement de Florence.

Le 6 décembre, le secrétaire florentin, qui n'avait pu conférer avec César depuis dix jours, en obtenait enfin une audience. Il apprenait que Paul Orsini s'était prévalu auprès de Son Excellence du prétendu refus qu'il aurait fait d'entrer au service de Florence, de seconder la république contre Pise et de se déclarer contre le duc. Ces assertions de Paul Orsini, César les répétait d'abord d'un air agité. Il paraissait y ajouter foi et être blessé de ce qu'il apprenait, sans doute pour surprendre un aveu à Machiavel. Mais celui-ci lui demandant si Paul Orsini avait pu lui fournir quelque preuve de ce qu'il avançait ou s'il ne lui avait jamais fait de mensonges auparavant : « Il m'en a dit beaucoup trop, » lui répondait César, et il finissait par rire de toute cette histoire. Il témoignait toujours l'intention de contracter avec Florence une solide alliance et paraissait persuadé que l'af-

faiblissement de la république ne pouvait que lui être préjudiciable. Il semblait disposé à s'entendre avec la seigneurie, il la félicitait de ses vigoureuses attaques contre Pise; il parlait de la gloire qu'aurait un capitaine à la réduire, ce qui était une manière indirecte d'offrir ses services en flattant la passion de Florence contre une ancienne rivale. Il disait ensuite qu'il était fort aise d'avoir conclu avec les Bentivogli, qu'il voulait les traiter comme des frères et que Dieu avait mis la main à l'accommodement. Il avouait n'être pas d'abord entré sérieusement dans ces négociations. Mais depuis, le pape s'étant tout à coup prêté à un accord, il y avait consenti lui-même avec toute la satisfaction possible. Il ajoutait que si Florence, Ferrare, Bologne et lui, César, marchaient dans la même voie, il n'avait plus rien à craindre : d'abord parce que le roi de France était ami de tous ces États et que son établissement en Italie lui permettait de les secourir ou d'augmenter leurs forces; et en second lieu, parce que si Sa Majesté se trouvait dans quelque embarras, cette union pouvait lui rendre de tels services en tout temps que personne n'aurait jamais l'audace de l'attaquer. Le traité avec Bologne portant que l'observation en serait garantie par le roi, par la seigneurie de Florence et par le duc de Ferrare, le Valentinois exprimait la confiance que Florence ne refuserait pas sa garantie; et Machiavel répondait que du moment qu'il s'agissait de procurer la tranquillité et la paix, il ne doutait pas que la seigneurie n'y contribuât avec empressement, surtout de concert avec le roi de France.

Cependant on apprenait à Imola, le 9 décembre, que l'affaire d'Urbin était terminée par l'entremise de Paul Orsini, et que Guid'Ubaldo s'était retiré à Citta di Castello, mais après avoir détruit toutes les forteresses de son du-

ché, à l'exception de San-Leo et de Majolo. Plein de confiance dans l'attachement de ses sujets, qui avaient déclaré vouloir mourir pour sa défense, il n'avait pas voulu que César se servît de ces forteresses pour les opprimer. C'était en même temps s'épargner la peine d'avoir à les assiéger au premier retour de fortune. Après son départ, le Valentinois fit publier une amnistie dans le duché d'Urbin, et les peuples rentrèrent volontairement sous son obéissauce.

Le même jour, l'*ami* de Machiavel lui témoignait encore une fois sa surprise des retards qu'apportait Florence à conclure. Pouvait-elle se flatter de rencontrer une occasion aussi favorable? Machiavel, que les Dix avaient informé, le 15 décembre, de leur résolution de traiter avec César, répondait qu'il était personnellement plus porté pour cette alliance depuis que, dans un récent entretien avec le duc, il avait cru s'apercevoir que Son Excellence tenait moins absolument à un engagement militaire à la solde de la république. Il ajoutait que s'il en était ainsi, et si le duc tenait compte autant des intérêts de Florence que des siens propres, il trouverait toujours la seigneurie disposée à s'entendre avec lui. « Je t'ai déjà dit, lui répliquait le secrétaire de César, que dans cet engagement il y a deux choses, l'honneur et l'intérêt. Le duc ne se préoccupe pas de l'intérêt, mais bien de l'honneur. Qu'on trouve moyen de le satisfaire sur ce point, et l'on sera aussitôt d'accord. »

Dans le même temps, un envoyé du sénat de Pise venait offrir cette ville à César qui, évitant encore de se prononcer, l'engageait à le suivre à Césène, où il allait se rendre.

Le départ de César pour Césène, annoncé comme imminent dès le 14 novembre, avait toujours été différé depuis sous divers prétextes. Cependant ses différends avec les Orsini avaient été terminés par le traité du 28 octobre, et

la ratification de ce traité par le pape était arrivée à Imola le 8 novembre. L'accommodement avec Bentivoglio avait été conclu le 2 décembre. Le duché d'Urbin était rentré le 8 sous l'obéissance du duc. Jean-Marie de Varano, voyant Vitellozzo et les autres capitaines du Valentinois, après avoir retiré leurs troupes du territoire de Fano, se diriger, comme lieutenants de César, sur la ville de Camerino, venait de se réfugier dans le royaume de Naples.

C'est au moment où tout semblait terminé par ces différents accords, par la soumission d'Urbin et par la retraite de Jean-Marie de Varano, que César se décide à entrer en campagne. Il part d'Imola, le 10 décembre, avec toute son armée à laquelle s'étaient jointes les 450 lances françaises, et se dirige sur Césène.

L'inquiétude était grande pour tous. Venise craignait que César n'eût quelque dessein contre Ravenne et Cervia, et les Recteurs venaient en personne, la nuit, visiter les postes des lagunes, comme si l'ennemi les enveloppait.

César n'avait licencié aucune des compagnies françaises. On en revenait à penser que son dessein était de s'assurer de ceux qui l'avaient offensé et avaient été sur le point de lui enlever ses États; et quant aux traités intervenus, l'exemple du passé ne permettait guère d'y voir une garantie. Mais voilà que tout à coup, le 22 décembre, les 450 lances françaises quittent César, s'acheminant par Castel Bolognese et Bologne vers Milan où Chaumont les rappelle.

Que penser de cette retraite imprévue? Chaumont avait-il besoin de ces troupes en Lombardie? Quelque différend avait-il surgi entre César et Chaumont, ou bien entre le pape et le roi, et César n'allait-il plus pouvoir se couvrir du bouclier de la France? Avait-il voulu se débarrasser d'auxi-

liaires incommodes auxquels, dès le 6 décembre, dans un entretien avec Machiavel, il reprochait d'être insupportables et de détruire les provinces; et, en gardant, alors qu'il n'en avait plus besoin, des amis qui, de l'aveu de Montoson, lui causaient plus d'embarras que ses ennemis, avait-il craint d'indisposer le pays que surchargeait la présence de tant de troupes? Tout cela se disait; tout cela était affirmé ou supposé. Mais ce rappel ne pouvait-il pas encore avoir été concerté avec Chaumont par le Valentinois lui-même pour ôter toute défiance à ceux dont il voulait s'assurer?

XXXIX

Cependant les envoyés des Vitelli et des Orsini, dont les troupes se trouvaient dans le duché d'Urbin, étaient venus à Césène pour concerter avec César quelque nouvelle entreprise. Mais on n'avait pu convenir de rien. Oliverotto de Fermo se risqua à venir en personne proposer de la part des confédérés, soit de marcher contre la Toscane, soit d'aller assiéger Sinigaglia, la seule ville du duché d'Urbin qui restât à soumettre. Le duc se défendit de vouloir attaquer la Toscane, déclarant que les Florentins étaient ses amis; mais il approuva l'entreprise contre Sinigaglia.

Cette ville était alors gouvernée par Jeanne de Montefeltro, fille de Frédéric III, précédent duc d'Urbin, et veuve de Jean de la Rovère que le pape Sixte IV, son oncle, avait, en 1471, fait prince de Sinigaglia et préfet de Rome. On l'appelait la *Préfétesse*, et elle administrait la principauté

de Sinigaglia au nom de son fils, François-Marie de la Rovère, futur duc d'Urbin. Pour mettre ce jeune homme à l'abri des embûches du Valentinois, sa mère et son oncle le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, avaient eu soin de l'envoyer en France.

L'attaque de Sinigaglia décidée, Paul Orsini, le duc de Gravina, Vitellozzo et Oliverotto de Fermo se dirigèrent sur cette ville pour s'en emparer, et César se disposa à partir pour Fano.

On se rappelle que César, devenu maître de la Romagne, en avait confié le gouvernement à un homme énergique et sans pitié, à messire Ramiro d'Orco, avec mission de ramener l'ordre et la sécurité dans cette province, jusqu'alors en proie aux brigandages, aux luttes intestines et aux violences de toute nature. Ramiro d'Orco, usant du pouvoir illimité que lui avait remis César, avait, en effet, pacifié le pays, mais par une répression cruelle qui l'avait rendu odieux aux populations. César, pensant qu'une autorité si excessive, n'était plus nécessaire, y avait substitué un tribunal civil établi au milieu de la province et dirigé par un excellent président; et auprès de ce tribunal, il avait donné à chaque ville un avocat. Mais il ne s'en tint pas là. L'administration rigoureuse de Ramiro avait soulevé bien des haines, et les peuples de la Romagne désiraient ardemment sa perte. L'œuvre accomplie, il s'agissait pour César d'en briser l'instrument, afin de joindre au profit des cruautés et de la terreur qu'elles avaient inspirée, le bénéfice de leur désaveu apparent.

Le 22 décembre, messire Ramiro d'Orco, revenant de Pesaro, est jeté par ordre du duc au fond d'une tour, et, le 26 au matin, les habitants de Césène voient sur la place publique le corps de Ramiro coupé en deux parties, avec

un billot et un coutelas sanglant à côté. Il avait été sacrifié à la haine des Romagnols, qui en demeurèrent *stupéfiés et satisfaits*, dit Machiavel. (*Le Prince*, ch. VII.)

L'exécution de Ramiro, ce coup de théâtre d'une éloquence muette et d'une mise en scène saisissante dans sa simplicité, était l'adieu que le Valentinois laissait aux habitants de Césène. Le même jour, de grand matin, il était parti avec toute son armée, composée d'environ 5,000 fantassins tant ultramontains qu'Italiens. Des troupes françaises qu'il venait de congédier et de renvoyer en Lombardie, il n'avait gardé que cent lances, commandées par monseigneur de Vanne, son beau-frère, et, traversant successivement Santo-Angelo, Rimini et Pesaro, il arriva à Fano. Là, en toute hâte, et le plus secrètement qu'il lui fut possible, il réunit les lances détachées qu'il avait eu soin de disperser dans toute la Romagne, et dont l'adjonction éleva son armée à un chiffre que les Orsini et les Vitelli n'avaient pu soupçonner, grâce aux précautions qu'il avait prises pour leur cacher ses préparatifs et ses dispositions.

La préfétesse de Sinigaglia n'était pas en mesure de résister à une attaque. Le roi de France, qui avait cependant pris son fils sous sa protection spéciale, refusait de la secourir parce qu'elle avait adhéré à la ligue de la Magione, et elle voyait s'avancer contre elle ceux mêmes sur l'appui desquels elle avait cru pouvoir compter après s'être aliéné pour eux la faveur de Louis XII. Elle se décida à quitter Sinigaglia, envoya les clefs de la ville au Valentinois sur un bassin d'argent, chargea ses effets et ses biens sur deux barques et se rendit par mer à Venise Les Orsini et Oliverotto de Fermo occupèrent sans difficulté le territoire et la ville de Sinigaglia, mais la citadelle avait été confiée par la préfétesse à André Doria, qui déclara ne vouloir la remettre

qu'au duc en personne. Les confédérés invitèrent donc César à en venir prendre possession.

L'occasion s'offrait au Valentinois de réaliser ses secrets desseins. Il se voyait appelé par ceux mêmes dont il voulait s'assurer et tirer vengeance. Seul de ses ennemis réconciliés Oliverotto de Fermo s'était encore hasardé à venir le trouver. Il leur fit représenter que continuer à se montrer si sauvages, c'était enlever à l'accord conclu avec eux toute garantie de sincérité et de durée. Il voulait, disait-il, pouvoir se servir des armes et des conseils de ses amis. Vitellozzo résistait obstinément à la séduction. Il paraissait sentir combien il est imprudent de se fier à un prince qu'on a offensé. La mort de son frère Paul Vitelli le rendait circonspect et ombrageux. Cependant de guerre lasse, il se laissa persuader par Paul Orsini, que les présents et les promesses de César avaient gagné, et consentit à venir attendre le Valentinois à Sinigaglia.

XL

Le 30 décembre 1502, avant de partir de Fano, César communiqua son projet à huit de ses plus intimes affidés, parmi lesquels se trouvaient don Michel et l'évêque d'Euna, neveu du pape et qui fut depuis cardinal. Il les chargea, dès que Vitellozzo, Paul Orsini, le duc de Gravina et Oliverotto seraient arrivés à sa rencontre, de placer entre deux d'entre eux chacun des confédérés. Il désigna à chacun celui auquel il devait s'attacher, leur recommandant de les amuser jusqu'à Sinigaglia et de ne pas les laisser s'éloigner avant

qu'ils fussent parvenus au logement préparé pour le duc. Il ordonna ensuite que toute son armée, composée de plus de 2,000 cavaliers et de 10,000 fantassins, se trouvât le lendemain, de grand matin, sur le Métaure, rivière qui coule à cinq milles de Fano et l'y attendît.

Le duc arriva le dernier jour de décembre sur les rives de ce fleuve; il fit partir en avant environ 200 cavaliers, puis il mit en mouvement son infanterie qu'il suivait avec le reste de ses hommes d'armes.

Fano et Sinigaglia sont deux villes de la Marche, situées sur le bord de l'Adriatique, à quinze milles de distance l'une de l'autre. En allant à Sinigaglia on a sur sa droite des montagnes dont la base, par moments, serre de si près la mer, qu'entre elles et l'Adriatique il ne reste qu'un très-étroit espace, et, dans leur plus grand écart, elles ne laissent pas une route dont la largeur atteigne deux milles. Sinigaglia se trouve à la distance d'un peu plus d'une portée d'arc du pied des montagnes et de moins d'un mille de la mer. Près de la ville court un petit fleuve, la Misa. Il baigne cette partie des murs qui regarde Fano et la route aboutissante. En approchant de Sinigaglia, on chemine longtemps en suivant les montagnes et, arrivé au fleuve qui passe le long de la ville, on tourne à gauche et on suit la rive l'espace d'une portée d'arc. On rencontre alors un pont qui traverse le fleuve et débouche, non pas en droite ligne, mais transversalement, en face de la porte d'entrée de Sinigaglia. En avant de cette porte est un petit faubourg avec une place que borde et soutient d'un côté la chaussée du fleuve. Les Vitelli et les Orsini avaient donné l'ordre à leur monde d'attendre le duc et de lui rendre à son arrivée tous les honneurs. Pour faire place aux troupes qui l'accompagnaient, ils avaient, sur son invitation, retiré

les leurs dans différentes forteresses, éloignées d'environ six milles de Sinigaglia, ne laissant dans la ville qu'Oliverotto avec ses hommes qui, au nombre de 1,000 fantassius et de 150 cavaliers, étaient logés dans le faubourg dont nous venons de parler.

Tout ayant été ainsi réglé, le duc de Valentinois se met en marche vers Sinigaglia. Lorsque la tête de la colonne fut arrivée au pont, au lieu de le franchir, elle fit halte. Les cavaliers tournèrent la croupe de leurs chevaux, les uns du côté du fleuve, les autres du côté de la campagne, laissant entre eux une route libre par laquelle l'infanterie défila et entra dans la ville sans s'arrêter. Vittellozzo, Paul Orsini et le duc de Gravina, montés sur de petits mulets, s'avancèrent à la rencontre du duc, accompagnés d'une faible escorte de cavaliers. Vitellozzo, sans armes, vêtu d'un manteau doublé de vert, était tout triste et abattu comme s'il eût pressenti le sort qui l'attendait. Sa contenance et son expression surprenaient ceux qui connaissaient son courage et tout ce qu'il avait été. Il était arrivé la veille de Castello, et lorsqu'il avait quitté ses troupes pour venir à Sinigaglia au-devant de César, il leur avait fait comme ses derniers adieux. A leurs chefs, il avait recommandé sa famille et les biens qu'elle possédait, et il avait averti ses neveux de se souvenir non de la fortune de leur famille, mais de la valeur de leurs pères.

Arrivés devant le duc, Vitellozzo, Paul Orsini et le duc de Gravina le saluèrent poliment. Il les reçut avec affabilité, et aussitôt, à la droite et à la gauche de chacun d'eux vinrent se placer ceux qui avaient reçu de César l'ordre de veiller sur eux. Cependant le duc s'aperçut qu'Oliverotto manquait encore. Il était resté à Sinigaglia avec ses hommes, qu'il exerçait hors de leurs quartiers sur la place

qui domine le fleuve. Don Michel avait été chargé d'Oliverotto; d'un coup d'œil César lui fait entendre qu'il ait à pourvoir à ce qu'Oliverotto ne lui échappe pas. Aussitôt don Michel se porte en avant, rejoint Oliverotto et lui dit que ce n'est pas le moment de tenir ainsi réunies ses troupes hors de leurs quartiers; que celles du Valentinois pourraient les leur enlever. Il l'invite donc à faire rentrer son monde et à venir avec lui au-devant du duc. Oliverotto obéit, rejoignit le duc qui, dès qu'il l'aperçut, l'appela. Oliverotto le salua et lui fit cortége avec les autres.

Parvenus à la porte de Sinigaglia, ils demandèrent la permission de se retirer dans leurs quartiers, hors de la ville. Mais les familiers du duc qui les accompagnaient les retinrent courtoisement, prétendant que Son Excellence avait à les entretenir d'une affaire importante, et leur assurant qu'immédiatement après ils seraient congédiés. La nombreuse armée qui entourait César avait déjà inspiré de grandes défiances aux confédérés. Il avait affecté de licencier une partie de ses troupes, en déclarant que celles de ses lieutenants lui suffiraient, et ceux-ci le voyaient à la tête de forces plus considérables qu'ils ne s'y étaient attendus. Cependant ils ne pouvaient djéà plus s'éloigner. Ils accompagnèrent le duc jusqu'à l'habitation qui lui avait été préparée. Là, ils mirent pied à terre et le suivirent dans une chambre retirée où le duc voulait, disait-il, leur offrir une collation. Après les avoir entretenus quelques moments, prenant le plus humble prétexte, il les quitta brusquement, disant qu'il allait revenir à l'instant. Il ne fut pas plus tôt sorti, que des hommes armés, apostés à cet effet, entrèrent et se précipitèrent sur eux. Vitellozzo tirant son poignard, blessa l'un de ceux qui mettaient la main sur lui : mais toute résistance était inutile; ils étaient pri-

sonniers. Ils eurent beau se récrier, accuser la déloyauté et le manque de foi de César, on les entraîna en différents lieux.

Immédiatement le Valentinois monte à cheval, ordonne de dévaliser les hommes d'Oliverotto et des Orsini. Ceux d'Oliverotto étaient proches; ils furent dépouillés. Mais ceux des Orsini et des Vitelli étaient dans leurs quartiers à quatre ou cinq milles de Sinigaglia. Ils avaient pressenti la catastrophe de leurs chefs; ils eurent le temps de se réunir, et, se rappelant la valeur et la discipline des deux maisons qu'ils servaient, ils serrèrent leurs rangs et, repoussant l'attaque de l'armée ennemie que secondaient les paysans avides de pillage, ils réussirent à s'échapper. Les soldats du duc, peu contents des seules dépouilles des gens d'Oliverotto, se mirent à piller Sinigaglia, et si César ne se fût chargé de réprimer un tel désordre et de châtier leur insolence en en faisant exécuter un grand nombre, la ville entière eût été saccagée. Pendant qu'il se portait ainsi successivement d'un côté et d'un autre pour arrêter le tumulte, il rencontra Machiavel et lui dit : « Voilà ce que, à Urbin, j'ai voulu faire entendre à l'évêque de Volterra. Mais je n'ai pas voulu découvrir mon secret. Néanmoins, l'occasion s'étant présentée à moi, j'ai su la mettre à profit; et en cela je crois avoir rendu à tes seigneurs un grand et très-agréable service qui doit m'assurer leur amitié. » Il rappela au secrétaire florentin qu'il lui avait, la veille, parlé de son dessein, mais sans le lui révéler tout à fait, ce qui était vrai.

La nuit venue et le tumulte apaisé, le duc résolut de se défaire de Vitellozzo et d'Oliverotto. Il les fit conduire dans un endroit écarté, et là, étant placés dos à dos, ils furent étranglés avec la même corde. On ne cite d'eux aucune

parole qui fût digne de leur grandeur passée. Vitellozzo fit supplier le pape de lui accorder une indulgence plénière pour ses péchés. Quant à Oliverotto, victime d'un guet-apens qui semblait imité de celui qui, un an auparavant, l'avait lui-même rendu maître de Fermo, il pleura et rejeta sur Vitellozzo la responsabilité de la conjuration contre le duc.

César laissa encore la vie à Paul Orsini et au duc de Gravina. Ils purent même circuler assez librement dans le camp, mais sous bonne garde. Pour prendre une résolution à leur égard, il attendait d'avoir des nouvelles de Rome. Un des premiers personnages de l'entourage de César disait à Machiavel, le 1er janvier 1503, que le duc avait fait mourir Vitellozzo et Oliverotto comme tyrans, assassins et traîtres; quant au seigneur Paul et au duc de Gravina, le Valentinois voulait, disait-il, les conduire à Rome, ne doutant pas qu'à présent le pape n'eût entre ses mains Jules Orsini et le cardinal. Là, on devait instruire leur procès et employer contre eux les voies juridiques.

XLI

Un fréquent échange de communications entre la ville éternelle et Imola et les autres places où, dans sa marche, s'était successivement arrêté César, démontre assez clairement que tout avait été concerté entre le pape et son fils. Ce qui le prouve encore mieux, c'est la coopération active et personnelle d'Alexandre au succès de cette délicate entreprise, c'est le rôle qu'il joua avec le cardinal Orsini. Il

s'était efforcé de le regagner par l'entremise de son frère Jules, ancien lieutenant de César. Pour inspirer confiance aux deux frères, il avait feint de reconnaître que son propre intérêt était de s'assurer l'amitié des Orsini. Il avait souvent dit que sans leur appui il n'y avait ni sûreté pour lui à demeurer à Rome ou dans les terres de l'Église, ni possibilité pour le duc de garder ses principautés. C'était un vieil adage, qu'un pape ne pouvait se maintenir à Rome s'il avait à la fois pour ennemis les Colonna et les Orsini. Les Colonna avaient été abattus, et il était vraisemblable qu'Alexandre craignît, en poursuivant à outrance les Orsini, de réunir un jour les deux puissantes familles, soit contre lui, de son vivant, soit, après sa mort, contre son fils, comme il arriva en effet. Le pape avait été jusqu'à proposer de résigner la papauté en faveur du cardinal Orsini lui-même, à la condition qu'il promît et donnât sa parole de toujours protéger et défendre le duc. Avec l'appât de cette espérance, il avait amené à tout le cardinal Orsini, qui, dès le mois de novembre, surmontant une longue défiance, consentit à retourner à Rome. Une infinité de personnes et jusqu'à des enfants l'avaient averti de se défier du pape et de la papauté. Il n'avait voulu écouter aucun avis, et avait souvent répondu en souriant qu'il n'avait jamais eu avec le pape aucun différend qu'il n'eût terminé à son profit et à son avantage. Une fois persuadé, il avait lui-même, comme Paul de son côté, contribué à persuader les confédérés pour leur malheur commun.

On peut être surpris de la simplicité du cardinal Orsini; mais il y a lieu de tenir compte aussi des rares talents du pape. « Alexandre VI, dit Machiavel, ne fit jamais que tromper les hommes et ne pensa jamais à autre chose. Il n'y eut jamais personne qui sût si bien persuader ce qu'il

assurait, personne qui par de plus grands serments appuyât sa parole et la tînt moins; et cependant ses artifices lui réussirent toujours, tant il était passé maître dans cette partie de l'art de gouverner. »

Le 3 janvier, le pape fit annoncer au cardinal Orsini et à Jacob de Santa Croce, son parent, que la citadelle de Sinigaglia était tombée au pouvoir du Valentinois. Le cardinal, voulant féliciter le pape, se rendit à cheval au palais apostolique. Le gouverneur de la ville feignit de le rencontrer par hasard et l'accompagna. Ils arrivèrent ensemble au palais; le cardinal n'eut pas plutôt mis pied à terre, que ses équipages, mules et chevaux, furent conduits dans les écuries du pape. En entrant dans la salle du Perroquet, le cardinal se vit environné d'hommes armés et trembla. Il fut aussitôt entraîné dans une chambre de la tour de Nona, près du palais du pape, où furent ensuite amenés Rinaldo Orsini, archevêque de Florence, le protonotaire Orsini et Bernardino, abbé d'Alviano, frère de Barthélemy. Ils furent tous retenus prisonniers. Plus avisé ou plus heureux, Jules Orsini s'était échappé.

Ces arrestations faites, le gouverneur de la ville, montant à cheval, se rendit avec tout son monde à la maison du cardinal, à Monte Giordano, l'occupa et s'y établit. Le lendemain soir il fit transporter au palais pontifical tous les biens du cardinal Orsini et de l'archevêque de Florence.

Le 5 janvier, après vêpres, les cardinaux vinrent trouver le pape et le sollicitèrent en faveur du cardinal Orsini. Alexandre leur répondit que les Vitelli, les Orsini, Baglioni et leurs complices avaient conspiré la mort du duc, et il refusa de leur accorder la grâce du cardinal. C'était, au reste, le seul de cette famille qu'il eût retenu prisonnier. Jacob de Santa Croce avait été remis en liberté la veille

après s'être obligé, sous peine d'une amende de 2,000 ducats, à se présenter devant le pape toutes les fois qu'il en serait requis, et le 5 janvier, il sortait de Rome avec le prince de Squillace, fils du pape, qu'il allait lui-même mettre en possession de Monte-Rotondo et de tous les autres domaines des Orsini.

XLII

Cependant le lendemain même du jour où il s'était si heureusement emparé de ses lieutenants et avait déjà, de deux d'entre eux, tiré une vengeance dont il prétendait que le roi de France et Florence lui devaient être très-obligés et reconnaissants, dès le 1er janvier, César avait quitté Sinigaglia. La citadelle s'était, en effet, remise entre ses mains dans la matinée, comme le pape l'avait fait dire au cardinal Se disposant à marcher sur Citta di Castello et sur Pérouse, il traversa rapidement Conrinaldo, Sasso Ferrato et Gualdo. Nous avons vu que les troupes des Orsini et des Vitelli lui avaient échappé. Il avait inutilement envoyé à leur poursuite les détachements étrangers qui étaient à sa solde. Ceux-ci n'avaient pu les atteindre. Toutes ces troupes s'étaient réfugiées du côté de Pérouse.

Arrivé à Gualdo, César y trouva les députés de Castello qui venaient lui offrir cette place. Le duc l'accepta, mais seulement à titre de gonfalonier de l'Église. L'affidé de César, qui avait entretenu Machiavel le 1er janvier, lui avait donné le secret de cette apparente modération. « L'intention du duc, lui avait-il dit, est de délivrer des factions et

des tyrans toutes les terres de l'Église et de les restituer au souverain pontife. Il ne veut retenir et se réserver que la Romagne. Son Excellence juge qu'une pareille conduite devra lui assurer la reconnaissance du successeur d'Alexandre VI, qui ne se trouvera plus l'esclave des Orsini et des Colonna, comme l'ont toujours été ses prédécesseurs. »

Baglioni, plus défiant que les autres confédérés, avait allégué une indisposition pour se dispenser de les accompagner à Sinigaglia. Il était prudemment retourné à Pérouse; il n'y resta pas longtemps. Le 5 janvier, vers dix heures du soir, on vint apprendre à César que Jean-Paul Baglioni, les Orsini et les Vitelli et toutes leurs troupes, ainsi que celles qui les avaient rejoints dans leur fuite, avaient quitté Pérouse pour prendre la route de Sienne, et que la population pérousine s'était aussitôt soulevée au cri de : *Le duc! le duc!* Et le lendemain, deux envoyés de Pérouse venaient confirmer cette nouvelle.

Castello et Pérouse s'étant livrés sans résistance entre les mains du Valentinois qui les avait immédiatement remis au saint-siége; restait à enlever Sienne à Pandolfe Petrucci. Le duc était parti, le 7, pour Assise, et il y était arrivé le jour même. Il y reçut, le lendemain, des envoyés de Sienne qui venaient justifier leurs compatriotes et désarmer la colère du Valentinois, qu'on disait résolu à leur faire la guerre. César, s'attachant à séparer la cause des Siennois de celle de Pandolfe Petrucci, leur déclara qu'il n'avait jamais eu l'intention d'attaquer leur ville, l'ayant regardée toujours et continuant à la regarder comme une bonne et fidèle amie, et que la paix serait faite à l'instant si Sienne expulsait de son sein Pandolfe Petrucci, son ennemi capital et l'un des membres de la ligue formée pour le chasser de ses États; qu'en cas de refus, il se verrait obligé de

marcher contre cette ville. Il regretterait sans doute beaucoup de faire du mal à d'autres; mais il s'en excusait auprès de Dieu, des hommes et des Siennois eux-mêmes sur la nécessité qui l'y forçait et sur son juste ressentiment contre celui qui, ne se contentant pas de tyranniser une des principales cités de l'Italie, voulait encore, en travaillant à la ruine d'autrui, pouvoir faire la loi à tous ses voisins. Les députés convinrent d'en écrire à la balie de Sienne.

César avait, jusqu'alors, vivement pressé Florence de mettre ses troupes en mouvement vers le Borgo. Mais Castello s'étant rendu dès le 6 janvier, Machiavel écrivait de Gualdo à son gouvernement que César allait probablement lui demander de faire avancer ses troupes du côté de Sienne. Dans une dépêche datée d'Assise, et qu'il écrivait deux jours après, Machiavel appréciait ainsi la situation respective de César et de Pandolfe Petrucci : « D'un côté, disait-il, on voit dans le duc une fortune inouïe, une âme résolue et une confiance plus qu'humaine de réussir dans toutes ses entreprises. On voit, de l'autre, un homme d'une rare prudence, maître d'un État qu'il gouverne avec une grande réputation, n'ayant ni au dedans ni au dehors aucun ennemi dangereux depuis qu'il s'est délivré des uns par la mort et assuré des autres par une réconciliation; pourvu d'argent et muni d'un nombre suffisant de bonnes troupes, s'il est vrai que Jean-Paul se soit retiré auprès de lui. »

D'Assise, César se rendit, le 9 janvier, à Torsiano, à quatre milles de Pérouse, et là, découvrant à Machiavel son violent désir de s'assurer de la personne de Pandolfe Petrucci, il chargea Machiavel de faire approuver son entreprise à la seigneurie florentine, et, s'il avait besoin de quelque secours, de le lui obtenir d'elle. Pour mieux per-

suader Florence, il affectait de regarder lui-même l'amitié de cette république comme un des premiers fondements de sa puissance en Italie. « Certes, lui dit-il, qui eût promis à la seigneurie, il y a un an, de faire disparaître Vitellozzo et Oliverotto, de détruire les Orsini, de chasser Baglioni et Petrucci, n'eût point éprouvé de refus s'il lui eût demandé à ces conditions 100,000 ducats. Tout cela ayant réussi d'une manière aussi complète sans qu'il lui en coutât ni dépense, ni fatigue ni sacrifice, quoique la seigneurie n'ait point contracté d'engagement par écrit, il en est un tacite qu'elle doit commencer à remplir, si elle ne veut pas que votre ville, aux yeux des autres comme aux miens, passe pour ingrate contre sa coutume et ses dispositions naturelles. » Florence pouvait être arrêtée par cette considération que Petrucci s'était placé sous la protection du roi de France. Pour aller d'avance au-devant de cette objection, César, interprétant ce traité, disait que cette protection avait été accordée au peuple de Sienne, et non à Pandolfe; et malheureusement la conduite de Louis XII à l'égard de Bentivoglio rendait cette interprétation plausible. Il ajoutait, au reste, que Pandolfe, eût-il été personnellement couvert par cette protection, il en avait perdu le bénéfice en se liguant contre le duc et le roi de France. Il tentait Florence par le double appât de l'intérêt et de la vengeance. « La république, disait-il à Machiavel, y trouvera son avantage en détruisant l'ennemi perpétuel de Florence, le drapeau de tous les ennemis de cette ville et le refuge de tous ceux qui méditent sa perte; le plaisir de la vengeance, en abattant le principal auteur et conseiller de tous les maux que les Florentins ont supportés l'été dernier; car de lui venaient l'argent, les projets, les secours contre tous les États de la république, et même contre sa propre liberté.

Qui ne désire point venger de semblables injures et ne saisit point une occasion aussi favorable, prouve qu'il est insensible à tout et mérite d'être chaque jour couvert de nouveaux outrages. » Il s'attachait ensuite à persuader à Machiavel que les intérêts du roi de France seraient servis par la ruine de Pandolfe, puisque ensuite Florence et César, exempts des inquiétudes que Pandolfe leur inspirait à tous deux, pourraient seconder le roi de France dans le royaume de Naples, dans la Lombardie et partout où le service de Sa Majesté l'exigerait.

Florence hésiterait-elle à donner au roi cette satisfaction, et à s'assurer par là des droits à sa reconnaissance? Si son intérêt à lui, César, était le seul qui fût engagé dans cette entreprise, il se donnerait sans doute plus de peine pour déterminer Florence, disait-il en finissant et après avoir laborieusement épuisé toutes les ressources de la persuasion. Mais leur intérêt étant commun, il pensait en avoir assez dit. Quant à lui, s'il sollicitait le secours de Florence, ce n'était pas qu'il doutât de venir à bout lui seul de son entreprise, mais il tenait à ce que l'Italie fût témoin de l'amitié dont les liens unissaient Florence et le duc, ce qui devait ajouter à la considération de tous deux.

Machiavel transmettait à Florence les propres paroles de César; mais dans une dépêche antérieure, du 8 janvier, le secrétaire florentin rappelant que César n'avait jusqu'alors temporisé que parce que les circonstances ne lui avaient pas encore permis d'exercer sur la république une contrainte ouverte, avait invité la seigneurie à s'armer de défiance et de précaution, et il lui avait fait observer que dès que le duc aurait mené à bonne fin son entreprise contre Sienne, ce qui ne pouvait tarder, il trou-

verait sans doute enfin l'occasion qu'il attendait et poursuivait de longue date, pour l'attaquer elle-même.

Cette prévision de Machiavel était fondée. Mais Florence pouvait-elle attirer sur elle la colère du Valentinois et du pape dans l'intérêt, même apparent, de voisins qui n'avaient jusqu'alors rien fait pour s'assurer son amitié et qui s'étaient plutôt montrés à différentes reprises ses ennemis jurés. C'est ce qu'elle répondit aux ambassadeurs de Pérouse et de Sienne, qui invoquaient son assistance contre un cruel tyran, leur ennemi commun.

En même temps qu'il pressait Florence de se déclarer contre Pandolfe, le Valentinois, qui avait avec lui 500 hommes d'armes, 800 chevau-légers et 600 fantassins, se disposait à l'attaquer lui-même avec toutes ses forces. Mais les préparatifs militaires du fils n'empêchaient pas le père d'entamer avec Pandolfe une de ces négociations frauduleuses qui lui avaient si bien réussi avec le cardinal Orsini. Il lui adressait des brefs conçus dans les termes les plus bienveillants, et lui dépêchait des envoyés pour l'assurer de ses dispositions les plus favorables et les plus affectueuses. Il s'efforçait ainsi de l'amuser de vaines espérances, afin de lui ôter toute idée de prendre la fuite. Au reste, César, parlant à Machiavel de ces négociations du saint-père, ne craignait pas de lui en révéler tout l'artifice. « Expulser Pandolfe de Sienne ne me paraît pas difficile, lui disait-il, mais je voudrais l'avoir entre mes mains. Dans ce but, le pape s'ingénie à l'endormir par des brefs, déclarant qu'il lui suffit que Pandolfe regarde les ennemis du pontife comme ses ennemis propres; et, pendant ce temps, je m'avance avec mon armée, car *il est juste de tromper des maîtres en perfidie.* »

Se rapprochant toujours de Sienne, le Valentinois se rendit de Torsiano à Spedaletto, et de là à Castello della Pieve, sur le territoire de Sienne. Quelques bannis de Sienne le suivaient, et les troupes de Bentivoglio vinrent y grossir son armée, conformément au traité qui avait été conclu le 2 décembre, et que le duc prit soin de faire publier dans tous ses États et même dans son camp, afin que chacun en fût instruit. César apparemment ne jugeait plus nécessaire de le tenir secret, comme il avait d'abord été convenu.

Le 12 janvier, Romolino, secrétaire du duc, partait en poste de Castello della Pieve pour Rome, et voici ce que Machiavel écrivait le lendemain d'après des informations puisées à bonne source, et qu'il jugeait vraisemblables sans vouloir toutefois les garantir : « Le but de ce voyage est de se concerter avec le pape et de lui demander si, dans le cas où l'on pourrait traiter avec Petrucci à des conditions avantageuses, il ne faudrait pas prendre ce parti. Romolino doit faire observer au pontife que le duc aurait sur les bras une trop lourde besogne, s'il était obligé de s'occuper en même temps de Sienne et des affaires des Orsini; tandis que, en arrangeant le premier point, le second deviendrait plus facile et lui permettrait bientôt, s'il le voulait, de songer à autre chose. »

Les avis que César reçut de Rome lui permirent de commencer à s'occuper, cinq jours après, des affaires des Orsini. Depuis Sinigaglia il traînait toujours à suite Paul Orsini et le duc de Gravina. Le 18 janvier, les deux prisonniers furent étranglés ensemble à Castello della Pieve, comme l'avaient été précédemment Vitellozzo et Oliverotto.

XLIII

César pressait toujours les Siennois de chasser Pandolfe Petrucci, son ennemi personnel, disait-il, et l'instigateur des troubles de la Toscane. Une fois Pandolfe éloigné, il promettait de respecter leur territoire et de ramener son armée vers Rome. Mais les Siennois, craignant qu'Alexandre et César ne tendissent qu'à s'emparer de leur ville, après l'exil de Pandolfe, hésitaient à leur accorder cette satisfaction. Les ennemis mêmes de Pandolfe préféraient la tyrannie temporaire d'un de leurs concitoyens à une domination étrangère et ne paraissaient pas disposés à souscrire aux exigences de César. Cependant le duc s'avançait dans le territoire de Sienne. Il s'était déjà emparé de Chiusi, de Pienza, de Sarteano, de Castello della Pieve et de San Quirico. On apprenait à Rome, le 23 janvier, les atroces et gratuites cruautés commises dans cette dernière ville par les soldats de César. A leur approche, comme partout ailleurs, la population s'était enfuie, emportant ses biens ou les ayant cachés. A San Quirico ils ne trouvèrent que deux vieillards et huit femmes âgées. Il les suspendirent par les bras et placèrent sous leurs pieds des brasiers ardents pour les contraindre à révéler où avaient été cachés les biens des fugitifs, et, soit qu'ils ne pussent ou ne voulussent pas le dire, ces infortunés expirèrent dans les tourments. Ces bandes féroces dévastèrent et pillèrent tout le pays qu'elles traversèrent, Aquapendente, Montefiascone, Viterbe et d'autres villes. Elles enlevaient les toits des

maisons, les poutres, les fenêtres, les portes ; elles répandaient le vin à terre et brûlaient tout, avec une stupide brutalité soldatesque.

N'oublions pas qu'en dehors de la Romagne, César n'agissait, comme nous l'avons dit, qu'en qualité de gonfalonier de l'Église.

Les progrès du Valentinois, les dévastations qui signalaient le passage de ses troupes répandirent l'effroi dans Sienne. César feignant toujours de n'avoir d'autre dessein que de faire bannir Pandolfe, le peuple et même quelques-uns des principaux citoyens commençaient à murmurer, ne trouvant pas convenable que, pour maintenir la puissance d'un seul homme, la ville entière fût exposée à un si grand péril. Pandolfe voulut alors se faire un mérite auprès de tous d'une résolution qu'il allait être inévitablement contraint de prendre avec plus de danger et sous le poids de la haine universelle. Il s'exila lui-même et sortit de Sienne, le 28 janvier, pour se retirer à Lucques avec Jean-Paul Baglioni et le reste des troupes des Vitelli. Mais la garnison de Sienne ne fut pas changée. Ses amis et ses partisans continuèrent à y exercer toute l'autorité, et l'on ne s'aperçut pas d'un changement de gouvernement.

César avait promis à Pandolfe de le laisser s'éloigner en sûreté. Cependant, peu de jours après, il envoya un de ses condottierri avec cinquante cavaliers pour le rejoindre et le tuer. Mais le Valentinois s'était lui-même obligé vis-à-vis de Pandolfe à lui obtenir de Florence un sauf-conduit qui le couvrait sur tout le territoire de la république. Les cavaliers qu'il envoyait pour assassiner Pandolfe furent retenus à Cascina par le commissaire florentin, ce qui donna au tyran de Sienne le temps de s'échapper.

Après le départ de Pandolfe, le Valentinois, fidèle en cela

du moins à l'engagement qu'il avait pris, ramena son armée vers Rome. Il faut dire aussi qu'il y était rappelé par les inquiétudes du Pape.

Tous les Orsini n'étaient pas tombés au pouvoir d'Alexandre et de César. Jules Orsini, par sa malheureuse entremise, avait contribué à la perte du cardinal. César pensait, nous l'avons vu, que le pape s'était assuré des deux frères; mais Jules lui avait échappé, et, avec quelques autres seigneurs de sa famille, s'était retiré à Pitigliano. Fabio, fils de Paul Orsini, et Organtino Orsini rassemblaient une nombreuse cavalerie à Cervetri. Mutio Colonna, quittant le royaume de Naples, était revenu à Palombara que les Savelli avaient repris, ainsi que d'autres places, à la faveur du soulèvement des confédérés. Les Savelli et les Orsini s'étaient réconciliés, et tous les barons romains étaient réunis contre le pape. Il était urgent que César reparût à Rome pour protéger et achever l'œuvre commune de son père et de lui.

Nous avons dit que le pape s'était fait apporter de Monte Giordano tout ce qui appartenait au cardinal Orsini. En examinant ses livres de comptes, il vit qu'un certain Orsini, son parent, avait déposé chez le cardinal une somme de 2,000 ducats, qui provenaient de la vente d'une propriété, et en outre, que le cardinal avait, au même prix de 2,000 ducats, acheté de Virginio Orsini ou de ses héritiers une grosse perle qui ne se retrouvait pas. Il réclama cette perle et le prix d'achat de la propriété et, comme le cardinal refusait de les lui remettre, le 1er janvier, Alexandre déclara que, jusqu'à ce qu'il les eût reçus, l'accès de la prison du cardinal serait interdit à ceux qui venaient chaque jour lui apporter sa nourriture. A cette nouvelle, la mère du cardinal, pour sauver son fils, paya immédiatement au pape

les 2,000 ducats, prix d'achat de la propriété. La perle avait été donnée par Son Éminence à sa maîtresse; celle-ci vint, sous des habits d'homme, la remettre elle-même au pape. Alexandre permit alors qu'on laissât parvenir au cardinal sa nourriture accoutumée. Mais auparavant le prisonnier avait bu un amer breuvage préparé par ordre du pape.

Le cardinal Orsini offrit à Sa Sainteté de racheter sa liberté au prix de 25,000 ducats. Alexandre lui fit répondre de prendre courage et confiance et de ne s'occuper que de sa santé, assurant que si elle était bonne, tout le reste irait bien. Il avait, disait-il, recommandé à tous les médecins d'avoir le plus grand soin de la santé du cardinal. Telle fut la vertu du breuvage et des soins des médecins, que, le 22 février, le cardinal Orsini mourait au château Saint-Ange. Le maître des cérémonies, Burchard, que nous ne faisons ici que traduire, ajoute : « Le pape chargea mon collègue de prendre soin des funérailles du défunt. Quant à moi, j'ai refusé de m'en mêler, car je n'ai jamais voulu en savoir plus qu'il ne faut. » Le corps du cardinal fut exposé publiquement dans l'église de Saint-Celse, afin que le peuple, ne voyant aucune marque apparente de violence, pût croire à une mort naturelle.

Ici nous nous arrêtons. Des confédérés qui se réunissaient à la Magione quelques mois auparavant, trois ont péri étranglés : Vitellozzo, Oliverotto, Paul Orsini, et avec eux le duc de Gravina. Un autre, le cardinal Orsini a été empoisonné. Trois ont échappé : Bentivoglio, qui s'est rallié au duc et qui devait traîner sa vieillesse sur les chemins de l'exil; Pandolfe Petrucci, que, dès le 29 mars 1503, Louis XII faisait rétablir à Sienne; Baglioni, que dix-sept ans plus tard, en 1520, Léon X devait faire décapiter, très-justement si l'on se rappelle les crimes de l'homme, très-odieu-

sement si l'on considère le manque de foi du pape.

César avait triomphé de ses ennemis ligués contre lui, comme il arrivera toujours à celui qui, étant seul contre plusieurs, peut soutenir ou éluder leur première attaque, gagner du temps, choisir son heure, et retrouver l'avantage que, en toutes choses, assure l'unité du conseil et de l'action. Pour réussir, toute entreprise commune suppose dans ceux qui s'y dévouent une confiance réciproque et la subordination résolue et dévouée de tous les intérêts à quelque passion dominante et désintéressée. Les confédérés se connaissaient trop bien pour avoir beaucoup de confiance les uns dans les autres. Leur conjuration n'était que la conspiration momentanée d'intérêts égoïstes et divergents. Que celui que tous avaient attaqué offrît à chacun une satisfaction particulière ; qu'il sût exploiter leurs défiances respectives; qu'à la divergence de leurs intérêts il laissât le temps et fournît l'occasion de se déclarer, le faisceau de la ligue était dissous; et jaloux désormais de se devancer les uns les autres dans la faveur suspecte du Valentinois, ils devaient tous devenir victimes de celui qu'ils n'avaient pas eu la hardiesse et la résolution d'accabler dans le premier moment. C'est ce qui était arrivé [1].

1. Dans son poëme du *Decennale primo*, Machiavel a résumé en quelques tercets pleins de vigueur et d'éclat la lutte de César contre ses lieutenants :

« Après que le Valentinois se fut justifié (auprès du roi,) et fut retourné en Romagne, il eût voulu exécuter son entreprise contre messire Jean (de Bologne.)

» Mais dès que la nouvelle s'en fut répandue, ni l'Ours (Orsini) ni le Veau (Vitelli) ne parurent disposés à le seconder dans une si grande offensive.

» Et se retournant les uns contre les autres, ces serpents gonflés de venin commencèrent à s'attaquer et à se déchirer avec les ongles et les dents.

XLIV

Le 18 août, Alexandre VI mourait. « Pour obtenir le repos, dit Machiavel, l'esprit du glorieux Alexandre VI fut porté parmi les âmes bienheureuses; ses trois chères et familières servantes suivirent ses saintes traces : la luxure, la simonie et la cruauté. » (*Decennale primo.*) Que le pontife se soit empoisonné à sa vigne du Belvédère en voulant empoisonner l'opulent cardinal Adrien de Corneto [1], ou qu'il soit

» Mal en état de se défendre, le Valentinois fut obligé, pour échapper au péril, de se couvrir du bouclier de la France.

» Et, pour prendre ses ennemis au piége, ce basilic se mit à siffler doucement afin de les attirer dans son repaire.

» Il ne tarda pas beaucoup à les y amener; car le traître de Fermo, et Vitellozzo et cet Orsini qui avaient été ses si grands amis,

» Vinrent bientôt tomber dans ses embûches. L'Ours y laissa plus d'une de ses griffes, et la seconde corne du Veau y fut brisée.

» Pérouse et Sienne sentirent encore la flamme de l'hydre, et chacun de ces tyrans n'échappa à sa furie qu'en fuyant devant elle.

» Le cardinal Orsini ne put lui-même se dérober au désastre de sa malheureuse famille, et il succomba victime de mille artifices. »

1. Voici ce que, à propos de la mort de Gem, Paul Jove dit du poison des Borgia et de ses effets : « C'était une poudre de sucre qui, pour plus d'illusion, était d'une merveilleuse blancheur et d'une saveur peu désagréable. Ce n'était pas, comme les poisons actifs, par un effet énergique et soudain, qu'elle accablait les esprits vitaux; c'était en pénétrant insensiblement les veines qu'elle faisait ses progrès mortels. » Paul Jove ajoute : « C'est par ce poison qu'ensuite Alexandre, dit-on, fit périr quelques cardinaux opulents, et finit par se tuer lui-même, une bouteille ayant été changée par inadvertance. » Le cardinal Orsini avait traîné peut-être un mois, comme Gem; Alexandre mourut du jour au lendemain selon les uns, en huit jours selon d'autres. Le cadavre du cardinal ne témoignait pas, dit Nardi, d'une mort violente; Guichardin assure que le corps d'Alexandre, exposé selon l'usage dans l'église de Saint-

mort d'une fièvre pernicieuse comme tendraient à le faire croire deux autorités alléguées par Raynald et Muratori,

Pierre était noir, enflé, difforme et portait les signes manifestes du poison. Le poison des Borgia, qu'on appelait *cantarelle*, aurait donc agi bien diversement sur le cardinal Orsini et sur Alexandre. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails très-circonstanciés que les historiens contemporains Raphael de Volterre, Guichardin, Paul Jove, Bembo Panvinius et d'autres donnent sur la mort du pape, qu'ils n'hésitent pas à attribuer au poison. Mais nous devons constater une version différente. Raynald, l'annaliste ecclésiastique, pense que Alexandre ayant soulevé une grande haine, sa mémoire a pu être chargée de beaucoup de calomnies. Il invoque le témoignage d'un journal manuscrit de la Cour de Rome, très-digne de foi, dit-il, qui attribue la mort d'Alexandre à une fièvre double-tierce, causée par l'impureté de l'air. L'auteur de ce journal anonyme n'est autre que Burchard, comme Bréquigny l'a très-bien établi, (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. I.). La bibliothèque impériale possède, sous le nº 5163, une copie de ce journal, dont Eccard n'a pas donné le texte complet. Voici ce que dit l'honnête Strasbourgeois. « Le samedi, 12 août, au matin, le pape se sentit indisposé. Après vêpres, vers trois ou quatre heures du soir, se déclara une fièvre qui ne le quitta pas. Le 16 août, on lui tira environ treize onces de sang, et alors survint une fièvre tierce. Le jeudi, 17, à six heures du matin il prit médecine; le vendredi, 18 août, vers six ou sept heures du matin, il se confessa à monseigneur Pierre, évêque de Culm, qui dit ensuite la messe devant lui; et, après avoir communié lui-même, administra le sacrement de l'eucharistie au pape, assis sur son lit. Ensuite il acheva la messe. Cinq cardinaux, ceux d'Oristagni, de Cosenza, de Montréal, de Casanova et de Constantinople étaient présents. Le pape leur dit après qu'il se trouvait mal. A l'heure de vêpres l'extrême-onction lui fut donnée par l'évêque de Culm, et il expira en présence du dataire et de l'évêque. »

Muratori, d'après une histoire manuscrite, conservée dans les archives de la maison d'Este, cite des lettres de l'ambassadeur d'Hercule de Ferrare, qui tendraient à établir qu'Alexandre VI succomba en huit jours, à une fièvre tierce qui régnait alors à Rome. « Après sa mort, dit l'ambassadeur, la fermentation, à cette époque de l'année, du sang corrompu ayant rendu le cadavre noir et gonflé, donna naissance à la rumeur du poison, pour qui ne connut pas la cause de ces effets. »

Muratori, qui repousse la tradition de l'empoisonnement, ne manque pas de dire que la cour de Ferrare, alliée au pape, devait être bien informée. Encore mieux devait l'être l'exact et minutieux Burchard, à qui nous devons tant de révélations sur les abominations du pontificat d'Alexandre VI. Il y a donc lieu, nous le reconnaissons, de tenir grand

toujours est-il que par une coïncidence qui favorise la première version, César se trouvait gravement malade à la mort d'Alexandre VI. Quelques mois après, à l'époque de la nomination de Jules II, il disait lui-même à Machiavel qu'il avait pensé à tout ce qui pouvait arriver à la mort de son père et qu'il avait trouvé remède à tout, mais que seulement il n'avait jamais songé qu'en ce moment critique, il pourrait se trouver lui-même en danger de mort.

Nous n'avons pas ici à raconter la fin de César Borgia et les péripéties de sa ruine; sa participation à l'élection de Jules II [1], qui d'abord ménage son ennemi et qui, lassé par son manque de foi, finit par le faire arrêter à Ostie; sa mise en liberté, sa retraite auprès de Gonzalve de Cordoue, aux mains duquel il va se livrer ingénument et qui, au sortir d'une conférence où il lui a prodigué force amitiés et embrassades, le fait enlever et transporter en Espagne,

compte de ce double témoignage. Maintenant dira-t-on que, pour en apprécier la valeur, il y a lieu de tenir compte aussi de la situation des deux témoins et de l'intérêt que pouvaient avoir les deux cours de Rome et de Ferrare à dissimuler un fait odieux? On se rallierait alors à l'opinion de Sismondi qui conclut ainsi: « Il est possible que la maladie causée par un poison qui, au lieu d'être pris par un seul convive, se trouvait réparti entre trois, ait durée huit jours; et que pendant sa durée, on ne se soit pas empressé de la nommer par son véritable nom, et d'accuser ainsi le pape et son fils qui étaient encore tout-puissants. » Ajoutons une circonstance assez remarquable que rapporte le journal manuscrit de Burchard; c'est que ni pendant la durée de sa maladie, ni à l'heure de sa mort, Alexandre ne parut se souvenir de César ni de Lucrèce, et qu'il n'en dit jamais le moindre mot, *nec unquam memor fuit... in aliquo minimo verbo*. Et cependant, comme le dit Tomasi, « César et Lucrèce avaient été les deux pôles sur lesquels avaient tourné les machines de ses affections les plus désordonnées, et c'était pour eux qu'il avait bouleversé le monde. » Cet oubli par Alexandre de ceux de ses enfants qu'il avait le plus chéris, serait en harmonie avec une mort plus édifiante que n'avait été sa vie.

1. C'est la seule faute politique que lui reproche Machiavel.

où va s'ouvrir et se refermer sur lui la haute forteresse de Medina del Campo; sa périlleuse et merveilleuse évasion lorsque, après trois ans de captivité, « s'estant subtilement dévallé par une corde de ce grand précipice, dit Brantôme, il s'enfuit au royaume de Navarre vers le roy Jehan son beau-frère; » enfin, sa mort près de Viane, où, guerroyant pour le compte de Jean d'Albret, « il fut tué d'une zagaye par les ennemis sortant d'une embuscade, non sans avoir bravement et vaillamment combattu [1]. »

Quel qu'ait été César, si détestables que soient les crimes qui lui ont permis d'annexer la Romagne aux États de l'Église, il faut avouer que les peuples de cette province lui furent reconnaissants de les avoir débarrassés de leurs tyrans, trop faibles pour les défendre, trop pauvres pour ne pas les pressurer et les opprimer. Par son autorité, par sa puissance, par l'exacte justice qu'il faisait rendre, le duc de Valentinois avait mis fin aux agitations des partis, aux vexations et aux meurtres qui auparavant désolaient incessamment le pays. Après la mort d'Alexandre VI, lorsque les Vitelli rentraient à Citta di Castello, Jean-Paul Baglioni à Pérouse, Jacques d'Appiano à Camerino; lorsque le duc d'Urbin, le seigneur de Pesaro, la préfétesse de Sinigaglia reprenaient possession de leurs États; lorsque, enfin, toutes ses autres conquêtes lui échappaient, la Romagne demeurait tranquille et dévouée au Valentinois. Ce fut seulement lorsque son armée eut été dispersée autour du Vatican par

1. Son corps fut rapporté de Viane à Pampelune, dont il avait jadis été évêque. Il est assez remarquable qu'un événement fortuit ait fermé le cercle de la vie du Valentinois en le ramenant à son point de départ et fait périr le guerrier près du diocèse qu'avait administré l'ecclésiastique. Paul Jove y voit un arrêt de la destinée, et en prend occasion de déclarer qu'il ne s'est presque rencontré personne qui, après avoir abdiqué le ministère sacré, ait joui d'une fin tranquille.

Fabio Orsini et Jean-Paul Baglioni, et toute sa puissance anéantie, que les villes de la Romagne, après avoir pendant plus d'un mois fidèlement attendu son retour, perdant enfin toute espérance de le revoir, prirent différents partis et se soumirent soit à l'Église, soit à d'anciennes familles.

La longue prospérité de César et ses rares talents ont permis de faire de lui le héros de la théorie du succès à tout prix; et cependant sa fin misérable réfutait d'avance cette théorie qui, grâce à Dieu, n'est pas seulement immorale, mais fausse et démentie par le témoignage de l'histoire. Il peut être donné à l'activité, à la prudence, à l'énergie de la volonté, à la force du caractère, de prévaloir pendant un temps; mais à la durée d'un établissement il faut quelque chose de plus que la valeur d'un homme, si rare soit-elle. Il y faut un concours de forces que les hommes supérieurs ne créent sans doute pas, mais qu'ils peuvent employer et diriger; il y faut surtout cette sanction de la justice qui, seule, préserve un établissement en le consacrant et réduit les plus grandes crises à de simples épreuves d'où sa force sort le plus souvent accrue et rajeunie.

Non-seulement l'œuvre de César ne lui survécut pas, mais il put assister à sa chute [1]. Il se trouva n'avoir travaillé que pour le saint-siége, dont à coup sûr il n'entendait pas faire les affaires. Et même ses talents, qui furent grands sans doute et que nous nous sommes appliqué à bien faire apprécier, peut-on dire qu'ils aient été la seule cause de son succès momentané, de cette fortune que l'avisée république de Venise sentait si bien *devoir passer*

1. La ruine de César, dit Nardi, fut une éclatante démonstration de cette vérité que les établissements violents ne sauraient être bien solides, loin d'être perpétuels, comme les sots, *gli stolti*, tous les jours trompés, s'en flattent.

comme un feu de paille? Pour le prétendre, il faudrait pouvoir prouver que César a presque tout tiré de lui-même; et, loin de là, disposant des plus grandes forces de son temps, gonfalonier de l'Église, fils du pape et protégé de Louis XII, pouvant se prévaloir à la fois et de l'autorité spirituelle de l'Église et des ressources du trésor pontifical et du double appui moral et matériel de la France, il n'a réussi qu'à élever un édifice ruineux, sans que ni la générosité du dessein, ni la grandeur morale de l'exécution puisse honorer la mémoire de son entreprise. Ajoutons que l'énergie et la prudence qu'avait montrées César dans des circonstances critiques l'abandonnèrent tout à fait quand la mort d'Alexandre VI lui eut enlevé son plus ferme appui. Machiavel nous le représente, à l'époque de l'élection de Jules II, « ayant perdu l'esprit et frappé de stupeur. » Il semblait que celui qui avait émis cette belle maxime de morale pratique que : *Il est bon de tromper des maîtres en perfidies;* il semblait qu'un homme sans foi dût se défier de la foi d'autrui, et redouter de se voir appliquer sa propre maxime; et cependant, avec une simplicité surprenante, il se persuade *que la parole des autres vaudra mieux que la sienne,* ce qui pouvait être vrai pour Jules II; et à qui va-t-il se livrer? Au général de Ferdinand le Catholique, à celui qui disait *que la toile d'honneur devait être d'un tissu lâche,* et qui, dans sa conduite récente à l'égard du jeune Ferdinand, fils du roi Frédéric de Naples, venait de donner la mesure de sa foi par un insigne parjure que des théologiens n'avaient pas, du reste, fait difficulté de justifier.

On a prétendu qu'Alexandre et César nourrissaient le projet, qui honora Jules II, d'expulser d'Italie les *barbares,* c'est-à-dire les étrangers. Mais César, ce *virtuose du crime,* comme l'appelle Ranke, avait-il la grandeur d'âme que

suppose une pareille entreprise, et Alexandre VI était-il homme à s'y dévouer? Voici le jugement que, à la date du 28 décembre 1500, l'ambassadeur vénitien Paolo Cappello portait sur Alexandre VI : « Le pape a soixante-dix ans. Il rajeunit chaque jour. Ses soucis ne durent jamais plus d'une nuit : il est d'une nature enjouée et ne fait que ce qui tourne à son avantage. Toute sa préoccupation est de faire grands ses enfants, et il n'a soin d'autre chose. » Il fallait un autre caractère et d'autres préoccupations pour conduire à fin une aussi grande entreprise que celle d'affranchir l'Italie; il y fallait quelques-unes des qualités de Jules II, de ce pontife dont une ancienne maladie, *mal gallico*, et la goutte n'arrêtaient ni ne ralentissaient l'activité; de ce pontife avisé, expérimenté, de ce prince politique sur qui pas un n'avait de pouvoir; qui écoutait tout le monde, sauf à ne faire que ce que bon lui semblait, et ne prenait peut-être conseil de personne. (*Relazioni degli ambasciatori veneti. Paolo Cappello, Domenico Trevisano.*)

Alexandre VI n'avait, ni dans ses desseins ni dans sa conduite, cette fermeté et cette suite qui seules produisent les grandes choses. Versatile dans sa politique et dans ses alliances, il ne voulut avec persévérance, comme le dit Paolo Cappello, que la grandeur de ses enfants : il y réussit. Son fils fut duc de Romagne, sa fille Lucrèce fut duchesse de Ferrare; mais l'Italie ne lui doit rien que d'avoir favorisé, provoqué peut-être l'invasion française.

Ici nous ne devons pas négliger de faire connaître un bref adressé par Alexandre VI, le 3 décembre 1493, à Ludovic Sforza, duc de Milan [1]. Le pape y déclare avoir prévu

1. La copie de ce bref m'a été tout récemment adressée de Naples par mon ami M. Petruccelli de la Gattina, aujourd'hui député au parle-

et annoncé d'avance tous les maux qu'allait attirer sur l'Italie entière l'invasion du roi de France. Il se préoccupe des dangers que cette entreprise fait courir à la Péninsule, alors que les Turcs, ces ennemis communs de la république chrétienne, ne cessent de la menacer. Il adjure donc Ludovic de prendre pitié de l'Italie, sa mère et sa nourrice; de l'Italie, à laquelle lui-même, Alexandre, ne doit pas la naissance, mais qui l'a nourri depuis plus de quarante-quatre ans, qui a fait sa grandeur, qu'il déclare aimer plus que son pays natal et qu'il voudrait, s'il était possible, préserver de tout mal et de tout péril, au prix même de son sang. Après lui avoir dit que ce n'est pas sans un profond dessein que le suprême dispensateur de toutes choses lui a départi le gouvernement qu'il exerce, Alexandre poursuit ainsi : « Il dépend de vous, il est entre vos mains, il repose maintenant sur vous le salut de l'Italie. Ne souffrez pas qu'on puisse dire plus tard ce que dit Jérémie, dans ses Lamentations sur Jérusalem : « Comment l'Italie, » pleine de peuple, est-elle assise solitaire? La maîtresse » des nations est devenue comme veuve; la reine des pro- » vinces en est maintenant la servante. Elle est assujettie » au tribut. » L'heure est donc enfin venue, mon très-cher fils, de vous réveiller, de vous lever et de faire face à tant de périls qui se préparent. Cet éternel bienfait de la paix, le remède à une perte imminente, le salut, c'est de vos mains que nous l'attendons, et nous, et l'Italie entière, et toute la république chrétienne; aussi, nous n'en doutons pas, vous pourrez, vous voudrez, vous saurez y pourvoir. » Alexandre termine ce bref en pressant Ludovic, avec les

ment italien. Je le prie de recevoir ici tous mes remerciments pour cette précieuse communication.

plus grandes instances et par toutes les considérations de l'intérêt et de l'honneur, de se dévouer à cette œuvre. Il l'assure de son concours le plus entier et le plus résolu et lui promet, outre sa reconnaissance perpétuelle, une gloire immortelle parmi les hommes, une vie éternelle auprès de Dieu.

Par malheur, l'improbité politique d'Alexandre VI n'eut d'égale que sa versatilité. Après avoir, avec un accent si pathétique et en termes si pressants, exhorté Ludovic Sforza à résister à l'invasion française, il n'avait pas tardé, dans l'intérêt de l'établissement de ses enfants, à s'associer aux démarches de Ludovic pour inviter Charles VIII à faire valoir ses droits sur le royaume de Naples. Il n'y a donc pas lieu de se prévaloir de la pièce que nous venons d'analyser pour transformer Alexandre VI en gardien jaloux de l'indépendance italienne, et lui attribuer un rôle et des desseins que dément toute sa conduite postérieure, et particulièrement son étroite alliance avec Louis XII.

Il est vrai que, au moment où Alexandre VI mourut, César, enhardi par les échecs que les Français venaient d'essuyer dans le royaume de Naples, se disposait à se retourner contre nous. Mais s'allier à l'Espagne contre la France, comme il paraît en avoir eu l'intention, c'était contenir les deux puissances l'une par l'autre, c'était, par une stérile politique de bascule, perpétuer leur antagonisme dans la Péninsule, qui restait leur champ de bataille; ce n'était pas prononcer la grande parole de la délivrance : « *Fuor d'Italia i barbari.* »

Puisant nos informations aux sources les plus autorisées et les moins suspectes, suivant et traduisant Guichardin et Nardi dans leurs Histoires, Machiavel dans ses Légations, Burchard, le maître de cérémonies du palais Apostolique,

dans son journal, nous avons exposé avec quelque détail la véritable origine de la domination directe du saint-siége sur la Romagne. Qu'avons-nous trouvé? Des actes purement politiques et dans la plus triste acception du mot : l'emploi de la force et de la ruse avec toutes les violences et toutes les perfidies qu'elles entraînent, avec l'impunité que le manteau de la religion a longtemps assurée à tous ceux qui s'avisaient de s'en couvrir. Dira-t-on que le saint-siége ne faisait que rentrer en possession de ce qui lui avait été attribué par les donations de Constantin, de Pépin et de Charlemagne? Nous croyons avoir ailleurs[1] suffisamment discuté l'hypothèse des donations, et établi que le saint-siége n'est reçu à se prévaloir ni de ce système, qui est un attentat à la dignité humaine, ni d'un autre système plus récent, celui d'une dédition volontaire : systèmes contradictoires qui s'excluent, se réfutent l'un l'autre, inadmissibles chacun en soi par des raisons que nous avons déduites, et dont l'invocation alternative ou simultanée ne laisse au saint-siége le bénéfice exclusif d'aucun des deux.

Dira-t-on que César avait conquis la Romagne pour son propre compte et que la responsabilité de l'Église n'est pas engagée dans cette odieuse conquête? Cette assertion n'est pas soutenable. Il est vrai qu'Alexandre a voulu faire à son fils une principauté de la Romagne et des États voisins[2], disposant au profit de sa famille des terres qu'il disait appartenir à l'Église, comme avait fait avant lui Sixte IV, comme après lui devaient faire Jules II, Paul III et

1. Voir : *Du Principat pontifical, origines et principes*. Dentu.

2. Muratori dit que Alexandre, au moment où il mourut, cherchait à faire consentir les cardinaux à ce qu'il donnât à César le titre de roi de la Romagne, de la Marche et de l'Ombrie. *Annali d'Italia*, t. X, p. 14.

Jules III [1]. Mais c'était en invoquant les prétendus droits de l'Église qu'Alexandre avait proclamé la déchéance des seigneurs de la Romagne, c'était au nom de l'Église qu'ils avaient été dépossédés, c'était à l'Église que Louis XII prêtait les forces qui permirent à César de les détruire, et, en dernière analyse, c'est à l'Église qu'a profité cette conquête.

Nous savons que les défenseurs du pouvoir temporel assignent une autre date à la réunion de la Romagne au domaine ecclésiastique. Gardant un prudent silence sur les exploits d'Alexandre VI et de César Borgia, ils ne parlent que de la conquête de Jules II en 1512. M. de Royer, dans son rapport du 24 mars 1860, sur les pétitions qui sollicitaient l'intervention du Sénat en faveur de la puissance temporelle du saint-siége, n'a pas montré moins de réserve. Ce serait sans doute une autre histoire à raconter que celle du pontificat de Jules II, de ce pape qui « jeta dans le Tibre les clefs de saint Pierre et saisit l'épée de saint Paul ; » qui venait diriger en personne le siége de la Mirandole et entrait dans la place par la brèche ; qui prétendait être « le seigneur et maître du jeu du monde, » et souleva cet incendie prévu par Machiavel, dont « la flamme devait monter jusqu'au ciel. » Si étrange qu'il soit de voir le pape sous le casque, faisant couler le sang au nom de celui qui a dit : *Beati pacifici* [2] ! son pontificat est à coup sûr moins scanda-

1. On sait que c'est pour prévenir le retour de ces démembrements incessants du domaine pontifical en faveur des fils, neveux, parents ou favoris des papes qu'ont été publiées en 1567 et en 1692 les bulles *Admonet nos* et *Romanum decet*, derrière lesquelles se retranche de nos jours le gouvernement romain, s'ingéniant à faire de la condamnation d'un ancien abus la sanction inviolable d'un abus permanent.

2. Placé dans l'île des Papimanes, en présence de l'archétype d'un pape, d'un dieu de bien en terre, « il me semble, dit Panurge, que ce

leux que celui d'Alexandre VI [1]; et, si les mérites de Jules II ne furent pas ceux d'un pape, ils pouvaient du moins honorer un prince. La violence n'excluait chez lui ni la grandeur d'âme, ni la générosité des sentiments et des idées. Mais, en ce qui regarde la Romagne, Jules II ne fit que recueillir la moisson du pontificat d'Alexandre VI, et il parut sanctifier les bénéfices de l'œuvre des Borgia en les confisquant au profit de l'Église. Ne l'oublions donc pas : ce joyau de la Romagne que la voix unanime du pape, des évêques et de la presse catholique gémit de voir distrait de la triple couronne, c'est la main impure et sacrilége d'Alexandre VI qui l'y avait attaché. Qu'on cesse donc d'invoquer constamment le droit pour garantir à un pouvoir purement séculier tous les fruits du crime. La force reprend de nos jours ce qu'autrefois avait pris la force, avec cette différence que la conquête fut injuste et que la revendication de l'indépendance est légitime. Aucune disposition princière ou internationale ne pouvant prescrire contre l'inamissible liberté d'un peuple, la révolution qui le rétablit dans son autonomie est peut-être le seul fait auquel soient naturellement attachés tous les caractères du droit, le seul auquel ne puisse être opposé aucun droit équivalent ou supérieur.

pourtraict fault en nos derniers papes (Alexandre VI et Jules II). Car je les ay veu non aumusse ains armet en teste porter, timbré d'une tiare persicque; et, tout l'empire christian estant en paix et silence, eulx seulz guerre faire félonne et très-cruelle. » (Rabelais, liv. IV, chap. L.)

1. Rappelons cependant sa criminelle indulgence pour son neveu François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin que, dans une assemblée de cardinaux réunis en consistoire, il absout du meurtre public de François Alidosi, cardinal de Pavie.

CONCLUSION

L'histoire que nous venons de raconter suffirait à faire comprendre ce que la préoccupation, le souci dominant des intérêts temporels ont fait perdre d'autorité morale au saint-siége. Les annales de la papauté en fournissent d'autres exemples; mais ce qu'elles démontrent avec la plus éclatante évidence, c'est que rien n'a plus contribué à placer les papes sous la dépendance de leurs puissants voisins que ces domaines qu'on réclame pour eux comme une garantie d'indépendance. Et pour ne parler ici que de la Romagne, était-ce pour le saint-siége une force que de retenir sous son joug, indocile et frémissante, une province qui a si opiniâtrement protesté contre ses maîtres par des insurrections périodiques, une province que, dans ce siècle seulement, de 1815 à 1859, l'Autriche a dû occuper cinq fois : d'abord de 1815 à 1818, puis en 1821 et en 1831 ; ensuite de 1832 à 1838, et enfin de 1849 à 1859, c'est-à-dire vingt et un ans sur quarante-quatre. Rien peut-il mieux accuser l'invincible répugnance des peuples pour le pouvoir qui prétend les régir que la fréquence de ces révolutions et la nécessité de ces occupations prolongées? Rien peut-il mieux faire sentir combien est gravement déconsidéré aux yeux de ses sujets un gouvernement dont l'autorité nominale et fictive excède à ce point la puissance réelle?

Trop faible pour faire l'unité de l'Italie sous sa loi, comme l'auraient voulu ses adhérents qui méconnaissent ainsi son caractère spirituel, et cependant trop forte pour ne pas

l'entraver en favorisant les divisions de la Péninsule, comme le lui reprochent avec raison ses adversaires et comme le reconnaissait l'ancien archevêque de Malines [1], la papauté devrait comprendre que cette alliance adultère du pouvoir temporel compromet son autorité spirituelle, ce dépôt bien autrement précieux que l'autre. Mais, après avoir rappelé au saint-siége combien ce pouvoir temporel à nui tout à la fois et à son autorité spirituelle et à l'indépendance de l'Italie, si on se prévaut auprès de lui du traité de Tolentino pour en obtenir quelque sage concession analogue à celle de 1797 et conseillée par les exigences du temps, ses organes vous répondent, comme monseigneur Donnet, dans la séance du 29 mars 1860, que le pape alors n'était pas libre et qu'il cédait à une pression irrésistible. Et l'on ne paraît pas s'apercevoir que cet aveu d'une pression subie, comme prince, par le chef de l'Église montre combien cette jouissance d'un pouvoir temporel est une garantie illusoire de l'indépendance morale du saint-père, puisque son caractère de prince a pu lui arracher, à la fin du siècle dernier, la consécration de faits qu'on qualifie aujourd'hui d'attentats sacriléges.

Quoi! vous parlez d'indépendance morale, invincible à toute pression matérielle et la garantie que vous lui donnez, c'est un pouvoir engagé nécessairement dans toutes les vicissitudes de la politique qui, selon les événements et les temps, peut l'accroître, le diminuer ou le transporter! Est-ce donc à l'Église, à un pouvoir essentiellement spirituel, qu'il faut rappeler qu'on n'est affranchi des liens de la terre qu'à la condition de n'en attendre et de n'en recevoir rien? L'Église se défend d'y avoir ses racines, d'y trouver

1. « Pour que les papes fussent quelque chose dans l'ordre temporel, disait-il, il a fallu que l'Italie ne fût rien. »

ses remparts et ses forteresses inexpugnables. D'où vient donc qu'elle refuse si obstinément de mettre son existence extérieure en harmonie avec les principes qu'elle proclame? D'où vient que, persistant à s'appuyer ***du bras de la chair*** (*Jérémie*, XVII), elle paraît mettre en doute l'efficacité d'une parole dans laquelle elle déclare trouver la garantie d'un indéfectible avenir ? D'où vient qu'elle hésite à entrer dans la gloire d'une existence purement spirituelle, et à dégager sa responsabilité vis-à-vis de ses sujets, qui lui reprochent une administration déplorable, vis-à-vis de l'Italie qui voit dans le maintien de son pouvoir politique un insurmontable obstacle à son indépendance sous forme unitaire ou fédérative ?

On ne peut être assez surpris de voir que les conseils que l'intérêt de sa vraie grandeur la presse de suivre lui soient donnés avec le plus d'insistance par ceux qui ne voient pas dans ses mains le dépôt de leurs croyances. Dira-t-on que c'est précisément là ce qui lui rend ces conseils suspects ? Mais en admettant, ce qui n'est pas, que ceux qu'elle appelle ses ennemis soient les seuls à lui donner ces conseils, la papauté ignore-t-elle l'utilité que les pouvoirs sages savent retirer de leurs ennemis ? Elle a longtemps regardé comme tels ceux qui la pressaient d'introduire des réformes dans la discipline. Elle s'est si opiniâtrement refusée à les écouter, qu'elle a fini par faire d'amis indépendants et éclairés des dissidents et bientôt des adversaires déclarés; et, en quelques années, la protestation de Luther lui enlevait la moitié de l'Europe. Elle s'est glorifiée de n'avoir pas cédé, elle a triomphé de ses défaites et de ses pertes à l'égal d'une victoire et d'une conquête. Mais ce n'a jamais été là qu'un artifice de discussion ; car le protestantisme ne lui a pas seulement enlevé d'immenses revenus, il a diminué son

autorité et son prestige, il lui a disputé non-seulement l'ancien monde mais le nouveau. Il est entré en partage de son influence et de sa domination. Il a enfin préparé le libre mouvement d'esprit du XVIII[e] siècle, qui devait inaugurer une foi nouvelle. Que ceux qui veulent à tout prix rapporter à la papauté l'origine de toutes les grandes choses, la déclarent en ce sens l'initiatrice de la société moderne, nous le leur accorderons en nous rappelant cette inexorable loi signalée par Ballanche, qui veut que *l'initié tue l'initiateur*. On sait où beaucoup de victoires comme celle-là conduiraient une autorité politique ou religieuse.

Par ce refus obstiné de jamais céder aux avertissements d'une sagesse extérieure, la papauté n'a pas seulement provoqué les rudes leçons de l'expérience qu'il faut subir alors même qu'on refuse de les comprendre. Elle s'est de plus engagée dans les voies fatales de cette politique à outrance qui paraît inspirer désormais les conseils de Pie IX ; politique, qui, répudiant les transactions auxquelles dans ses plus beaux jours la cour de Rome savait accéder avec une haute prudence, se formule dans cette maxime désespérée : *Tout ou rien*. Mais qu'elle y prenne garde. Cette politique à outrance peut convenir à la fortune ascendante d'un établissement nouveau, plus riche d'avenir que de passé. Nous nous permettrons de douter qu'elle convienne aussi bien à la papauté temporelle, entrée depuis longtemps déjà dans la plus incontestable maturité. La politique qu'elle doit suivre, c'est celle que lui conseille son âge, une politique de prudence, de ménagements intelligents, de concessions opportunes. C'est la seule qui, après avoir honoré sa force, peut de nos jours honorer une situation si différente.

Pour obtenir non plus le maintien, mais la restauration du pouvoir temporel du pape dans la Romagne et dans les

Marches, songerait-on à invoquer le caractère national de la papauté? Si étrange que soit cette assertion, elle n'a pas répugné aux avocats officiels et officieux du saint-siége. C'est à l'histoire de dix siècles qu'il appartient de la réfuter et de montrer la papauté conviant successivement les Francs, les Allemands et les Espagnols à la conquête de l'Italie, comme cette Hélène que Virgile nous dépeint donnant aux Grecs, du haut de la citadelle de Troie, le signal de l'invasion, avec la torche flamboyante qu'elle agite sous prétexte de célébrer un mystère sacré.

Qu'il nous suffise ici de dire que, pour soutenir le caractère national de la papauté, il faut, non-seulement ignorer l'histoire ou méconnaître son témoignage, mais ignorer ou méconnaître encore le caractère même de la papauté. L'Église romaine se déclare elle-même universelle. Elle se fait gloire d'étendre sa sollicitude maternelle à la mesure du monde, et l'on comprend que, s'attribuant le soin de pourvoir aux intérêts exclusivement spirituels de l'humanité, elle ne doive faire acception d'aucun peuple; qu'elle les doive embrasser tous dans un égal amour; que dans tous les hommes, à quelque pays qu'ils appartiennent, sous quelque latitude qu'ils vivent, elle ne doive voir que le signe commun de leur adhésion docile à ses doctrines. C'est là sans doute un imposant caractère de la conception catholique, mais c'est en même temps ce qui ne lui permet pas de satisfaire aux légitimes exigences de la nationalité italienne. Autre chose sont les intérêts d'une religion affectant par définition l'universalité; autre chose sont les intérêts d'une nation, intérêts généreusement jaloux et exclusifs. Une nationalité, c'est une individualité énergique qui répugne à l'effacement, à l'absorption, à l'anéantissement dans un informe cosmopolitisme religieux ou humanitaire.

Ce n'est pas le cours d'eau qui va se perdre dans un fleuve, ce n'est pas le fleuve qui va se perdre dans l'océan, sans nom et sans mémoire; c'est le rameau qui, jaillissant de l'arbre de l'humanité, y puise sa séve, mais s'en détache; qui se développe et fleurit avec une force et un éclat qui lui sont propres; non pas isolé, mais indépendant et contribuant à l'harmonie et à la beauté du tout, comme y concourt toute chose vivante, par sa variété individuelle.

L'idéal de l'Église, surtout depuis le seizième siècle et le fameux concile de Trente, ce n'est pas cette variété harmonieuse et voulue de Dieu, c'est l'unité absolue; et, nous le savons, cette spécieuse unité dans la société c'est le despotisme, dans la nature c'est la mort.

Comment veut-on que la papauté, universelle et cosmopolite par essence, dirige, serve du moins ou seulement comprenne les intérêts d'une nationalité nécessairement exclusive; bien plus, d'une nationalité qui n'est encore qu'en voie de formation, qui ne peut se constituer qu'en rejetant violemment de son sein les éléments hétérogènes, éléments hostiles à l'Italie sans doute, mais favorables au saint-siége par une certaine analogie de nature et d'intérêts. Depuis longtemps déjà la papauté ne peut plus voir dans les ennemis de l'Italie que des amis, des appuis de son autorité toujours mal assise, des champions et des garants intéressés, il est vrai, de ses prétendus droits et de sa domination.

On se rappelle ce qui s'est passé en 1848. Tant qu'il ne s'était agi que d'accorder des réformes, Pie IX avait pu y consentir dans l'étroite mesure où le lui permettait son caractère de souverain pontife. Mais dès que la question de nationalité a surgi, dès qu'il s'est agi de se prononcer contre l'Autriche, Pie IX a commencé à se retrancher dans son

invincible *Non possumus*. Le pape ne permettait pas au prince de servir la cause nationale et de se déclarer contre les oppresseurs de la haute Italie. Les ennemis de la patrie commune n'étaient pas les siens; c'étaient à ses yeux, des fidèles, des fils en Jésus-Christ. Ce n'est pas en 1859 et en 1860 que Pie IX a perdu la Romagne et les Marches, c'est le jour où il a déclaré *clairement et nettement* ne pouvoir ni ne vouloir diriger ou seconder les efforts de l'indépendance. Nous croyons que, comme vicaire du Christ, Pie IX a eu, en effet, raison de contenir et d'arrêter l'élan guerrier de ses sujets, de prévenir l'effusion du sang; mais depuis il n'a plus vécu comme prince que par la grâce de l'étranger, et la retraite de l'Autriche en 1859 a emporté les seuls appuis de son pouvoir dans la Romagne, comme la retraite bien méritée de la France emporterait demain les derniers appuis de son pouvoir dans le territoire de Rome.

Les États de l'Église coupaient l'Italie en deux, isolaient la nord et le midi, faisaient obstacle à tout concert, énervaient, paralysaient toute action commune dans l'intérêt de l'indépendance. Ils ne servaient qu'à unir l'Autriche et Naples contre cet intérêt devenu dominant. Leur neutralité, qu'il est plus facile d'attester que de prouver, était hostile. L'Autriche ne pouvait rien désirer qui lui fût plus avantageux. Mais lorsque l'Italie se levait pour chasser l'étranger, lorsqu'elle était engagée dans une crise décisive qui réclamait impérieusement le concours de toutes ses forces, ne pas prendre part à la lutte, frustrer l'effort national de la coopération de plusieurs millions d'hommes, pour le chef d'un État faisant partie intégrante du système italien, c'était trahir la cause commune et favoriser l'Autriche, et c'était par suite abdiquer.

La résolution du saint-père, de tenir les États de l'Église

en dehors de la renaissance et de la vie collective de la Péninsule, d'en faire à jamais la terre des morts, entraînait leur perte inévitable. Nous admettons sans difficulté qu'il y a plutôt lieu d'accuser la papauté temporelle que le pape, l'institution que l'homme; mais c'est précisément pour cela que la perte de la Romagne est irréparable. Excommunier l'Autriche comme eussent fait Grégoire VII, Innocent III ou Jules II, dans l'intérêt de l'Italie, c'eût été sans doute, pour le pape, faire abus de son autorité religieuse; mais refuser de combattre l'Autriche en vertu de cette même autorité, craindre de prendre et d'accepter, comme Alexandre III, le titre et les obligations de *propugnateur de la liberté italienne*, c'était, pour lui, trahir ses devoirs de prince italien. Je sais que de la situation même de Pie IX, à la fois pontife et prince, résultait une absolue impossibilité de satisfaire à la fois à deux devoirs contractidoires. Mais cette impossibilité, cette incompatibilité de son double caractère, cette contradiction insoluble de son double devoir n'est-elle pas la plus éclatante démonstration de l'absurde alliance des deux pouvoirs qui, l'un par l'autre, au lieu de les appuyer, les ruine, au lieu de les relever, les déconsidère?

Du jour où les Italiens, mettant sous leurs pieds toute division, conspiraient d'un concert unanime et inespéré à reconstituer enfin leur nationalité, le pouvoir temporel du saint-siége devait disparaître de façon ou d'autre, comme tout ce qui entravait cette renaissance de l'Italie. Une parole de vie avait été prononcée. A cet appel de résurrection, les bandelettes sacrées qui liaient la morte devaient se rompre et tomber d'elles-mêmes. La nécropole séculaire devait rendre sa proie. Je ne sais si tel ou tel prince a eu tort de renverser ce pouvoir temporel; je sais qu'il a été justement renversé et que les serviteurs de la Providence,

toujours prêts à reconnaître sa main dans toutes les révolutions qui profitent à leur cause, pourraient, devraient dans cet événement adorer un de ses décrets. Tel pape pouvait mériter mieux que Pie IX d'assister à cette ruine; mais elle était juste autant qu'inévitable. La renaissance de l'Italie devait inexorablement emporter, avec tout ce qui lui faisait obstacle, un établissement que Machiavel, il y a trois siècles, maudissait comme la cause de la ruine de l'Italie[1].

Nous ne voudrions pas, à Dieu ne plaise, proclamer ici la légitimité des faits accomplis. Personne moins que nous n'est disposé à conférer à un fait quelconque les sacrés caractères du droit, et nous sommes persuadé que contre toute détention injuste la revendication est éternelle. *Adversus hostem æterna auctoritas esto.* Mais, en protestant solennellement contre la révolution, en refusant de consacrer par son aveu des faits accomplis, si la papauté est dans son droit, est-elle aussi dans la logique de ses traditions? Il est permis d'en douter. La révolution qui, au commencement du huitième siècle enleva l'Italie aux empereurs de Constantinople, n'est-elle pas l'origine du pouvoir temporel des papes, pour ceux qui veulent attribuer à cette institution un caractère national? Mais apparemment on distingue; il y a révolution et révolution. Celle dont on profite est la bonne, tandis que celle qui vous fait perdre quelque chose mérite tous les anathèmes.

Quant aux fais accomplis, la papauté les condamnerait sans doute avec plus d'autorité si elle n'avait pas elle-même proclamé les principes d'une jurisprudence très-pratique

1. Voir Machiavel, *Discorsi sopra Tito Livio*, lib. I, cap. XII, et *Istorie Fiorentine*, lib. I, éd. de Milan, 1804, vol. III, p. 216 et 240.

par l'organe du pape Zacharie répondant à Pépin, qui se disposait à renverser une légitimité antérieure : « Il est juste que celui qui a le pouvoir ait aussi le titre.»

Ainsi dans le cours d'un siècle, de celui précisément auquel les défenseurs du principat pontifical rapportent son origine, qu'ils la rattachent soit à une révolte victorieuse, à la révolution accomplie sous Grégoire II, soit aux donations de Pépin et de Charlemagne, la papauté a donc proclamé deux fois que le droit peut sortir du fait ; et si, de nos jours, tout en laissant à l'Autriche la domination réelle de la Romagne, elle conservait sur cette province un titre de possession, c'était à la conquête de César Borgia qu'elle le devait, c'est-à-dire à la prescription d'un fait accompli il y a trois cents ans, si les événements, les années, les siècles pouvaient jamais prescrire contre le droit.

L'idée de placer le pape à la tête d'une confédération italienne ne nous a jamais paru une idée heureuse. Cette présidence pouvait être effective ou honoraire. Effective, elle entravait et déconcertait toute action commune ; elle semait la division dans l'accord, des germes de guerre dans des arrangements destinés à garantir la paix ; elle ramenait tous les embarras du passé, toutes les crises dans lesquelles l'Italie se débat depuis des siècles et dont la France doit prévenir le retour sous peine d'avoir sacrifié en pure perte tant d'or et tant de sang. Honoraire, elle ne devait pas être acceptée par la papauté, qui pouvait la trouver dérisoire. Il est des positions d'où l'on peut tomber, d'où l'on ne descend pas. Un pouvoir qui, comme la papauté, repose sur des principes absolus et surhumains ne croit être quelque chose qu'en étant tout, qu'en restant du moins ce qu'il était dernièrement ; et, quoi que vous lui laissiez, du moment qu'il se voit enlever quelque prérogative, il ne peut manquer de

se plaindre de n'être plus rien. Ce serait mal connaître l'humanité que de croire que la vanité d'un titre en diminue le prix aux yeux de ceux qui le réclament. C'est aux chimères dont nous sommes infatués que nous tenons le plus, c'est elles que nous défendons avec le plus d'acharnement; c'est en y portant atteinte qu'on s'expose le plus sûrement à nous offenser sans pardon.

Le témoignage unanime de tous les siècles nous crie que donner au pape la présidence de l'amphyctionie italienne, c'était remettre les clefs de la maison, non pas à un portier jaloux de les défendre, comme était le duc de Savoie, mais à celui qui fut toujours prêt à les livrer à l'ennemi, et qui n'exclut jamais avec énergie que l'étranger qui était en même temps l'ennemi de la foi ou des prérogatives du saint-siége. Je sais que cette idée avait séduit Henri IV et qu'il avait imaginé de faire du pape le chef de la partie péninsulaire de l'Italie. Mais si peu applicable qu'ait jamais été cette disposition du *grand projet* de Henri IV et de Sully, la réalisation en était de nos jours devenue plus impossible que jamais. Il est plus que douteux que la papauté pût utilement présider une confédération d'États indépendants; mais dans le projet soumis il y a deux ans à l'examen de l'Europe, la papauté était placée à la tête d'une confédération dont l'Autriche restait partie intégrante [1]. C'était une voix étrangère

1. Au milieu du dix-huitième siècle, dans la guerre de la succession d'Autriche, l'idée de Henri IV fut reprise par Louis XV et le marquis d'Argenson; elle le fut plus tard encore, au début du dix-neuvième siècle, en 1805, par le gouvernement russe, et plus récemment, en 1848, par l'abbé Rosmini, dans un projet approuvé par le pape. Mais il est remarquable que l'Autriche était exclue de tous ces plans d'organisation fédérative, dont la pensée commune et constante était d'affranchir l'Italie de toute domination et de toute influence étrangères. Et si dans le projet de l'abbé Rosmini la présidence des États-Unis de la Péninsule était at-

aux intérêts exclusifs de la nationalité italienne, qui, avec toute la prépondérance qu'eussent donnée à la papauté et son caractère religieux et son titre de présidente, fût venue s'ajouter aux voix étrangères de l'Autriche et des autres gouvernements inféodés à la politique autrichienne; disons mieux, qui fût venue rendre à l'Autriche la suprématie perdue sur les champs de bataille, et transporter aux vaincus de Solferino tous les fruits de la victoire. Par la plus inconcevable des contradictions, l'Autriche redevenait ainsi, de l'aveu de la France, l'arbitre de l'Italie, et nos victoires ne lui avaient enlevé sa brutale et odieuse domination sur l'Italie, que pour lui en assurer une autre que la sanction diplomatique de l'Europe eût rendue plus légitime, plus solide et plus désastreuse pour l'Italie. C'était enfin l'anarchie organisée et la servitude consacrée.

Quel était encore le rêve de ce projet? C'était de charger une autorité plus que millénaire de souffler sur la Péninsule une haleine de vie, de jeunesse et de liberté. L'Italie était depuis des siècles murée dans son tombeau. Était-ce la voix du pape qui pouvait évoquer ce Lazare, qui pouvait détacher et faire tomber les pierres de son cachot funèbre, comme dans les cérémonies du Jubilé de l'an 1500 nous avons vu la porte murée de Saint-Pierre s'écrouler sous les trois coups du marteau d'or?

Au reste, si peu de chances qu'eût une pareille combinaison de pourvoir suffisamment aux exigences de l'Italie moderne, on peut aujourd'hui ne pas regretter qu'elle ait été

tribuée au pape à perpétuité, la confédération, et par son caractère et par le but qui lui était assigné, tendait à délivrer l'Italie de la présence de l'Autriche, comme le reconnaît le P. Ventura, l'un des auteurs de ce projet. Pie IX ne s'en est souvenu ni en 1849 ni en 1859.

mise en avant. En effet, malgré tout ce qui pouvait la faire rejeter par les amis clairvoyants de l'Italie, ce n'est pas d'eux qu'est venu l'obstacle à son adoption ; c'est de la papauté vis-à-vis de laquelle elle témoignait d'une si haute déférence et à laquelle elle n'avait que le tort de faire une part trop large.

Nous tous, laïques et philosophes, aurions sans doute mal réussi à prouver que les principes et les intérêts de la papauté temporelle ne lui permettaient pas d'épouser, de représenter et de défendre les principes et les intérêts de la nationalité italienne. C'est à la papauté elle-même, c'est à l'autorité qui se proclame infaillible qu'il appartenait de se déclarer inhabile à inaugurer les destinées nouvelles de l'Italie, à prendre ou seulement à seconder une vigoureuse initiative d'indépendance. Cette gloire lui était réservée à son déclin de proclamer elle-même sa déchéance politique, et c'est ce qu'elle a fait, il y a déjà douze ans, le 29 avril 1848, par cette allocution dans laquelle Pie IX déclinait la responsabilité du réveil de l'Italie, dont, à Paris, plusieurs lui faisaient et lui font encore un titre de gloire. Il s'excusait alors, vis-à-vis de l'Autriche, sur *l'impossibilité où il avait été de contenir l'ardeur de ceux de ses sujets qui, enflammés de l'amour de leur propre nation, avaient uni leurs efforts aux efforts des autres peuples italiens.* Répondant à ceux *qui désiraient le voir, d'accord avec les autres peuples et princes de l'Italie, déclarer la guerre à l'Autriche,* il s'y refusait solennellement, alléguant que, selon le devoir de sa charge, *il embrassait toutes les races, tous les peuples, toutes les nations dans un égal amour. Nous ne pouvons,* disait-il enfin, *nous empêcher de répudier ici, à la face de toutes les nations, les desseins perfides de ceux qui, dans les journaux et dans les libelles, proposent de mettre le pontife romain à la tête d'une*

république nouvelle, formée de tous les pleuples de l'Italie [1].

C'est ainsi que plus de dix ans avant que la présidence d'une confédération italienne lui fût offerte par une brochure fameuse, le pape la répudiait avec éclat. Depuis, son refus obstiné de l'accepter et de concourir comme souverain à l'affranchissement de l'Italie a rendu ce service éminent à la Péninsule de rouvrir les voies à une solution plus nette, plus décisive et plus pratique en dégageant la responsabilité de tout le monde.

On a souvent, depuis deux ans, rappelé avec complaisance l'opinion de Bossuet et de Fleury qui expliquaient les donations de Pépin et de Charlemagne par un dessein de la Providence d'assurer l'indépendance spirituelle du saint-siége et l'unité de la foi.

Sans doute, du moment qu'une institution quelconque est devenue la régulatrice de la foi commune de différents peuples, chacun de ces peuples est intéressé à ce que cette institution ne soit placée sous la dépendance exclusive d'aucun d'eux. Mais peut-on soutenir que la jouissance d'un pouvoir temporel ait efficacement pourvu à cette indépendance qu'elle devait assurer? A-t-elle empêché les papes de rester éloignés de Rome pendant soixante-douze ans, de 1305 à 1377; de demeurer près d'un demi-siècle sous la dépendance des rois de France, et, chose plus grave, d'engendrer par leur éloignement volontaire le grand schisme qui dura soixante et onze ans, de 1378 à 1449? Indépendance spirituelle du saint-siége, unité de la foi, tout fut alors mis en péril par l'alliance des deux pouvoirs qui soumet l'un des deux et le plus éminent aux vicissitudes de l'autre.

1. C'est après avoir entendu cette allocution que le cardinal Lambruschini s'écria : « Enfin, il a parlé en pape! »

Et plus récemment encore, croit-on que les scandales, les crimes d'Alexandre VI, qui n'eussent jamais déshonoré la papauté renfermée dans ses attributions spirituelles ; croit-on que cette vente à l'encan des indulgences, ce trafic éhonté des bénéfices et des plus hautes dignités de l'Église ; croit-on que tant de prévarications sacriléges, commises dans un intérêt purement terrestre, n'ont pas contribué beaucoup au succès de l'hérésie luthérienne? Ils lui fournirent au moins un prétexte, comme le reconnaît Muratori. Ceux qui ne pouvaient juger les doctrines pouvaient au moins juger les hommes et les mœurs. La conduite du *Marane*, comme Julien de la Rovère appelait Alexandre VI, autorisait les violentes sorties de Luther contre la *nouvelle Babylone*.

Mais sans parler des fâcheuses conséquences morales de ces *droits royaux de saint Pierre* que César s'obligeait à défendre comme gonfalonier de l'Église, l'histoire nous montre la papauté presque continuellement soumise, pour les garder, à quelque influence étrangère, s'en servant quelquefois, plus souvent la servant ; et, sans parcourir les annales de dix siècles, n'était-ce pas, il y a deux ans, l'influence dominante de l'Autriche sur les conseils de la papauté qu'on déclarait vouloir détruire en inaugurant la guerre d'Italie ?

Il est trop manifeste que loin de demeurer en dehors et au-dessus des compétitions terrestres, la papauté s'y est trouvée constament engagée par ce pouvoir temporel qu'on ne saurait défendre au nom de la religion qu'il a si gravement compromise.

Il est vrai que si l'on réussissait à prouver que la papauté s'est constamment tenue dans cette haute région spirituelle, supérieure et étrangère à toutes les préoccupations terrestres, il en résulterait une démonstration qui n'est pas celle qu'on poursuit : c'est qu'elle n'a pu exercer le rôle qu'on lui at-

tribue assez inopinément de champion zélé de l'indépendance italienne. Mais pour son malheur, elle s'est déplorablement mêlée à tous les conflits politiques, et, sauf une ou deux exceptions, ce n'a jamais été pour servir les intérêts de la nationalité italienne.

Comme autorité spirituelle, elle n'a pas réussi à entretenir et à sauver l'unité de la foi en prévenant les schismes et l'hérésie; l'Église grecque, les Églises protestantes, la philosophie moderne ont soustrait à son autorité plus des deux tiers de l'Europe. Comme puissance temporelle, fût-il vrai qu'elle se soit mise, comme le dit Bossuet, « au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État peuvent causer » (Sermon sur l'unité de l'Église), il est clair qu'alors elle se serait interdit de servir la cause de l'indépendance italienne qu'on voudrait maintenant, un peu tard il est vrai, lui prêter le mérite d'avoir défendue; en sorte que, par la réunion de ces deux puissances, la papauté les a toutes deux compromises, qu'elle s'est trouvée trahir à la fois ses devoirs comme autorité spirituelle et comme autorité temporelle, ce qui lui laisse les inconvénients de l'accouplement des deux puissances, sans lui avoir permis de satisfaire pleinement à aucune des deux obligations, contradictoires à la vérité, que lui imposait sa double nature.

Les arguments invoqués par Bossuet et par Fleury pour justifier l'existence du pouvoir temporel sont donc réfutés à la fois par la logique et par l'expérience, sans compter que, contre le maintien ou la restauration de ce pouvoir, protestent des intérêts dont n'avaient à se préoccuper ni Bossuet ni Fleury, et qui dominent aujourd'hui la question : les intérêts de la nationalité italienne qui sont en même temps un droit.

Un dernier mot. Depuis que la Romagne, « cette portion la moins intime de ses domaines et la plus contestée de tout temps, » a dit avec raison M. Dupin, est perdue pour le saint-siége, nous voyons nos évêques rappeler incessamment que nos pères ont contribué, à différentes époques, à fonder la domination temporelle des papes et cela dans l'intention avouée de nous engager, disons le mot, de nous obliger à restituer à Pie IX ses provinces perdues.

Nous savons en vérité tout ce que la France a fait de tout temps pour le saint-siége. Quand Louis de la Trémouille, qui devait plus tard épouser la duchesse de Valentinois, fille de César Borgia, vint au nom de Charles VIII, demander à Alexandre VI le libre passage de l'armée française à travers Rome, il pouvait déjà lui réciter une longue énumération des *dons, plaisirs et services faits par les rois de France au Sainct-Siége Apostolique.* Mais en rappelant tous ces services ne craint-on pas d'évoquer d'autres souvenirs plus récents et de rappeler les déplorables effets de cette complaisance de la France pour le saint-siége?

Depuis la fin du quinzième siècle, l'Italie a perdu son indépendance. Pourrait-on soutenir que les folles expéditions de Charles VIII et de Louis XII n'ont pas singulièrement contribué aux malheurs de la Péninsule. Nous n'en avons pas profité, je le sais. Comme il nous est arrivé souvent, nous avons travaillé pour d'autres, notamment pour l'Autriche, qui a récolté ce que nous avions semé. Mais notre responsabilité comme nation en est-elle diminuée vis-à-vis de l'Italie? Ne s'en est-elle pas plutôt accrue? Milan, Venise, Naples et les États de l'Église n'ont-ils rien à nous reprocher?

Quoi! Notre intervention en Italie serait trouvée légitime, quand elle y détruisait la nationalité et l'indépendance, et elle deviendrait illégitime quand elle suscite une révendication d'indépendance et un réveil de nationalité, et nous serions obligés de combattre au dehors l'adoption de nos idées et le rayonnement de nos principes! Les fautes du passé condamneraient à jamais notre politique extérieure à des errements coupables, et les folies de nos pères deviendraient la règle de conduite obligatoire de leur postérité! C'est vouloir nous acheminer à un crime par une absurdité.

Sommer la France, comme on l'a fait, de rendre la Romagne au pape, apparemment parce que sa déplorable assistance a permis à César Borgia de la conquérir, c'est à peu près comme si l'Autriche s'autorisait du traité de Campo-Formio pour nous sommer de lui garantir la Vénétie.

Mais depuis que nous avons commencé cette étude les événements ont marché. Ce qui était d'abord en question c'était l'indivisibilité du domaine pontifical; aujourd'hui c'est le principe même du pouvoir temporel. Après la Romagne, la papauté a perdu les Marches et l'Ombrie, c'est-à-dire tout ce dont Alexandre VI voulait faire une royauté à son fils. Ce qui lui reste n'attend, de l'aveu de tous, que le départ de l'armée française pour lui échapper. On peut croire que la dernière heure de la papauté temporelle a sonné. Que fera le pape? Continuera-t-il à compromettre son autorité spirituelle par des gémissements sans écho, par des réclamations sans fondement, par des mesures et des paroles acerbes? Mieux avisé, et abandonnant les peuples à leurs nouvelles destinées, se repliera-t-il avec dignité dans la citadelle inexpugnable, dans l'impé-

nétrable retranchement de sa foi? Aux promesses dont l'Église se prévaut d'une durée impérissable, donnera-t-il cette marque de confiance de ne plus rien attendre de la puissance matérielle? Se résignera-t-il à siéger dans la cité Léonine, le front débarrassé de la couronne d'épines du pouvoir temporel, mais protégé dans son indépendance et dans sa dignité par la garantie collective des puissances européennes, s'obligeant, quelle que soit leur croyance particulière, à respecter et à faire respecter le représentant désarmé de la foi catholique? A ces questions, à ces vœux de tous les amis de la civilisation moderne, un avenir prochain doit répondre. Puisse seulement la papauté se rappeler les paroles du maître : « Lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront ni vous recevoir, ni vous écouter, secouez en vous retirant la poussière de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contre eux. » (*Saint Marc*, VI, 11.) Si la malédiction dont le Christ, d'après saint Matthieu, accompagne ces paroles, vient à s'accomplir, les droits du saint-siége n'en seront que plus manifestement démontrés, et la responsabilité pontificale n'y sera pas engagée aussi malheureusement que dans les massacres de Pérouse.

Sous quelque forme que la nationalité italienne arrive à se constituer, elle emporte inexorablement la domination temporelle du pape. Mais que les adhérents du saint-siége se rassurent sur son indépendance spirituelle! Grâce à Dieu, les conditions de la liberté commencent à être assez bien comprises pour que la religion catholique puisse trouver, même parmi ceux que ne rallie pas sa doctrine, des défenseurs zélés de ses droits légitimes. Oubliant la peine qu'ils ont eue à conquérir sur elle la jouissance de la liberté religieuse, ils tiendront à honneur de la faire en-

trer en partage des bénéfices de leur conquête; car cette liberté religieuse n'a pas été pour eux une théorie de circonstance, une arme de discussion, de défense et d'attaque qu'on rejette après la victoire, mais une doctrine dont le triomphe doit, dans leur pensée et selon leurs vœux, profiter à tous sans aucune exception.

FIN.

2096. Paris. — Imprimerie de Édouard Blot, rue Saint-Louis, 46, au Marais

[illegible]96. Paris. — Imprimerie de Édouard Blot, rue Saint-Louis, 46.













